

N° 5

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 24 Septembre 1931

Conseil Municipal :	Pages
Délégations. — Listes électorales politiques pour 1932. Révision ...	551
Subventions. — OEuvres privées d'assistance et de bienfaisance	584
Comité Jacquet et des Fusillés du Nord envahi. Cérémonie annuelle de commémoration	553
Fédération du Nord des Syndicats commerciaux de la Pre- mière Région Economique (Congrès Interdépartemental).	630
Communication de M. le Maire	630
Société « L'Echiquier du Nord » (Championnat de France du jeu d'échecs)	553
Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers. Cin- quantenaire	553
Remerciements. La Boule Ferrée Lilloise	549
Fédération des Sociétés du Tir à l'Arc au berceau du Nord de la France	548
Adresses et cérémonies. — Funérailles du Commandant Crombez. Hommage de sympathie à M ^{me} Crombez	548
Gare de passage. Vote définitif. Comité du Commerce et des fêtes de Saint-Maurice. Félicitations	550
Baux :	
Locations diverses. — Occupations d'immeubles communaux. Ho- mologation	554
Prises en bail. — Poste de police. Rue Pascal, 46-48. Barrois. Re- nouvellement	619

Contentieux :	Pages
Transactions. — Accident Brasdefer (Service du Pavage). Admission en recette	557
Accident matériel (berline n° 56, Propreté Publique). Admission en recette	558
Dégâts. Immeuble. Rue Durnerin, 19. Règlement Vermes	559
Borne postale. Angle des rues d'Artois et Barthélemy Delpaul. Règlement	559
 Fêtes et cérémonies :	
Foire annuelle 1931. — Installation lumineuse. Marché Etablissements Maugé	562
Foire annuelle. — Emplacement d'un cirque. Renouvellement de convention. M. Pourtier. Années 1932, 1933, 1934	630
Cinquantenaire de l'Ecole Laïque. — Amicale Jules Ferry de Wambrechies. Remerciements	550
 Administrations diverses :	
Contributions directes. — Contribution mobilière. Minimum de loyer pour 1932	560
Commissaires répartiteurs. Propositions pour 1932-1933	561
Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis	633
Réservistes. Avis	634
 Bâtiments communaux :	
Fournitures diverses. — Adjudication. Cahier des charges	620
Assurances. — Règlement de sinistre. Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. Admission en recette	558
Hôtel de Ville. — Conduite du chauffage et de la ventilation. Marché Société Anonyme Sulzer	571
Palais des Beaux-Arts. — Conduite du chauffage et de la ventilation. Marché Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg.	572
Grand Théâtre. — Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg	571
Théâtre Sébastopol. — Restauration intérieure. Marché Vicart	572
Lycée Faidherbe. — Eclairage électrique. Marché Dehertogh	602
Classes démontables. Chauffage central. Marché Etablissements A. Béhin	602
Communication de M. le Maire	603
Lycée Fénelon. — Installation d'une armoire frigorifique. Marché Duponchelle et Voedts. Ouverture de crédit	583
Ecoles communales. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Enduit au ciment. Marché A. et J. Lecomte	569

	Pages
Pendules électriques. Marché « L'Horlogerie électrique industrielle »	569
Fourniture de schiste. Marché Etablissements Danset	570
Fourniture de gravier. Marché V ^o Louis Collin	570
Inauguration. Communication de M. le Maire	570
Eglise Notre-Dame de Fives. — Réfection des toitures. Travaux exécutés en 1931. Règlement des dépenses	570
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. — Dégâts. Travaux de réparation. Approbation Marché Louis Dhélin	582
Vote de crédit	582
Divers. — Immeuble. Rue du Marché, 48. Travaux de réparations. Approbation	582
Admission en recette	582
Vote de crédit	582
Immeubles :	
Achats. — Eugène Jacquet (rue). Terrain. Marie Biencourt	564
Gutenberg (rue). Terrain. Société Anonyme « Imprimerie J.-E. Goossens »	563
Paris, 221 (rue de)	564
Paris, 273 (rue de). Consorts Marquant	565
Priez, 28 (rue du). Van Schamelhout-Vercoutère	562
Echanges. — Baignerie, 9 (rue de la). Contre terrain contigu à ladite propriété, 9, rue de la Baignerie. Schalteman-Soubricas. Dispense de purge	566
Ventes. — Jean Jaurès (rue). Aliénation de terrain. Sézille. Mainlevée de l'inscription d'office	566
Evictions de locataires. — Etaques, 10 (rue des). Indemnité Vandenberghe-Gysen	611
Etaques, 37 (rue des). Indemnité V ^o Marchand-Malfait	612
Etaques, 44 (rue des). Indemnité Gustave Leclercq	613
Etaques, 49 (rue des). Indemnité Faitiche	568
Indemnité Lherminez-Faitiche	612
Indemnité Pruvost	568
Etaques, 55 (rue des). Indemnité V ^o Marchand-Ledoux	613
Godefroy, 1 bis (rue). Indemnité Leclercq	568
Godefroy, 8 (rue). Indemnité V ^o Brosse-Lavigne	609
Paris, 234 (rue de). Indemnité Dubus	568
Indemnité Ledein	568
Paris, 236 (rue de). Indemnité Duval	568
Paris, 287 (rue de). Indemnité Duliels	568
Robleds, 3 (rue des). Indemnité Arthur Vanreckem	614
Ruault, 3 (square). Indemnité Miotto	610
Ruault, 33 (square). Indemnité Auguste Choisez	610
Ruault, 71 (square). Indemnité Adolphe Dekampener	611
Vignette, 32 (rue de la). Indemnité Bessières	568

	Pages
Wicar, 22 (rue). Indemnité Gustave Leclereq	613
Wicar, 24 (rue). Indemnité Mullier	568
Communication de M. le Maire	614
Démolitions d'immeubles. — Admission a) en recettes ; b) en dépense.	567
Voirie :	
Matériel et matériaux. — Vente de pavés de rebut. Admission en recette	568
Décharge dans la fortification. M. Gyselinck. Redevance. Ad- mission en recette	581
Quartiers. Lotissements. — Aménagement des rues d'Oran et Hippo- lyte Laurent, avec le bénéfice de la loi du 15 mars 1928.	
Approbation du lotissement. Avis	577
Lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue du Général Anne de la Bourdonnais, angle rue Canrobert. Avis ..	576
Lotissement de terrains situés en bordure de la rue Casimir Delavigne et de la rue Alfred de Musset. Avis	575
Lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Chaplin. Avis	574
Lotissement d'un terrain situé à l'angle des rues Denis du Péage et Vaucanson. Avis	573
Lotissement d'un terrain situé à l'angle des rues Emile Van- denberghe et Saint-Luc prolongée. Avis	574
Lotissement de terrains situés entre les rues Gassendi et du Dieu de Marcq prolongée. Avis	607
Lotissement d'un terrain situé angle du boulevard de la Mo- selle et des rues Alfred de Musset et Casimir Delavigne. Avis	576
Lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Turgot. Avis	575
Lotissement d'un terrain situé en bordure de l'avenue Virnot. Avis	577
Dénominations de rues. — Changement de dénomination de la par- tie comprise entre la place Alexandre Dumas et la rue Alexandre Delmar. Rue Jean Macé	578
Allée Saint-Hubert. Changement. Nouvelle dénomination. Rue Jules Lefebvre	609
Ouverture de rues. — Classement. Rue Berthelot	579
Rue Caventou	579
Emprises :	
Au-dessus du sol. — Enseignes lumineuses. Rue de Béthune, 51. Tomasini. 330 francs	603
Rue Jean Roisin, 5. Société Anonyme des Grands Hôtels du Nord. 800 francs	603
Rue des Ponts de Comines, 20. Lingerie Fam. 780 francs	603

Canaux. — Egouts. — Ponts :	Pages
Canaux. — Quai de la Basse-Deûle. Démontage de la grue fixe. Règlement des dépenses	579
Egouts. — Construction d'un égout. Porte de Douai. Premier lot. Décompte définitif des travaux	580
Construction d'un égout. Rue Malpart. Approbation du projet.	602
Ponts. Passerelles. — Passerelle du Bois de Boulogne. Reconstruction. Réception définitive	578
 Pavages. — Chaussées empierrées :	
Voie publique. — Fournitures de bornes : a) de virage ; b) de signalisation de refuge. Marché Anciens Etablissements Saunier-Duval-Frisquet	606
Sable. — Fourniture. Adjudication. Cahier des charges	580
Bordures de trottoirs. — Fourniture. Marché Roland Lepez	581
 Propreté publique :	
Enlèvement des fumiers. — Cahier des charges	582
Fournitures diverses. — Cahier des charges	582
 Musées :	
Palais des Beaux-Arts. — Legs Soulier. Acceptation	552
 Théâtres :	
Théâtres. — Compte d'exploitation. Saison 1930-1931	604
Communication de M. le Maire	606
 Enseignement technique :	
Ecole Baggio. — Achat de matériel. Marché Delbecque	583
 Enseignement primaire :	
Ecoles Municipales. — Fournitures de livres classiques et de bibliothèques, fournitures classiques et livres de prix. Adjudication. Cahier des charges	584
Dénomination Ecole Raymond Derain. — Remerciements	548
 Assistance :	
Assistance aux familles nombreuses	635
Assistance aux femmes en couches	636
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables	638
Allocation complémentaire	648

Hospices :	Pages
Inhumation des indigents. — Fourniture de cercueils. Cahier des charges	594
Immeubles. — Aliénation. Angle de la rue du Molinel et de la place du Vieux Marché aux Chevaux. Avis	585
Aliénation à Beaulencourt. Avis	586
Aliénation à Marcq-en-Barœul. Avis	586
Travaux. — Construction d'un Hôpital-Sanatorium. Aliénation de rente. Avis	587
Hôpital-Maison de Cure. Faubourg des Postes. Communication de M. le Maire	587
Finances. — Budget supplémentaire pour l'exercice 1931. Avis	585
Hospice Général. — Reconstruction d'un bâtiment incendié. Avis ..	587

Œuvres diverses. — Sociétés :

Chômage. — Observations diverses	614-615
Communication de M. le Maire	616
Fonds Municipal de chômage. — Vote d'un crédit supplémentaire.	614
Communication de M. Bauche, Conseiller Municipal	614
Habitations à bon marché. — Office public municipal d'Habitations à Bon Marché. Groupe Cabanis. Deuxième partie. Construction de dix-huit logements	621
Communication de M. le Maire	624
Groupe du Faubourg de Béthune. Construction de 270 logements	625
Clinique Ambroise Paré. — Construction d'un pavillon pour infirmières. Garantie de la Ville	631
Fourneaux Economiques. — Fourniture de denrées. Adjudication. Cahier des charges	607
Cuisine populaire de la Baignerie. Location de fourneaux à marmites au gaz. Compagnie Continentale du Gaz ..	588
Œuvres privées d'assistance et de bienfaisance. — Subventions	584
Société Industrielle du Nord de la France. — Legs Deleury. Avis ..	552
Remerciements. — Amicale Laïque Lagache de Marquette	550
Association des Officiers de Réserve et des Anciens Combattants de Yougoslavie	550
Boule Ferrée Lilloise (La)	549
Chambre Syndicale de l'Horlogerie, la Bijouterie, l'Orfèvrerie, la Joaillerie. Revendications concernant les loteries foraines	549
Comité de Patronage des Camps de Vacances de Ronchin	550
Denier des Ecoles Laïques de Loos	550
Fédération Mutualiste et Familiale des Anciens Militaires du Nord de la France et Combattants de la Grande Guerre. Prêt de la Salle du Conservatoire	549

	Pages
Syndicat des Marchands Etalagistes de Lille et environs. Prêt de la Salle des Fêtes de la rue de Lannoy	549
Union des Habitants des rues Vantroyen et adjacentes	550
Union Mutuelle du Vieux-Lille. Prêt de la Salle du Conservatoire	549
 Finances :	
Généralités. — Clinique Ambroise Paré. Construction d'un pavillon d'infirmières. Emprunt. Garantie de la Ville	631
 Recettes :	
Domages de guerre. — Intérêts sur titres. Admission en recette ..	588-589-590
Sommes reçues sur titres de créance. Admission en recette.	589
Immeuble. — Rue du Marché, 48. Travaux de réparations. Admission en recette	582
Décharges dans la fortification. — M. Gyselinck. Redevance. Admission en recette	581
 Dépenses :	
Crédits supplémentaires. — Fonds Municipal de Chômage	614
Communication de M. Bauche, Conseiller Municipal	614
Subventions à diverses associations pour participation à des Congrès	608
 Emprunts :	
Emprunt de conversion de : 12.512.016 francs 17. — Première semestrialité, d'amortissement. Imputation	590
 Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	555
 Distribution d'eau. — Bains :	
Équipement des forages. — Installations électriques. Décompte définitif	592
Aménagement de forages. — Pose d'une canalisation. Territoire de la commune de Saint-André. Redevance	593
Usine élévatoire d'Emmerin. — Charbon. Fourniture. Adjudication. Cahier des charges	591
Pose de canalisation d'eau. — Porte de Valenciennes. Engagement. Compagnie du Chemin de Fer du Nord	593
Inondation des sous-sols. — Rue Anatole France. Société « Palais Lillois de l'Automobile et P. Delesalle et C ^{ie} réunis ». Règlement des dégâts	593

	Pages
Fourniture de tuyaux, raccords et appareils de fontainerie. — Adjudication. Cahier des charges	592
Bains Municipaux. — Boulevard de la Liberté. Réparation d'une chaudière. Marché Société Roser	591
Cimetières :	
Est. — Construction d'une clôture. Entre la rue du Ballon et l'avenue de Muy. Marché Hayem	594
Dégâts à la tombe Pollet. Règlement	559
Sud. — Legs Soulier. Acceptation	552
Eclairage :	
Electricité. — Installation de lampes. Vote de crédit. Rue de la Bourse	608
Rue Royale	608
Renforcement. Vote de crédit. Rue Esquermoise	608
Gaz. — Renforcement. Vote de crédit. Rue Basse	608
Rue du Curé Saint-Etienne	608
Rue Lepelletier	608
Police :	
Morgue. — Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils. Cahier des charges	594
Sapeurs-pompiers :	
Accidents. — Sapeur-Pompier Blanquaert. Admission en recette..	557
Sapeur-Pompier Leclercq. Admission en recette	557
Caporal Tiéard. Admission : a) en recette ; b) en dépense ..	556
Adjudications et marchés :	
Fournitures diverses. — Cahier des charges	582-620
Reliures et fourniture de cartonnages. — Cahier des charges	594
Liquidations de pensions :	
<i>Quatrième Direction :</i>	
V ^o Louis Deleporte	596
Léon Villette	600
<i>Cinquième Direction :</i>	
M ^{me} Hélène Descamps	595
Enfant Antoinette Moison	595

	Pages
<i>Octroi :</i>	
Fernand Desmoutiez	597
V ^o e Charles Legrand	598
Gratifications. — Secours. — Indemnités :	
<i>Première Direction :</i>	
Louis Lemesle	599
Jean-Baptiste Ronse	598
<i>Deuxième Direction :</i>	
Edouard Rasseneur	598
<i>Quatrième Direction :</i>	
Auguste Liétar	598
Wilbrod Van Bédaf	598
<i>Cinquième Direction :</i>	
Alfred Waeytens	598
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
V ^o e Pezin-Laloyer	601
<i>Personnel ouvrier :</i>	
Paul Callens	601
Louis Collet	598
Jules Delegove	598
Jean-Baptiste Denys	598
Pierre Duforez	599
Victor Fernandez	598
Alexandre Noé	598
Arthur Plumecocq	598
Constant Spiessens	598
V ^o e Tille	620
Auguste Valembois	598

L'an mil neuf cent trente et un, le jeudi 24 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. DOMPSIN.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRODEL, COOLEN, COUROUBLE, DEHOVE, DELEMER, DHILLY, DOMPSIN, DUPREZ, FAVIÈRES, INGELRANS, LAHAYE, LEROY, MARTIN, MASSON, PEETERS, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SALENGRO, SPRIET, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, CARPENTIER, DAUCHY, DEVERNAY, GIRARDIN, LÉVY, SAINT-VENANT.

Le Conseil désigne M. DOMPSIN comme secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Adresses et Céré-
monies

Hommage
de sympathie

M. LE MAIRE. — Vous avez appris la mort du Commandant Crombez. J'ai la certitude que le Conseil Municipal se fera un devoir de se rendre, en corps, aux funérailles civiles qui auront lieu dimanche matin. J'ai la conviction, d'autre part, de traduire l'opinion du Conseil unanime en priant M^{me} Crombez d'agréer l'hommage de notre sympathie douloureusement émue.

Il en est ainsi décidé.

Remerciements
divers

M. LE MAIRE. — Depuis notre dernière séance, j'ai reçu un certain nombre de lettres de remerciements à l'adresse des membres du Conseil Municipal :

M. et M^{me} Derain et leurs enfants nous écrivent de Marcq-en-Barœul :
« C'est avec une grande joie que nous venons d'apprendre que M. le Maire
« et son Conseil Municipal ont adopté le nom de notre cher enfant Raymond
« Derain, pour l'école en projet de construction, rue Bohin, à Fives-Lille.

« Nous adressons à M. le Maire et à tout son Conseil Municipal nos
« sincères remerciements. C'est pour nous une grande consolation de cons-
« tater que le devoir accompli par notre cher enfant n'a pas été oublié par
« les représentants de la Ville de Lille.

« Faites-vous l'interprète de notre reconnaissance auprès du Conseil
« Municipal, et veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre
« profond respect ».

★★

Lettre de remerciements de la Fédération des Sociétés de Tir à l'Arc au berceau du Nord de la France, au lendemain du vote, par le Conseil Municipal, d'une subvention en sa faveur.

★
★★

La Boule Ferrée Lilloise nous remercie en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous transmettre les sincères remerciements et
« l'expression de reconnaissance que les membres du Bureau de la Boule
« Ferrée Lilloise adressent à l'Administration municipale, pour l'aide ma-
« térielle et morale qu'elle a bien voulu leur accorder à l'occasion du Cham-
« pionnat fédéral bouliste, disputé le 5 courant, à Lille.

« Grâce aux libéralités de la Ville, consistant en l'allocation d'une sub-
« vention de 1.000 francs, de plusieurs médailles de valeur et en l'aména-
« gement de plusieurs terrains de jeu supplémentaires, la dite manifestation
« a pu se dérouler dans les conditions les meilleures et avec un plein succès.

« En votre absence, regrettée de tous, la présence au banquet de votre
« représentant, M. Martin, Conseiller Municipal, a honoré cette réunion in-
« time et montré tout l'intérêt que l'Administration municipale porte au
« sport bouliste, nouveau venu à Lille ».

★
★★

La Fédération Mutualiste et Familiale des Anciens Militaires du Nord
de la France et Combattants de la Grande Guerre nous remercie de lui
avoir prêté la Salle du Conservatoire pour l'organisation de son grand Con-
cert de Propagande.

★
★★

Lettre de remerciements pour le même objet, de l'Union Mutuelle du
Vieux-Lille.

★
★★

M. le Président de la Chambre Syndicale de l'Horlogerie, la Bijouterie,
l'Orfèvrerie, la Joaillerie, nous écrit :

« J'ai pris connaissance dans les journaux locaux de l'arrêté que vous
« avez bien voulu prendre concernant les loteries foraines.

« Cet arrêté donnant entière satisfaction aux revendications formulées
« par ma Corporation, je viens, au nom de la Chambre Syndicale, que j'ai
« l'honneur de représenter, vous remercier d'avoir bien voulu prendre en
« considération les dites revendications.

« Le Commerce lillois constatera, une fois de plus, combien votre Admi-
« nistration est prête à défendre ses intérêts et je suis personnellement
« heureux de pouvoir le signaler à mes commettants ».

★
★★

Le Syndicat des Marchands Etalagistes de Lille et environs nous remer-
cie d'avoir mis gracieusement à sa disposition la Salle des Fêtes de la rue
de Lannoy.

**

Le Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice, par l'entremise de son Président, l'honorable M. Georges Van den Heede, nous adresse la lettre suivante :

« Dans sa réunion du vendredi 24 juillet, le Comité de Saint-Maurice a décidé d'adresser à l'Administration Municipale ses plus vives félicitations pour le vote définitif de la Gare de Passage.

« Comme vous le savez, notre Comité s'est toujours trouvé auprès de la Municipalité pour défendre ce projet. Il a pris cette attitude non seulement au point de vue des intérêts du quartier Saint-Maurice, mais encore au point de vue bien compris des intérêts de la Ville de Lille tout entière ».

**

L'Union des Habitants des rues Vantroyen et adjacentes nous remercie d'avoir répondu à son invitation d'assister à sa dernière fête. Son Secrétaire ajoute :

« Nous avons été très touchés de cette marque de sympathie donnée à notre cher quartier. Tous les habitants des rues Vantroyen et adjacentes en furent très flattés et en conserveront le meilleur souvenir ».

**

Les Secrétaires du Denier des Ecoles Laïques de Loos et de l'Amicale laïque Lagache de Marquette remercient l'Administration Municipale pour l'aide qu'elle leur a toujours apportée, en toutes occasions.

**

Lettre de remerciements, pour le même objet, du Président du Comité de Patronage des Camps de vacances de Ronchin.

**

M. le Président de l'Amicale Jules Ferry, de Wambrechies, nous remercie d'avoir bien voulu l'aider dans l'organisation d'une fête en l'honneur du Cinquantenaire de l'Ecole laïque, par l'envoi des fanions de nos Ecoles.

**

J'ai gardé, pour la bonne bouche, une dernière lettre de l'Association des Officiers de Réserve et des Anciens Combattants de Yougoslavie, signée du Président de la Délégation que nous nous sommes fait une joie de recevoir en notre Hôtel de Ville :

« Revenu de France, j'ai été obligé d'assister à titre de Président de la Fidac à de grands Congrès d'anciens combattants en Belgique, en Grande-

« Bretagne et en Pologne. Ce voyage ayant duré un mois et demi environ,
« je dois vous prier en premier lieu de m'excuser que ce n'est qu'aujourd'hui
« d'hui que je vous adresse mes remerciements de tout ce que vous avez
« bien voulu faire pour les combattants serbes et les officiers de réserve
« yougoslaves à l'occasion de notre pèlerinage dans votre beau pays au
« mois de juin 1931.

« Mes amis et moi, nous n'oublierons jamais les heures émouvantes
« que nous avons vécues parmi vous. Nous avons senti que les Français
« et nous — malgré que ce sont deux peuples et deux races, — ne sont
« qu'une seule âme, qu'un seul cœur, et que là-bas, entre les Pyrénées et
« les Vosges, existe un pays, où nous nous sentons chez nous, qui est notre
« seconde Patrie.

« Après le retour de notre Délégation, l'enthousiasme qui existait toujours
« pour la France devient un torrent de manifestations. De nombreuses
« assemblées et conférences faites par nos camarades dans tous les lieux
« les plus importants de la Yougoslavie, se confondent en un hymne puis-
« sant à la fraternité de nos deux peuples, fondée sur les sacrifices des
« meilleurs de nos camarades d'armes. Cette fraternité restera dans l'avenir
« aussi le fondement le plus sûr des relations sincères de nos deux pays,
« qui aspirent aujourd'hui à sauvegarder la Paix. Les Français et nous, qui
« fûmes les premiers dans la Guerre, nous désirons être aujourd'hui les
« premiers dans la sauvegarde de la Paix, car c'est là le legs de nos cama-
« rades tombés sur le champ d'honneur. En gardant la Paix, nous sommes
« les gardiens de la Justice et de la Liberté, idéals les plus élevés de l'Hu-
« manité ».

Le Conseil ne manquera pas de me donner acte des communications
que je viens de lui faire.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, les listes électorales doivent être révisées du 1^{er} au 14 janvier prochain.

Le tableau rectificatif est dressé par une Commission composée, conformément à l'article premier de la loi du 7 juillet 1874 :

- 1° Du Maire ou, à son défaut, d'un Adjoint ou d'un Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau ;
- 2° D'un délégué du Préfet ;
- 3° D'un délégué du Conseil Municipal.

N° 1596

Listes électorales
politiques 1932

Revision

Délégation

Les réclamations sont jugées par une Commission composée des mêmes membres auxquels sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de désigner pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations :

MM. Devernay, Girardin, Courouble, Dehove.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1597

MESSIEURS,

Legs Soulier
a) *au Musée*
b) *à la Ville*

Acceptation

Aux termes de son testament authentique en date du 4 avril 1930, M^{me} Marie Bouchet, veuve de M. Georges Soulier, décédée à Reims le 13 juin 1930, a légué :

a) Au Musée de Lille le portrait, peint à l'huile, grandeur naturelle de son mari ;

b) A la Ville de Lille une somme de 1.000 francs à charge d'entretenir la tombe de M. Soulier, au Cimetière du Sud.

Etant donné que le revenu annuel de la somme léguée est suffisant pour couvrir les frais d'entretien de cette sépulture, nous vous proposons d'accepter cette libéralité ainsi que le portrait de M. Soulier.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1598

MESSIEURS,

Legs Deleury
à la Société Industrielle du Nord
de la France

Avis

Aux termes de son testament authentique en date du 8 mars 1929, déposé en l'étude de M^e Martin, notaire à Lille, M. Edmond Deleury, décédé à Lille, le 1^{er} avril 1929, a légué à la Société Industrielle du Nord de la France une somme suffisante pour l'achat, dès le décès de M^{me} Deleury, sa femme, d'un titre de 1.000 francs de rente française 3 %, dont les arrérages devront être employés à la fondation de plusieurs prix en espèces, d'égale importance, à attribuer annuellement aux lauréats des concours de langue allemande et de langue française institués par la dite Société.

Dans sa réunion du 21 avril 1931, le Conseil d'Administration de la Société Industrielle a décidé d'accepter cette libéralité.

Nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération de cet Etablissement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Championnat de France du Jeu d'Echecs, organisé par la Société « L'Echiquier du Nord », vient d'avoir lieu en notre Ville.

M. le Président de la dite Société a sollicité la participation financière de la Ville dans les frais d'organisation de cette manifestation.

Nous vous prions de vouloir bien : a) prendre en considération la dite demande ; b) décider l'octroi à la Société « L'Echiquier du Nord » d'une subvention de 1.000 francs ; c) voter un crédit spécial de pareille importance qui sera prélevé sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

N° 1599

Championnat
de France du Jeu
d'Echecs

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Comité Jacquet et des Fusillés du Nord Envahi sollicite une subvention annuelle pour lui permettre d'organiser la cérémonie destinée à commémorer la mort des cinq fusillés lillois.

Nous vous proposons :

- a) De prendre en considération cette demande ;
- b) D'allouer au profit du Comité une subvention annuelle de 500 francs ;
- c) De décider, pour le paiement de la subvention afférente à l'année 1931, l'ouverture d'un crédit de 500 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 500 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

N° 1600

Comité Jacquet

Cérémonie
annuelle de Com-
mémoration

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers organise, le 18 octobre prochain, des festivités à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation et sollicite de la Ville une subvention.

Nous vous proposons :

- a) De prendre cette demande en considération ;
- b) De voter au profit de la dite Société une subvention de 1.000 francs ;

N° 1601

Société de Secours
Mutuels des An-
ciens Sous-Officiers

Cinquantienaire

Subvention

c) De décider que cette dépense sera prélevée sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1:000 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1602

*Occupations d'im-
meubles commu-
naux*

Homologation

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° *M^{me} V^{ve} Deltombe*, qui occupe à compter du 1^{er} juillet 1931 une maison située rue Saint-Sauveur, 87, moyennant une redevance mensuelle de 68 francs, augmentée des contributions, primes d'assurances, consommation d'eau et vidange de la fosse d'aisances ;

2° *M^{me} V^{ve} Leroy*, qui occupe à compter du 1^{er} août 1931 trois pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue Gustave Delory, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

3° *M. Charles Vilain*, qui occupe à compter du 1^{er} août 1931 trois pièces au 2^e étage de la maison 9, rue Gustave Delory, bâtiment du fond, moyennant une redevance mensuelle de 53 francs ;

4° *M. Joseph Hessens*, qui occupe à compter du 1^{er} août 1931 deux pièces au 4^e étage de la maison 7, rue des Urbanistes, moyennant une redevance mensuelle de 20 francs ;

5° *M. Achille Martin*, qui occupe à compter du 15 août 1931 deux pièces au rez-de-chaussée, une pièce au premier étage et une pièce au deuxième étage de la maison 7, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 70 francs ;

6° *M. Henri Valeke*, qui occupe à compter du 15 août 1931 quatre pièces dépendant de l'immeuble 7, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 55 francs ;

7° *M. Raymond Serrurier*, qui occupe à compter du 1^{er} septembre 1931 une maison située rue Alphonse Colas, 7, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

8° *M^{me} V^{ve} Marchand*, qui occupe à compter du 15 septembre 1931 deux pièces au rez-de-chaussée de la maison rue de la Vignette, 31, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

9° M. Léon Dumoulin, qui occupe à compter du 1^{er} novembre 1931 une maison située rue du Curé Saint-Sauveur, 30, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs, augmentée des contributions, de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances.

Nous vous prions de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1603

Abattoirs

Les personnes dont les noms suivent ont sollicité la location de divers locaux dépendant des Abattoirs de Lille :

Locations diverses

I. — Greniers à fourrages

a) M. Edouard Roose, chevilleur, demeurant à Lille, 218, rue du Faubourg de Roubaix : grand grenier à fourrages N° 5, à compter du 1^{er} août 1931, moyennant le loyer annuel de 239 fr. 40 ;

b) M. Maurice Bécue, chevilleur, demeurant à Saint-André, 7, rue Lavoisier : petit grenier à fourrages N° 46 à compter du 1^{er} août 1931, moyennant le loyer annuel de 81 fr. 90 ;

c) M. Henri Rodrigue, demeurant à Lille, rue Henri Loyer, 26 : petit grenier à fourrages N° 51, à compter du 1^{er} septembre 1931, moyennant le loyer annuel de 81 fr. 90 ;

d) M. E. Pille, marchand de chevaux, demeurant à Lille, 6, rue Flamen : petit grenier à fourrages N° 53, à compter du 1^{er} septembre 1931, moyennant le loyer annuel de 81 fr. 90.

Ces locations sont consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les deux parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

II. — Triperies

a) M. Fernand Fernandez, tripier, demeurant à Lille, 22, boulevard du Maréchal Vaillant : grande triperie N° 3, à compter du 1^{er} octobre 1931, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs ;

b) M. Caron-Chanat, tripier, demeurant à Lille, 5, place des Patiniers : petite triperie N° 12, à compter du 1^{er} août 1931, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs.

Ces locations sont consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les parties de faire cesser les baux à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

MM. Fernandez et Caron-Chanat s'engagent à faire installer à leurs frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1604

MESSIEURS,

Accident

Caporal Tiétard

Admission :
a) *en recette*
b) *en dépense*

Au cours de l'incendie survenu en mai dernier chez M. Pierre Lehoucq, fabricant de meubles à Hellemmes, les sapeurs-pompiers de Lille furent réquisitionnés par M. le Maire d'Hellemmes à l'effet de combattre le sinistre.

En enfonçant une porte de fer, le caporal Edmond Tiétard contracta une hernie inguinale et dut cesser le travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 1907 et du décret du 1^{er} février 1910, nous avons réclamé à la Commune d'Hellemmes le montant des frais résultant de cet accident se décomposant comme suit :

a) Salaires versés pendant l'incapacité de travail de M. Tiétard	Fr.	1.829 55
b) Frais de traitement à l'Hôpital Saint-Sauveur du 18 au 28 mai 1931	Fr.	304 40
c) Honoraires du D ^r Lancelle	»	90 »
d) Frais pharmaceutiques	»	86 75
e) Bandage herniaire	»	125 »
		2.435 70
Soit	Fr.	2.435 70

Nous vous demandons de décider l'admission : 1° en recette de cette dernière somme ; 2° en dépense les sommes ci-après :

- a) 304 fr. 40, montant des frais d'hospitalisation ;
- b) 90 fr., montant des honoraires de M. le D^r Lancelle, 44, rue Colbert ;
- c) 86 fr. 75, montant de la note de M. Fache, pharmacien, 157, rue Pierre Legrand, à Lille ;
- d) 125 fr., coût du bandage dû à M. Gruyelle, bandagiste, 60, rue Esquermoise.

Ces sommes seront prélevées sur le crédit du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 octobre 1930, le sapeur-pompier Marcel Blanquaert a été tamponné à l'angle des boulevards Louis XIV et Papin, par une automobile de la Société du Chocolat Poulain.

Nous avons réclamé à la dite Société — qui a, par ailleurs, désintéressé directement M. Blanquaert — les salaires payés pendant son incapacité de travail, soit deux jours à 40 fr. 65.

La Compagnie d'Assurances « Winterthur » a contesté la responsabilité de son assuré.

Après discussion, elle a accepté un règlement par responsabilité partagée et s'est engagée à rembourser à la Ville une journée de travail, soit la somme de 40 fr. 65.

Nous vous demandons de décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

N° 1605

*Accident
Sapeur-pompier
Blanquaert*

*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 3 juin dernier, vers 13 h. 45, M. Léopold Leclercq, sapeur-pompier, passait à bicyclette avenue de Soubise quand il fut tamponné entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur, par l'automobile de M. Dujardin, demeurant à Lille, 94, boulevard Vauban.

Cet accident a entraîné une incapacité de travail de 30 jours.

M. Dujardin, à qui nous avons réclamé la somme de 1.324 francs, montant des salaires réglés au blessé pendant son exemption de service, nous a fait connaître que sa Compagnie d'Assurances « L'Urbaine et la Seine » accepte de nous dédommager.

Nous vous prions en conséquence de décider l'admission en recette de la somme précitée.

Adopté.

N° 1606

*Accident
Sapeur-pompier
Leclercq*

*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 octobre 1930, M. Fernand Brasdefer, ouvrier-paveur au service de la Ville, regagnant son domicile après sa journée terminée, a été tamponné à Wattignies par l'automobile de M. Boubay, marchand de pommes de terre, à Lille, rue Balzac.

N° 1607

*Accident ouvrier
Brasdefer*

*Admission
en recette*

M. Brasdefer, grièvement blessé à la tête et au bras gauche, a dû cesser le travail à la suite de cet accident.

En vertu d'un jugement en date du 2 mars 1931, M. Boubay a été condamné par le Tribunal Correctionnel à régler à la Ville la somme de 4.111 francs, montant des salaires payés durant la période du 28 octobre 1930 au 28 février 1931.

D'autre part, en raison des réserves formulées lors de ce jugement, nous avons réclamé à M. Boubay — qui accepte — la somme de 930 fr. 50 représentant le montant des demi-salaires servis à M. Brasdefer du 1^{er} mars au 15 avril 1931.

Nous vous demandons de décider l'admission en recette des sommes susvisées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1608

*Règlement
de sinistre*

*Eglise Saint-Pierre
Saint-Paul*

*Admission
en recette*

MESSIEURS,

Le mercredi 5 août, vers 20 heures 15, la foudre s'est abattue sur l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, occasionnant des dégâts assez importants au clocher.

L'importance du dommage a été évaluée, d'accord avec le représentant des Compagnies co-assureuses, à la somme de 60.490 francs.

Conformément aux clauses et conditions de la police collective des « Bâtiments Communaux », il y a lieu de défalquer de cette évaluation une franchise d'avarie de 2.000 francs.

Nous vous proposons, d'accord avec vos 1^{re} et 2^e Commissions, d'admettre en recette la somme de 58.490 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1609

*Dégâts à la berline
56 de la propreté
publique*

*Admission
en recette*

MESSIEURS,

Le 11 juillet 1931, une voiture automobile appartenant à M. Abel Dave, boulevard Demailly, à Avion (P.-de-C.), a tamponné la berline N° 56 du service de la Propreté publique.

La poignée et un crochet furent cassés. M. Chevalier-Braucq, de la Compagnie « L'Aigle », rue du Cantin, à Lens, s'est engagé à régler, aux lieu et place de M. Dave, la somme de 50 francs, représentant le montant des dégâts occasionnés.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 15 février 1930, M. Deruy, demeurant à Blainville (P.-de-C.), a tamponné, à l'angle des rues d'Artois et Barthélemy Delespaul, une borne postale appartenant à la Ville.

Nous avons pressenti M. Deruy qui, par l'intermédiaire de sa Compagnie d'Assurances « La Préservatrice », a accepté de rembourser à la Ville la somme de 1.000 francs, montant des dégâts occasionnés.

Nous vous demandons de décider l'admission en recette de cette somme.
Adopté.

N° 1610

Dégâts borne postale angle des rues d'Artois et Barthélemy Delespaul

Admission en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Vermes, demeurant, 19, rue Durnerin, à Lille, s'est plaint des dégâts provoqués par l'humidité dans le mur séparant sa propriété de l'établissement de bains, rue des Sarrazins, appartenant à la Ville. Il a demandé à être indemnisé.

Nous avons offert à M. Vermes une somme de trois mille francs pour participer dans la dépense occasionnée par les réparations.

M. Vermes ayant accepté, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à lui régler la dite somme dont le montant sera prélevé sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Adopté.

N° 1611

Dégâts à la propriété de M. Vermes, rue Durnerin, 19

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de la tempête qui a sévi le 30 novembre dernier, un gros orme du Cimetière de l'Est a été abattu et a provoqué dans sa chute des dégâts à la tombe Pollet.

M. J.-B. Pollet, demeurant 212 ter, rue Colbert, Lille, a demandé à être dédommagé de ces dégâts.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, la Ville ne peut arguer du cas de force majeure.

N° 1612

Dégâts à la tombe Pollet

Règlement

Nous avons donc proposé à M. Pollet de lui attribuer une indemnité de 300 francs, valeur de remplacement de la croix qui fut brisée.

L'intéressé ayant accepté notre offre, nous vous demandons de décider le paiement de cette somme qui sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1613

MESSIEURS,

Contribution Mobilière

Minimum de loyer pour 1932

En vertu du principe de l'annualité de l'impôt, les délibérations du Conseil Municipal relatives à la déduction du minimum de loyer dans la répartition de la contribution mobilière doivent être, chaque année, renouvelées et soumises à l'approbation préfectorale. Pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière, il était, les années précédentes, par application de l'article 4 de la loi du 13 juillet 1903, et sous les réserves prévues audit article, déduit du loyer réel d'habitation de chaque contribuable une somme de 280 francs, à titre de minimum de loyer.

L'Administration des Contributions Directes, consultée, est d'avis de maintenir ce chiffre pour 1932 et d'assigner : *a)* aux habitations d'origine ancienne, les loyers matriciels d'avant guerre ; *b)* aux constructions nouvelles, les loyers matriciels qui leur eussent été attribués si elles avaient existé en 1914.

Cette manière d'opérer n'a donné lieu, jusqu'ici, à aucune contestation. Il serait difficile, d'autre part, d'envisager un nouveau minimum tant que dureront les effets des lois limitatives des loyers.

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les lois des 21 avril 1832, article 18, 13 juillet 1903, article 4, 20 juillet 1904, article 4, 12 juillet 1912, article 18 ;

Décide :

1° Pour la détermination des loyers matriciels à servir de base à la contribution mobilière en 1932, il sera, par application de l'article 4 de la loi du 13 juillet 1903 et sous les réserves prévues audit article, déduit du loyer réel d'habitation — valeur 1914 — de chaque contribuable une somme de 280 francs à titre de minimum de loyer ;

2° Sont déclarés exempts de toute contribution pour l'année 1932, par application de l'article 18 de la loi du 21 avril 1832, les habitants dont le loyer réel d'habitation ne dépassait pas 360 francs en 1914.

Toutefois, cette exemption n'est pas applicable :

- a) A tout habitant qui n'a à Lille qu'un simple pied à terre ;
- b) Aux habitants qui sont compris au rôle de la contribution foncière des propriétés bâties ou non bâties ;
- c) Aux habitants qui sont inscrits au rôle des patentes ;
- d) Aux rentiers et, d'une manière générale, à ceux qui, en raison de leur position sociale ou leur situation de famille, ne sauraient être admis au bénéfice de cette mesure.

Ce projet de délibération adopté, nous vous demandons de renouveler les vœux émis l'an dernier aux termes desquels :

- a) Dès que les circonstances le permettront, il sera procédé à la révision de la valeur locative des propriétés bâties ;
- b) Le minimum de loyer, après cette révision, sera, en tenant compte de l'augmentation considérable du coût de la location, majoré en proportion des charges de famille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal doit dresser chaque année une liste contenant un nombre double de celui des Répartiteurs et des Répartiteurs suppléants à nommer dans chaque commune.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'arrêter comme suit, la liste à présenter au choix de M. le Préfet, liste dans laquelle conformément aux instructions de l'Autorité Supérieure, figurent en nombre égal, des contribuables résidant à Lille et des contribuables payant impôt en notre ville, mais n'y résidant pas.

Commissaires Répartiteurs

- MM. Alfred Baert, architecte, à Lambersart ;
- Léon Grimonprez, propriétaire, à Lambersart ;
- René Cellot, propriétaire, rue Gauthier de Châtillon, 4, Lille ;
- Marcel Cools, architecte, Parvis Saint-Michel, Lille ;
- Léo Wiart, entrepreneur, rue Nicolas Leblanc, 20, Lille ;
- Georges Vermes, propriétaire, rue Durnerin, 19, Lille ;
- Louis Delepouille, entrepreneur, à La Madeleine ;
- Gaston Pesez, propriétaire, boulevard Bigo Danel, 20, Lille ;
- Paul Flament, propriétaire, à Mons-en-Barœul ;
- Emile Marsy, propriétaire, à Lambersart.

N° 1614

*Contributions
Directes*

*Commissaires
Répartiteurs*

*Propositions
pour 1932-1933*

Commissaires Suppléants :

- MM. Courouble, Conseiller Municipal, Lille ;
Bour, Conseiller Municipal, Lille ;
Buhner, Architecte, boulevard Montebello, 127, Lille ;
Léopold Leroy, à Bouvines ;
Jean-Baptiste Chassereau, 62, rue Daubresse Mauviez, Mons-en-Ba-
rœul ;
Dubuisson, Architecte, 6, rue Marais, Lille ;
Leroy-Dérosiaux, entrepreneur, 58, rue de la Plaine, Lille ;
Plouvier, propriétaire, à Houplin ;
Doutrelon de Try, rue de Lille, 39, Lambersart ;
Gremeaux, propriétaire, à Lezennes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1615

*Foire d'Août-Sep-
tembre 1931*

*Décoration lumi-
neuse*

Marché

En vue de l'exécution de la décoration lumineuse du Champ de Mars et de l'Esplanade à l'occasion de la Foire d'août-septembre 1931, nous avons fait appel, sous forme d'adjudication-concours, aux offres de spécialistes en la matière.

Des trois soumissions ouvertes en séance publique le 8 août 1931, celle des Etablissements Maugé, 22, rue des Ponts-de-Comines, Lille, nous a paru la plus avantageuse tant au point de vue du prix que de la composition des motifs.

Nous vous prions, en conséquence, d'approuver le marché passé avec les Etablissements Maugé et de décider que la dépense en résultant, soit 23.000 francs, sera prélevée sur le crédit ordinaire des Foires et Kermesses.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1616

*Achat de terrain
Rue du Priez, 28*

Nous avons obtenu de M. et M^{me} Van Schamelhout-Vercoutère, demeurant à Lille, rue de Tournai, 8, une promesse de vente d'un terrain sis rue du Priez, 28, d'une superficie de 26 m² 78 dm², destiné à être incorporé à la voie publique et repris au cadastre section B, N° 1625p.

Cette acquisition, faite en vue de l'élargissement de la rue du Priez prévu au programme de reconstruction des quartiers démolis, aurait lieu notamment moyennant un prix fixé à 26.780 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Fontaine, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

La Ville s'engagera à faire rayer de la procédure de rachat par l'Etat le terrain dont il est ici question ; de leur côté, M. et M^{me} Van Schamelhout s'engageront à se désister de leur demande d'indemnité actuellement en instance devant le Tribunal des Dommages de guerre.

Nous vous proposons d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer cette promesse de vente ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 38 du Budget Extraordinaire de 1931 « Reconstitution foncière ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société Anonyme « Imprimerie J.-E. Goossens », dont le siège est à Lille, rue des Montagnards, 48, nous a consenti une promesse de vente d'un terrain destiné à être incorporé à la voie publique, d'une superficie de 595 m² 04 dm², dépendant de la propriété qu'elle possède à l'angle des rues des Montagnards et Gutenberg et reprise au cadastre Section D, N° 29.

Cette acquisition, faite en vue de l'élargissement de la rue Gutenberg, dont les nouveaux alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 10 novembre 1927, aura lieu notamment moyennant une somme forfaitaire de 77.355 fr. 20. Ce prix sera payé après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du règlement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Deleplanque, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

N° 1617

*Achat de terrain
rue Gutenberg*

c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 43 du Budget Extraordinaire de 1931 « Prix et frais d'achat de terrain d'alignement ».

Nous vous demandons, en outre, de solliciter de M. le Préfet du Nord, la déclaration d'utilité publique de cette acquisition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1618

*Achat de terrain
rue Eugène Jacquet*

MESSIEURS,

Nous avons obtenu de M^{me} Marie Biencourt, demeurant à Lille, 75, rue Barthélemy Delespaul, une promesse de vente d'un terrain sis à Lille, rue Eugène Jacquet, repris au cadastre sous le N° 1469 de la Section C, pour une superficie de 716 m².

Cette acquisition, déclarée d'utilité publique par la loi du 19 octobre 1919 sur le déclassement de l'enceinte fortifiée de Lille, aura lieu moyennant un prix forfaitaire de 25.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrera en jouissance le jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Deheule, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

a) d'homologuer cette promesse de vente ;

b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 45 du Budget supplémentaire de 1931 « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1619

*Achat d'immeuble
rue de Paris, 221*

MESSIEURS,

L'immeuble sis à Lille, rue de Paris, 221, a été mis en vente, par adjudication publique, à la barre des criées du Tribunal Civil, le mercredi 17 juillet 1931.

Cet immeuble intéressant le programme de dégagement de l'Hôtel de Ville prévu à notre Plan d'embellissement, nous en avons poursuivi l'acquisition et en avons été déclaré adjudicataire moyennant un prix principal de 59.000 francs augmenté des frais préalables s'élevant à 3.386 fr. 15.

Aucune surenchère n'ayant été portée dans les délais légaux, la vente est devenue définitive.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer cette acquisition ;
- b) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les consorts Marquant, 1, rue d'Ennnetières à Lille, sont propriétaires d'un immeuble sis à Lille, rue de Paris, 273, repris au cadastre sous le N° 2437 de la Section B, pour une superficie totale de 57 m².

En vue du dégagement de l'Hôtel de Ville, ils nous ont consenti la promesse de vendre cet immeuble, aux conditions suivantes :

La vente aura lieu moyennant un prix forfaitaire de 87.500 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrera en jouissance le 1^{er} octobre 1931 et paiera aux propriétaires à compter de cette date jusqu'au jour du paiement du prix un loyer calculé sur la base annuelle de 5.600 francs payable en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Vanlaer, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer cette promesse de vente ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de décider que la dépense en résultant, principal, loyer et frais, sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'embellissement et l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions en outre d'autoriser le Receveur Municipal à faire à M^e Vanlaer une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que cette dépense sera imputée sur ledit article 46 du Budget Extraordinaire.

Adopté.

N° 1620

*Achat d'immeuble
273, rue de Paris*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1621

*Echange
de terrains
Rue de la Bai-
gnerie*

Dispense de purge

Dans votre séance du 23 octobre 1930, vous avez homologué une promesse d'échange de la partie du sol d'une propriété sise à Lille, rue de la Baignerie, 9, appartenant à M. et M^{me} Schatteman-Soublicas, d'une superficie de 5 m² 63 dm², reprise au cadastre, section I, n° 423 p, contre un terrain appartenant à la Ville, contigu à la dite propriété, d'une superficie de 14 m² 43 dm², reprise au cadastre section I, n° 424 p.

La valeur vénale des parcelles échangées étant évaluée à 1.443 francs pour la partie cédée par la Ville, à 563 francs pour celle remise en contre-échange par M. et M^{me} Schatteman, nous vous demandons, en raison de la modicité de cette opération, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1622

*Aliénation
de terrain
Rue Jean Jaurès*

*Mainlevée de l'ins-
cription d'office*

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Piat, notaire à Lille, le 28 avril 1931, la Ville a vendu à M. Alphonse Sézille, demeurant à Lille, rue Gantois, 13 bis, un terrain sis à Lille, rue Jean Jaurès, d'une superficie de 95 m² 84 dm², repris au cadastre section J, n° 646 p, moyennant le prix principal de 20.500 francs.

Le prix de cette adjudication ayant été payé par M. Sézille, le 29 avril 1931, il n'y a pas lieu de laisser subsister l'inscription d'office prise le 1^{er} juin 1931, volume 257, n° 78, pour sûreté du paiement de ce prix.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à donner mainlevée et consentir à la radiation de l'inscription susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes entre entrepreneurs de travaux de démolitions, lesquelles ont donné les résultats suivants :

1° M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, quai de l'Ouest, 41, a offert la somme de 700 francs pour la maison située rue Guillaume Werniers, 33 ;

2° M. Henri Willems, demeurant à Lille, rue du Grand Balcon, 49 bis, a offert la somme de 3.686 francs pour la maison située rue de Paris, 287 ;

3° M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, quai de l'Ouest, 41, a offert la somme de 861 francs pour la maison située rue Théophile Semet, 17, et la somme de 1.310 francs pour la maison sise rue d'Armentières, 4, ainsi que pour les bâtiments situés dans la cour des immeubles portant les n^{os} 6 et 8 ;

4° M. Oscar Marquis, demeurant à Ennevelin, rue Verte, a offert la somme de 905 francs pour la maison semi-provisoire située rue Jeanne Hachette, 21 ;

5° M. Demeyer, demeurant à Lomme, rue Danton, 14, a offert la somme de 2.800 francs pour la maison sise square Ruault, n^o 33 ;

6° M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 100 francs pour la maison située 11, rue Saint-Genois et la somme de 2.120 francs pour la maison située rue Godefroy, 8 et 10.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

D'autre part :

1° M. Henri Willems, demeurant à Lille, rue du Grand Balcon, 49 bis, consent à entreprendre la démolition de deux maisons sises rue des Urbanistes, cour des Innocents, n^{os} 6 et 12, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 1.477 francs ;

2° M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, 41, quai de l'Ouest, consent également à démolir : a) la maison située rue des Etaques 55, moyennant versement par la Ville d'une somme de 200 francs ; b) la maison rue des Robleds 3, moyennant versement par la Ville d'une somme de 300 francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres de MM. Willems et Decobert et de leur verser les indemnités demandées dont le montant sera prélevé sur l'article 47 du budget ordinaire de 1931 : « Entretien des propriétés acquises par la Ville ».

Adopté.

N^o 1623

Démolition d'immeubles appartenant à la Ville

*Admission :
a) en recette ;
b) en dépense*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1624

*Vente de pavés
de rebut*

*Admission
en recette*

Il a été procédé à la vente de pavés de rebut entreposés au magasin de la Porte de Dunkerque, sur la base de 600 francs le millier de pavés, pris au tas, sans triage, enlèvement immédiat.

MM. Willems frères, 15 bis, rue du Four à Chauv, à Lille, ont acheté	20.000 pavés pour	12.000 francs
M. Louis Lecuppre, 12, place de Stras- bourg, à Lille, a acheté	15.000 pavés pour	9.000 francs
MM. Rogé frères, 189, rue Sadi Carnot, à Haubourdin, ont acheté	2.000 pavés pour	1.200 francs
MM. Willems frères, 15 bis, rue du Four à Chauv, à Lille, ont acheté	5.000 pavés pour	3.000 francs
Total	42.000 pavés pour	25.200 francs

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 25.200 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1625

*Evictions
de locataires*

Indemnités

En vue de réaliser le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, la Ville a fait l'acquisition de nombreux immeubles situés dans le quartier Saint-Sauveur, immeubles dont nous poursuivons l'évacuation afin d'en hâter la démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

- MM. Pruvost, 49, rue des Etaques ;
Bessières, 32, rue de la Vignette ;
Faitiche, 49, rue des Etaques ;
Leclercq, 1 bis, rue Godefroy ;
Dutiels, 287, rue de Paris ;
Dubus, 234, rue de Paris ;
Ledein, 234, rue de Paris ;
Duval, 236, rue de Paris ;
M^{me} Mullier, 24, rue Wicar.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de 200 francs dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours d'une visite de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, votre Deuxième Commission a estimé qu'il y avait lieu d'exécuter un enduit au ciment sur les faces apparentes des ouvrages en béton armé.

M. A. et J. Lecomte, adjudicataires du lot de béton armé consultés, consentent à faire le travail envisagé au prix de 12 francs 80 le mètre carré.

Ces propositions étant très intéressantes pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec ces entrepreneurs.

La dépense, évaluée approximativement 11.000 francs, sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole de Plein Air.

Adopté.

N° 1626

Ecole de Plein Air

Enduit au ciment

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'installation de pendules électriques à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, des propositions ont été demandées à deux maisons spécialistes.

Seule l'Horlogerie Electrique Industrielle, agence des Ateliers Brillié Frères, 13, rue Pauvrée, à Roubaix, a remis un projet.

Ce projet, dont le devis s'élève à 9.761 francs, est bien établi et a reçu l'approbation de votre Deuxième Commission.

Nous vous demandons, d'accord avec elle, de nous autoriser à passer un marché de gré à gré montant à 9.761 francs avec l'Horlogerie Electrique Industrielle.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole de Plein Air.

Adopté.

N° 1627

Ecole de Plein Air

Pendules électriques

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1628

MESSIEURS,

*Ecole de Plein Air**Fourniture
de schiste et de
gravier**Marchés*

Six négociants en matériaux ont été consultés en vue de la fourniture d'environ 110 m³ de schiste rouge et 55 m³ de gravier 5/12 mm. destinés à la mise en état des cours de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

Trois propositions nous ont été faites :

NOMS	PRIX A LA TONNE	
	Schiste	Gravier
Etablissements Danset	49,45	74,45
M ^{me} V ^{ve} Louis Collin	65,00	73,50
MM. Danel frères	64,00	75,00

Les propositions les plus avantageuses pour la Ville ont été consenties par les Etablissements Danset en ce qui concerne le schiste et par M^{me} V^{ve} Louis Collin en ce qui concerne le gravier.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer des marchés, s'élevant respectivement à 7.000 et 6.000 francs, avec les Etablissements Danset et avec M^{me} V^{ve} Louis Collin.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole de Plein Air.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Je vous rappelle que l'inauguration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe aura lieu dimanche après-midi. En raison de l'intérêt de l'œuvre et des bienfaits qu'elle ne manquera pas d'apporter à l'enfance ouvrière, j'ai la certitude que le Conseil Municipal, au complet, se fera un devoir et une joie de conduire le cortège.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1629

MESSIEURS,

*Eglise Notre-Dame
de Fives**Réfection des
toitures**Travaux exécutés
en 1931**Règlement
des dépenses*

Au cours de votre réunion du 26 juin 1930, vous avez décidé de confier aux entrepreneurs de l'entretien, aux conditions de l'adjudication du 26 février 1929, les travaux de réfection des toitures de l'église Notre-Dame de Fives.

Le contrat d'entretien expirait le 31 décembre 1930 et à cette date les travaux n'étaient pas terminés ; ils ont été achevés en 1931.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider que les travaux effectués en 1931 seront réglés aux prix et conditions de l'adjudication des travaux d'entretien pour la période de quatre années commençant le 1^{er} janvier 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Société Anonyme de Chauffage Central Sulzer pour la conduite du chauffage central et de la ventilation de l'Hôtel de Ville expire le 30 septembre.

Nous avons invité la Société Sulzer à nous remettre une proposition en vue du renouvellement de ce marché pour une année, à compter du 1^{er} octobre 1931.

Cette Société accepte le renouvellement du marché dans les mêmes conditions que précédemment, soit pour la somme de 43.000 francs.

Le personnel assure, outre le chauffage, la ventilation toute l'année ainsi que le petit entretien des appareils de manutention du combustible et de suppression d'eau.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Sulzer dans les conditions indiquées ci-dessus.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget ordinaire sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments communaux et entretien des calorifères ».

Adopté.

N^o 1630
—
Hôtel de Ville
—
Chauffage et ven-
tilation
—
Conduite
et entretien
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1930 avec la Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg dont le siège social est à Paris, 71, rue du Moulin Vert, pour la conduite et l'entretien à forfait de l'installation de chauffage du Grand Théâtre, est expiré.

Ce mode d'exploitation du chauffage donnant toute satisfaction depuis 1922, nous avons pensé qu'il serait intéressant de l'utiliser à nouveau pendant la saison 1931-1932 et, dans ce but, nous avons invité la Société Grouvelle et Arquembourg à envisager le renouvellement de son marché. Cette

N^o 1631
—
Grand Théâtre
—
Chauffage
—
Conduite
et entretien
—
Marché
—

société a fait connaître qu'elle acquiesçait à notre demande aux mêmes conditions que l'an dernier, soit : Conduite 9.900 francs. Entretien 6.600 fr. Total : 16.500 francs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le marché de gré à gré à passer, dans les conditions ci-dessus rappelées, avec la Société Anonyme Grouvelle et Arquembourg.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments Communaux et entretien des calorifères ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1632

*Palais des
Beaux-Arts*

*Chauffage et Ven-
tilation*

*Conduite
et petit entretien*

Marché

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1930 avec la Société Grouvelle et Arquembourg dont le siège social est à Paris, 71, rue du Moulin Vert, pour la conduite du chauffage et de la ventilation du Palais des Beaux Arts, vient à expiration le 30 septembre 1931.

Le mode d'exploitation de cette importante installation étant très satisfaisant, nous avons invité la Société Grouvelle et Arquembourg à renouveler son engagement. Cette société a accepté aux mêmes conditions que pour l'année écoulée, soit 39.500 francs. Ce prix comprend la conduite : a) du chauffage ; b) de la ventilation toute l'année ; c) de la station de pompage du Palais des Beaux Arts toute l'année.

Nous vous demandons d'accord avec votre 2^e Commission d'agréer ces propositions et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Grouvelle et Arquembourg.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget ordinaire sous la rubrique : « Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des calorifères ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1633

Théâtre Sébastopol

*Restauration
des fauteuils, por-
tes, etc...*

Marché

MESSIEURS,

La restauration des fauteuils d'orchestre et de parterre, des banquettes, rampes, portes matelassées, etc., du Théâtre Sébastopol s'imposant de toute urgence, nous avons provoqué les offres de neuf tapissiers-garnisseurs.

Deux seulement nous ont fait parvenir des propositions :

a) M. Maton, 15, rue du Curé Saint-Etienne, à Lille, qui s'engage à effectuer les travaux pour la somme de 27.250 francs ;

b) M. E. Vicart, 141, rue Nationale, à Lille, dont le projet s'élève à la somme de 25.000 francs, y compris la somme à valoir pour travaux et imprévus.

La proposition de M. E. Vicart étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission :

1^o de nous autoriser à passer marché avec cet entrepreneur ;

2^o de décider que la dépense sera prélevée : a) jusqu'à concurrence de huit mille francs sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire de l'exercice courant, sous le N^o 44 et la rubrique « Travaux d'entretien des propriétés communales » ; b) pour le reste, soit dix-sept mille francs, sur le crédit repris aux dépenses extraordinaires dudit budget sous le N^o 22 et la rubrique « Bâtiments Communaux. Acquisition de mobilier neuf ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'art. 11 de la loi du 19 juillet 1924, concernant l'extension et l'aménagement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur un projet présenté par M. Emile Mallet-Tiers, 76, rue du Long Pot, à Lille, représentant les consorts Mallet, tendant au lotissement d'un terrain situé à l'angle des rues Denis du Péage et Vaucanson.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet sous les conditions suivantes :

I. Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

II. Les propriétaires des parcelles front à la rue Vaucanson prendront l'engagement de participer aux frais qui résulteront de l'exécution des travaux d'assainissement et de viabilité qui pourront être demandés, dans cette rue particulière, en application de la loi du 22 juillet 1912, relative à l'assainissement des voies privées.

III. Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade.

IV. Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

V. Les dépendances formant marteau seront adossées par paires.

Adopté.

N^o 1634

Lotissement

Terrain
situé à l'angle
des rues Denis du
Péage et Vau-
canson

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1635

MESSIEURS,

Lotissement

Terrain
situé à l'angle
des rues Emile
Vandenberghe et
Saint-Luc pro-
longée

Avis

En conformité des dispositions de l'art. 11 de la loi du 19 juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villés, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Lamblin, 194, rue Nationale, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain situé à l'angle de la rue Emile Vandenberghe et de la rue Saint-Luc, prolongée.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

I. Un aqueduc sera construit dans chaque rue, au droit du lotissement. Le pavage de la chaussée de la rue Emile Vandenberghe sera réparé. Ces travaux seront exécutés après accord avec le service vicinal.

II. Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville les trottoirs situés au droit de leur propriété.

III. Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade.

IV. Les dépendances formant marteau seront adossées par paires.

V. Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1636

MESSIEURS,

Lotissement

Terrain
situé en bordure
de la rue Chaplin

Avis

En conformité des dispositions de l'art. 11 de la loi du 19 juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur un projet présenté par M. Leroy, 44, rue Chaplin, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Chaplin.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Guillain, 21 bis, rue Pierre Legrand, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Turgot.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

I. Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

II. Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

III. Les dépendances formant marteau seront adossées par paires.

Adopté.

N° 1637

Lotissement

Terrain
situé en bordure
de la rue Turgot

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'art. 11 de la loi du 19 Juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur un projet présenté par M. Ferraud, 3, rue de la Chambre des Comptes, à Lille, représentant la Société civile Félix Dehau et la Société en nom collectif Bernheim Frères et Fils, tendant au lotissement de terrains situés en bordure des rues Casimir Delavigne et Alfred de Musset.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1^o Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2^o Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;

3^o Les constructions en bois seront interdites dans les cours ;

4^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires.

Adopté.

N° 1638

Lotissement

Terrains
situés en bordure
de la rue Casimir
Delavigne et de la
rue Alfred de Mus-
set

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1639

MESSIEURS,

Lotissement

Terrain
situé angle boulevard de la Moselle
et des rues
Alfred de Musset et
Casimir Delavigne

Avis

En conformité des dispositions de l'art. 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Jean Schoufflet, 74, rue Jean Bart, à La Madeleine, représentant la Société Anonyme « Les Carboniques Liquides réunis et Compagnies des Grandes Sources Minérales Françaises » tendant au lotissement d'un terrain situé à l'angle du boulevard de la Moselle et des rues Alfred de Musset et Casimir Delavigne.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;

3° Les constructions en bois seront interdites dans les cours ;

4° Les dépendances formant marteau seront adossées par paires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1640

MESSIEURS,

Lotissement

Terrain
situé en bordure
de la rue du Général Anne de la
Bourdonnais
angle rue Canrobert

Avis

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Julien Le Blan, 22, rue du Vert Bois, à Lille, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Habitations ouvrières à bon marché « La Lommoise », tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue du Général Anne de la Bourdonnais, angle rue Canrobert.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

I. Le cahier des charges imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

II. La rue Canrobert ne pourra être classée sur toute sa longueur dans la voirie urbaine qu'autant que sera construit un aqueduc dans sa partie Sud ;

III. Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade;

IV. Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;

V. Les constructions en bois dans les cours seront interdites.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Bouquillon, place Alexandre Dumas, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure de l'avenue Virnot.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

I. Le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

II. Un aqueduc et une chaussée pavée seront construits conformément au programme d'aménagement.

III. Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade.

IV. Les dépendances formant marteau seront adossées par paires.

V. Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le syndic du Syndicat des propriétaires des voies privées, dénommées rues d'Oran et Hippolyte Laurent, sollicite le bénéfice de la loi du 15 mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux.

Conformément à l'art. 11 de la loi du 19 juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet d'aménagement qui vous est présenté.

N° 1641

Lotissement

Terrain
situé en bordure
de l'avenue Virnot

Avis

N° 1642

Aménagement
des rues d'Oran
et Hippolyte Lau-
rent avec le béné-
fice de la loi
du 15 Mars 1928

Approbaton
du lotissement

Avis

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° Un aqueduc et une chaussée pavée seront construits dans chaque rue conformément au programme des travaux établi par le Syndic ;

2° Les propriétaires s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1643

MESSIEURS,

*Reconstruction
de la passerelle
du Bois de Boulogne*

*Réception
définitive*

Les travaux de reconstruction de la passerelle du Bois de Boulogne ont été adjugés le 25 octobre 1927, au profit de la Société « Nord France », dont le siège est à Lille, 6, boulevard de la Liberté.

La réception provisoire des travaux a été prononcée le 5 décembre 1929.

Le décompte définitif des travaux a reçu l'approbation préfectorale le 10 juillet 1930.

Le 28 juillet 1931, une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au maire, Bour et Peeters, conseillers municipaux, Cochez, directeur des Travaux Municipaux, en présence de l'entrepreneur dûment convoqué, a reconnu que ces travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges de l'entreprise et se trouvent en bon état d'entretien.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de prononcer la réception définitive des travaux et d'homologuer le procès-verbal établi à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1644

MESSIEURS,

*Rue
des Montagnards*

*Changement
de dénomination
de la partie com-
prise entre la place
Alexandre Dumas
et la rue Alexan-
dre Delmar*

La limite du territoire de Lille coupe à deux reprises la voie reliant la rue de Lannoy à la place Alexandre Dumas.

Les deux tronçons de cette voie dépendant de la Ville de Lille et dénommés rue des Montagnards, sont séparés par la rue Alexandre Delmar, dépendant de la commune de Mons-en-Barœul.

Des inconvénients sérieux résultent de cette situation et sont une source continue d'ennuis pour les riverains.

Il importe de remédier à cet état de choses en attribuant une autre dénomination à la portion de la rue des Montagnards comprise entre la place Alexandre Dumas et la rue Alexandre Delmar.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de donner à cette voie le nom de rue Jean Macé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa réunion du 30 août 1912, le Conseil Municipal a autorisé M^{me} V^{ve} Spriet à ouvrir :

- 1° La rue Berthelot, entre la rue Victor Renard et l'Eglise Saint-Philibert ;
- 2° La rue Caventou, entre les rues Berthelot et Abélard.

M. Louis Spriet, demeurant à Lille, 180, rue Barthélemy Delespaul, seul héritier de M^{me} V^{ve} Spriet, vient d'achever les travaux de mise en état de viabilité de ces deux voies.

Une Commission spéciale, composée de MM. Louis Domsin, adjoint au Maire, Bour et Peeters, Conseillers municipaux, Paul Cochez, Directeur des Travaux municipaux, s'est transportée sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés conformément aux plans dressés et suivant les prescriptions imposées.

Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de ces rues dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons, en conséquence, de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 14 Septembre 1924, le Conseil Municipal a accepté la proposition par laquelle M. Berry, 92, rue Bonte Pollet, à Lille, s'engageait à démonter et remonter la grue fixe sise au quai de la Basse Deûle moyennant le prix forfaitaire de 4.800 francs.

N° 1645

*Ouverture
des rues Berthelot
et Caventou*

Classement

N° 1646

*Démontage
de la grue fixe
du quai de la
Basse-Deûle*

*Règlement
des dépenses*

Or, par la suite, il a été décidé que cette grue ne serait pas réinstallée au port Vauban comme il avait été prévu primitivement.

Cette décision a provoqué un différend entre la Ville et M. Berry au sujet du règlement du prix des travaux de démontage de la grue et du transport des pièces au port Vauban.

Après de longues tractations, M. Berry a accepté que ces travaux lui soient réglés pour le prix de 3.670 francs.

Nous proposons de régler cette somme de 3.670 francs à M. Berry et de décider que cette dépense sera imputée sur l'article 72 du budget de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1647

MESSIEURS,

Construction
d'un égout
Porte de Douai
—
Décompte définitif
des travaux
du premier lot

Les travaux repris au premier lot du projet de construction d'un égout porte de Douai ont été confiés à M. Caroni, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 25 octobre 1930, approuvée par M. le Préfet du Nord le 5 novembre suivant. Ce projet s'élevait à 223.440 francs.

Les travaux sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire.

Nous vous proposons aujourd'hui, en accord avec votre 2^e Commission, d'en approuver le décompte général et définitif qui s'élève à la somme de 137.569 fr. 11, soulignant que l'économie réalisée, soit 87.870 fr. 89, provient de ce qu'une partie des travaux a été reportée sur le deuxième lot afin de permettre le déplacement immédiat des voies de tramways de la ligne E.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1648

MESSIEURS,

Pavage
—
Fourniture de sable
—
Adjudication

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'achat de 4.000 mètres cubes de sable.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la mise en adjudication de cette fourniture conformément aux clauses et conditions du cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, soit 160.000 francs environ, sera répartie sur les crédits du Budget Ordinaire affectés à l'entretien et à la réfection des voies publiques et au Service des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé, le 18 août 1931, à une adjudication restreinte, pour la fourniture de mille mètres de bordures de trottoirs.

Les propositions suivantes nous ont été faites :

- a) M. Louis Lecuppre, rue Nationale, à Wattignies, 38 francs le mètre ;
- b) M. Julien Domont, 3 bis, rue d'Athènes, à Paris, 38 francs le mètre ;
- c) MM. A. et C. Bauduin Frères, 99, rue Winoc-Choqueel, à Tourcoing, 34 francs le mètre.

d) MM. Willems Frères, 15 bis, rue du Four à Chaux, à Lille, 33 francs le mètre.

e) M. Roland Lepez, 130, rue Meurein, à Lille, 32 fr. 40 le mètre.

A) Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Roland Lepez ; B) de décider que la dépense en résultant, soit 32.400 francs, sera prélevée sur le Crédit du Budget 1931, article 47, « Pavage, travaux neufs, matériaux, etc... ».

Adopté.

N° 1649

—
Pavage

—
Fourniture de bordures de trottoirs

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 27 Février dernier, vous avez : a) autorisé M. Gyselinck, entrepreneur à Lille, chargé d'exécuter les travaux de terrassement relatifs à la construction, aux abords de la rue Enrico-Ferri, d'un immeuble pour le Service des P. T. T. à mettre en remblai, dans les fossés de la fortification, les terres provenant des fouilles du bâtiment ; b) fixé la redevance à un franc le mètre cube, le cube des déblais étant évalué sur le lieu même des travaux d'après les attachements de l'architecte, le régalage, le nivellement et la surveillance de la décharge étant assurés par l'entrepreneur.

Les attachements de l'architecte font ressortir à 6.050 mètres cubes le volume des déblais.

Nous vous prions en conséquence, d'accord avec votre 2^e Commission, d'admettre en recette la somme de 6.050 francs due par M. Gyselinck.

Adopté.

N° 1650

—
Décharge dans la fortification

—
Redevance due par M. Gyselinck

—
Admission en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1651

MESSIEURS,

I. Services Municipaux

Fournitures diverses

II. Propreté publique

Enlèvement des fumiers

Cahier des charges

Nous allons procéder à une adjudication publique :

1° des fournitures : a) de fourrages ; b) de cuirs et d'articles de bourellerie et de sellerie ; c) de piassava et de bahia, nécessaires au Service de la Propreté Publique et aux divers services municipaux, pendant l'année 1932 ;

2° du droit d'enlèvement des fumiers provenant de la cavalerie de la Propreté Publique pendant la même période.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous soumettons, en vous priant de l'approuver, le cahier des charges préparé en vue de cette adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1652

Immeuble à la Ville 48, rue du Marché Travaux de réparations a) approbation ; b) admission en recette ; c) vote de crédit

Des réparations sont nécessaires au rez-de-chaussée de l'immeuble appartenant à la Ville, situé, 48, rue du Marché et occupé par M. Vroland, cafetier et débitant de tabacs.

Les dépenses sont évaluées à 7.000 francs environ et le locataire accepte de verser une quote-part de 2.500 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons : a) de décider l'exécution des travaux ; b) d'admettre en recette une somme de 2.500 francs ; c) de voter un crédit d'égale importance à rattacher à l'article 47 du Budget Ordinaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1653

MESSIEURS,

Dégâts à l'Eglise Saint-Pierre Saint- Paul

Travaux de réparations

- a) approbation du projet
- b) ouverture de crédit

Le 5 août dernier, la foudre est tombée sur le clocher de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, y occasionnant des dégâts.

Le devis des réparations présenté à la Compagnie d'Assurances Générales a été arrêté à la somme nette de 58.490 francs, dont vous venez de décider l'admission en recette.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons : a) de voter un crédit de 58.490 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931 ; b) de nous autoriser, en raison de l'urgence, à passer un marché de gré à gré de 32.000 francs environ avec M. Louis Dhélin, tailleur de pierres spécialiste, 28, rue des Meuniers, à Lille, pour l'exécution des ouvrages en pierre ; c) de décider que les autres travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien des propriétés communales, aux conditions de leur adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'insalubrité de la cave du Lycée Fénélon rendant difficile la conservation des matières alimentaires qui y sont déposées, il est indispensable de pourvoir cet établissement d'une armoire frigorifique.

Parmi les offres qui nous ont été faites par les fabricants de ces appareils, celle de MM. Duponchelle et Voedts, 137, rue de Douai, à Lille, nous a paru la plus avantageuse, tout en présentant des caractéristiques équivalentes à celles de ses concurrents.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons : a) d'accepter l'offre qui nous est faite par MM. Duponchelle et Voedts de réaliser l'installation dont il s'agit moyennant le prix de 17.950 francs ; b) d'approuver le marché passé avec les dits entrepreneurs ; c) de décider que la dépense sera imputée sur le crédit de 20.000 francs ouvert à cet effet au budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un marché passé avec M. Delbecque, 171, Grande Rue, à Roubaix, pour la fourniture de matériel à l'Ecole Baggio.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous prions de vouloir bien l'approuver et de décider que la dépense fixée à 10.969 fr. 60 sera prélevée sur les crédits de l'Ecole Pratique de garçons et des cours professionnels de garçons.

Adopté.

N^o 1654

Lycée Fénélon

*Installation
d'une armoire fri-
gorifique*

N^o 1655

Ecole Baggio

Achat de matériel

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1656

MESSIEURS,

Ecoles Municipales

Livres et fournitures classiques

Livres de bibliothèques et de prix

Adjudication

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue de l'adjudication des livres classiques et de bibliothèques, fournitures classiques et livres de prix, nécessaires aux élèves des écoles municipales pendant l'année 1932.

Nous vous prions, en accord avec votre Quatrième Commission, de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1657

MESSIEURS,

Œuvres privées d'assistance et de bienfaisance

Subventions

En accord avec votre Cinquième Commission, nous vous proposons d'allouer, au titre de l'exercice 1931, aux œuvres privées d'assistance et de bienfaisance reprises à l'état ci-après les subventions suivantes qui seront imputées sur le crédit ouvert au budget sous l'article 134 :

1. Aide Infantine Lilloise	2.000 fr.
2. Société de Secours Mutuels des Employés de l'Octroi	200 »
3. Orphelinat National des Travailleurs des Chemins de Fer et Ouvriers des Lignes des P. T. T.	1.000 »
4. Société de patronage des Aveugles de la Région du Nord	500 »
5. Association Professionnelle des Journalistes du Nord	1.000 »
6. Orphelinat des Chemins de fer Français	100 »
7. Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques	1.200 »
8. Office Départemental des Pupilles de la Nation	4.000 »
9. Les Amis Solidaires	1.000 »
10. Comité Départemental des Mutilés et Réformés de guerre	6.000 »
11. Œuvre des Invalides du Travail	500 »
12. Mutualité féminine « L'Union »	5.000 »
13. Orphelinat National des P. T. T.	500 »
14. Association pour Secourir les Pauvres Honteux	2.500 »
15. Œuvre des Mères Abandonnées	3.000 »
16. Société du Prêt du Linge à Domicile aux Malades Indigents.	1.000 »
17. Société Mutuelle « L'Union », Caisse de solidarité pour Vieil- lards et Incurables	1.500 »
18. Société de Patronage des Enfants Moralement Abandonnés et des Libérés du Département du Nord	5.000 »

19. Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs	500 »
20. Caisse Départementale de Dotation des Pupilles de l'Assistance Publique du Nord	500 »
21. Ligue de Protection de l'Enfance	500 »
22. Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France.	750 »
23. Preventorium de Saint-Jans-Cappel	250 »
24. Sanatorium de Cheminots	500 »
25. Orphelinat des Enseignements secondaire et supérieur	500 »
26. OEuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers français	500 »
27. Association des Fonctionnaires pères de Famille nombreuse.	500 »
28. Association des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe	1.500 »
29. Caisse de Solidarité des Fonctionnaires Municipaux	500 »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Supplémentaire des Hospices de Lille pour l'exercice 1931. Il se présente comme suit :

Recettes	Frs	9.333.185 63
Dépenses	Frs	9.316.259 69
Excédent de recettes	Frs	<u>16.925 94</u>

Ce budget paraissant bien établi, nous vous prions, en accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à son approbation.

Adopté.

N° 1658

Hospices

Budget supplémen-
taire pour 1931

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 11 juillet 1931, la Commission Administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner, par voie d'adjudication publique, sur la mise à prix de 222.090 francs, une parcelle de terrain d'une contenance de 148 m² 06, sise à Lille, angle de la rue du Molinel et de la place du Vieux Marché aux Chevaux, et reprise au cadastre sous partie du n° 1.665 de la section I.

N° 1659

Hospices

Aliénation
rue du Molinel

Avis

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1660

MESSIEURS,

Hospices

*Aliénation
à Marcq-en-Barœul*

Avis

La Commission Administrative des Hospices de Lille, par délibération en date du 13 juin 1931, sollicite l'autorisation de céder gratuitement à la commune de Marcq-en-Barœul le terrain d'une superficie de 5.377 m² 93 dm², nécessaire à la création du boulevard Clemenceau et à l'élargissement du chemin de la Verte Rue, à charge par la commune de Marcq-en-Barœul d'exécuter, dans la partie où les dits boulevard et chemin traversent les terres des Hospices, tous travaux de viabilité et d'entretien nécessaires pour leur classement dans le réseau municipal.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1661

MESSIEURS,

Hospices

*Aliénation
à Beaulencourt*

Avis

La Commission Administrative des Hospices de Lille a, par délibération du 16 mai 1931, sollicite l'autorisation d'aliéner amiablement, au profit de la Ville de Beaulencourt et moyennant le prix principal de 1.304 fr. 20, un terrain d'une contenance de 326 m² 05, repris au cadastre de ladite commune sous partie du n° 417 de la section A, nécessaire à l'élargissement et au redressement du chemin de la Planchette.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa réunion du 1^{er} août dernier, la Commission Administrative des Hospices de Lille a sollicité l'autorisation d'aliéner de la rente française 3 % perpétuelle, jusqu'à concurrence d'un capital de 10 millions, pour permettre la réalisation rapide du projet de construction d'un hôpital-sanatorium.

Cette aliéation s'effectuera au fur et à mesure des besoins, le capital ainsi avancé par l'Administration des Hospices devant être reconstitué par voie de remploi en rente 3 % au moyen des subventions à recevoir et jusqu'à concurrence de l'importance des ventes de rente effectuées.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Des renseignements qui nous parviennent, il résulte que les travaux de construction, Faubourg des Postes de l'Hôpital-Maison de Cure commenceront dès les premiers jours d'octobre.

N^o 1662

Hospices

Construction
d'un
hôpital-sanatorium

Aliéation de rente

Avis

Communication
de M. le Maire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite de l'incendie du 23 mai dernier qui a détruit l'un des étages de l'Hospice Général, la Commission Administrative des Hospices de Lille, après examen d'un projet de reconstruction de cette partie de l'immeuble, a, dans sa séance du 1^{er} Août 1931 : a) adopté le devis des travaux s'élevant à la somme de 330.000 francs ; b) décidé que ces travaux seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux prix et conditions de leur adjudication, les travaux de couverture d'une valeur de 44.000 francs devant faire l'objet d'un marché à passer après appel à la concurrence entre tous les entrepreneurs de couverture de Lille et des environs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N^o 1663

Hospice Général

Reconstruction
d'un bâtiment
incendié

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1664

*Cuisine populaire
de la Baignerie*

*Location de four-
neaux à marmites
au gaz*

La Compagnie Continentale du Gaz propose moyennant un loyer de 100 francs par mois :

- a) d'installer à la cuisine de la Baignerie :
- 2 fourneaux à marmites de 100 litres pour les légumes ;
 - 2 fourneaux à marmites de 100 litres pour la soupe ;
 - 1 plonge à un bac pour la vaisselle ;

b) de prendre à sa charge le branchement souterrain de gaz, l'installation et le raccordement des appareils.

Le prix de location demandé par la Compagnie n'étant pas exagéré, nous vous proposons, d'accord avec votre 5^e Commission, d'émettre un avis favorable à la réalisation de cette installation dans les conditions indiquées ci-dessus.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Fourneaux Economiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1665

*Indemnités de dom-
mages de guerre*

Intérêts

*Admission
en recette*

M. le Receveur Municipal nous informe, par lettre du 11 juillet 1931, qu'il vient de procéder à l'encaissement des sommes ci-après :

86 francs : règlement des intérêts échus sur titre I. R. n° 1.674.626, du 30 décembre 1928 au 30 décembre 1930, pour les immeubles 113, rue Manuel, et 48, 50, 52, rue du Marché ;

57 fr. 75 : règlement des intérêts échus sur titre I. R. N° 1.580.989, du 30 décembre 1927 au 10 octobre 1928, pour l'immeuble, 8, rue du Curé Saint-Sauveur ;

33 fr. 45 : règlement des intérêts échus sur titre I. R. n° 1.580.995, du 30 décembre 1927 au 10 octobre 1928, pour l'immeuble 21, rue de l'Est ;

49 fr. : règlement des intérêts échus sur titre I. R. n° 1.580.994, du 30 décembre 1927 au 10 octobre 1928, pour l'immeuble, rue des Etaques, 6.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons de vouloir bien admettre ces sommes en recettes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après, sur titres de créance de dommages de guerre, série I. R. :

N° 1666
 —
Dommages de guerre
 —
Sommes reçues sur titres de créance
 —
Admission en recette
 —

Numéros des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.686.164	Poste d'Octroi quai de l'Ouest	132 00	Solde
1.686.159	Poste d'Octroi quai de la Basse-Deûle.	545 00	id.
1.686.137	Poste de Police, rue de Cassel	277 00	id.
1.689.266	Eglise Sainte-Catherine. — Matériel du culte	712 00	id.
1.689.264	Eglise Sainte-Catherine. — Carillon de 33 cloches	68.200 00	Acompte
1.689.263	Eglise Sainte-Catherine. — Cloches ...	48.000 00	Solde
1.689.251	Eglise de la Madeleine. — Cloche	9.184 00	id.
		<hr/> 127.050 00 <hr/>	
1.689.216	Eglise Saint-André. — Quatre cloches.	19.400 00	Acompte
1.682.135	Matériel de l'orchestre du Théâtre de la place Sébastopol	2.000 00	Solde
1.682.119	Objets mobiliers et meublants des écoles, lycées et Hôtel académique	23.591 00	id.
		<hr/> 44.991 00 <hr/>	

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recettes et de décider qu'elles seront encaissées sous l'article 37 des recettes supplémentaires de l'exercice 1931 : « Dommages de guerre — Indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur les services budgétaires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal nous informe, par lettre du 8 août 1931, qu'il vient de procéder à l'encaissement de la somme de 1.183 fr. 10 suivant détail ci-après, pour intérêts du 30 décembre 1928 au 30 décembre 1930 sur titre de créance, série I. R., n° 1.617.540, acquisition d'immeubles avenue Champon, 23 à 29 bis, et rue Bernard Palissy :

N° 1667
 —
Indemnités de dommages de guerre
 —
Intérêts
 —
Admission en recette
 —

Valeur nominale	1.100 00
Valeur nette	1.120 16
Espèces	62 94
	<hr/>
Ensemble	<u>1.183 10</u>

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons de vouloir bien admettre ces sommes en recettes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1668

MESSIEURS,

Indemnités de dommages de guerre

Intérêts

Admission en recette

M. le Receveur Municipal nous informe, par lettre du 8 août 1931, qu'il vient de procéder à l'encaissement de la somme de 27.120 francs, suivant détail ci-après, pour intérêts du 30 décembre 1928 au 30 décembre 1930 sur titre de créance, série M. A., n° 2.304.484, Eaux-réquisitions.

Valeur nominale	26.600 00
Valeur nette	27.087 64
Espèces	32 36
	<hr/>
	<u>27.120 00</u>

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous demandons de vouloir bien admettre ces sommes en recettes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1669

MESSIEURS,

Emprunt de conversion de 12.512.016 fr. 17

1^{re} semestrialité d'amortissement

Imputation

Par votre délibération du 21 juillet dernier, vous avez ratifié les conditions arrêtées avec le Crédit Foncier de France pour la conversion de nos emprunts de 3.000.000 de francs et 10.500.000 francs en un emprunt de 12.512.016 fr. 17 dont l'annuité de remboursement est fixée à 820.190 fr. 58.

La première semestrialité de cet emprunt, soit 410.095 fr. 29, vient à échéance le 31 décembre 1931. Notre budget de l'exercice courant comporte, sous les articles 12 et 13 des Dépenses Extraordinaires, les crédits qui nous étaient précédemment nécessaires pour l'amortissement des emprunts con-

vertis. Le solde de ces crédits, après mandatement de la semestrialité du 30 juin dernier, se présente comme suit :

Article 12. Emprunt de 3.000.000 frs	107.609 94
Article 13. Emprunt de 10.500.000 frs	376.634 79

Ensemble	484.244 73
----------------	------------

Nous vous prions, dès lors, en accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien décider que la première semestrialité de l'emprunt de 12.512.016 fr. 17 sera imputée sur les articles 12 et 13 du budget extraordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 5 avril, la chaudière n° 2 des Bains du boulevard de la Liberté a été gravement avariée par suite d'un manque d'eau.

D'accord avec votre Deuxième Commission, les travaux de réparation ont été entrepris d'urgence et confiés à la Société Roser, constructeur de la chaudière.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Ils s'élèvent à la somme de 23.980 francs.

Nous soumettons à votre approbation le marché à passer avec la Société Roser et vous demandons de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous l'article 44 : « Travaux d'entretien des Propriétés communales ».

Adopté.

N° 1670
—
*Bains du boulevard
de la Liberté*
—
*Réparation
d'une chaudière*
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine élévatoire d'Emmerin expirant le 31 décembre prochain, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé en accord avec votre Deuxième Commission, en vue d'une nouvelle adjudication pour l'année 1932.

La dépense évaluée approximativement à 165.000 francs sera prélevée sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous l'article 62 « Eaux ».

Adopté.

N° 1671
—
Distribution d'eau
—
*Fourniture de char-
bon à l'usine
élévatoire*
—
Cahier des charges
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1672

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Fourniture
de tuyaux, raccords
et appareils
de fontainerie**Adjudication*

L'adjudication pour la fourniture de tuyaux, raccords et pièces de fontainerie destinés à l'entretien et à l'amélioration du réseau d'eaux potables et industrielles, expire le 31 décembre prochain.

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en accord avec votre Deuxième Commission, en vue de la mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1932.

La dépense évaluée approximativement à 200.000 francs sera prélevée sur les crédits ouverts au budget en vue de l'entretien et de l'amélioration du réseau des canalisations d'eau.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1673

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Équipement
des forages**Installations
électriques**Décompte définitif*

Les 5 et 12 avril 1930, MM. Aupetit et Paillet ont été déclarés adjudicataires des travaux repris au 5^e lot du projet d'équipement des forages « Installations électriques » moyennant la somme forfaitaire de 119.448 francs.

Dans sa séance du 26 juin 1930, le Conseil Municipal a approuvé une augmentation de 12.219 francs du montant de l'entreprise pour la fourniture et la pose des compteurs d'énergie électrique.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le décompte définitif s'élève à 119.448 francs plus 12.219 francs, soit 131.667 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien : a) approuver ce décompte ; b) décider que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget en vue de l'équipement des forages.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'aménagement des terrains de la fortification dérasée aux abords de l'ancienne porte de Valenciennes nécessite le déplacement d'une canalisation d'eau de 600 m/mr, canalisation qui sera installée sous la voie du chemin de fer.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord nous fait connaître qu'elle ne fait pas d'objection à l'exécution de ce travail sous réserve de l'observation de clauses reprises au projet d'engagement que nous vous soumettons.

Les obligations qui nous sont imposées par la Compagnie étant principalement d'ordre technique, nous vous prions, en accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à signer ledit engagement.

Adopté.

N° 1674

Pose de canalisation d'eau

Porte de Valenciennes

Engagement envers la Compagnie du Chemin de fer du Nord

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La canalisation de refoulement des eaux des nouveaux forages de la région Nord de Lille, doit traverser le territoire de la commune de Saint-André sous le sol de la rue de Constantine.

La dite commune nous a accordé les autorisations nécessaires moyennant l'engagement de lui payer une redevance annuelle de onze francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire cet engagement et de décider que le montant de la redevance sera prélevé sur le crédit N° 62 du budget ordinaire « Eaux ».

Adopté.

N° 1675

Aménagement de forages

Pose d'une canalisation sur le territoire de la commune de St-André

Redevance

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 12 Juillet, dans la matinée, la rupture d'une canalisation d'eau rue Anatole France a provoqué l'inondation des sous-sols de l'immeuble occupé par la Société « Palais Lillois de l'Automobile et P. Delesalle et C^{ie} réunis ».

Cette Société a fait pomper elle-même l'eau accumulée dans ses caves et réclame de ce fait une somme de 414 fr. 90.

Cette réclamation étant justifiée, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à régler à la dite Société la somme de 414 fr. 90 dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous le N° 62 « Eaux ».

Adopté.

N° 1676

Distribution d'eau

Fuite rue Anatole France

Règlement des dégâts

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1677

MESSIEURS,

*Cimetière de l'Est**Construction
d'une clôture en bé-
ton armé entre la
rue du Ballon
et l'avenue de Muy**Marché*

En vue d'achever la construction de la clôture en béton armé du cimetière de l'Est entre la rue du Ballon et l'avenue de Muy, nous avons procédé, le 8 septembre dernier, à une adjudication restreinte entre plusieurs entrepreneurs de la région.

La proposition faite par M. Hayem, constructeur à Saint-André, 66, rue Sainte-Hélène, d'effectuer ce travail moyennant un prix de 103 fr. 50 par mètre courant de clôture posée étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous prions, d'accord avec votre 2^e Commission, de vouloir bien : a) nous autoriser à passer marché avec M. Hayem, aux conditions ci-dessus indiquées ; b) décider que la dépense évaluée à 14.000 francs environ sera prélevée sur l'article 65 du budget supplémentaire de 1931 et l'art. 167 y rattaché.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1678

MESSIEURS,

*Inhumation
des indigents**Fourniture
de cercueils**Cahier des charges*

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé, en accord avec votre 5^e Commission, en vue de l'adjudication publique de la fourniture des cercueils nécessaires à l'Administration des Hospices et au Service de la Morgue pendant l'année 1932.

Les dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous le titre : « Inhumation des indigents, fourniture de cercueils ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1679

MESSIEURS,

*Services Muni-
cipaux**Reliures et fourni-
tures de cartonnage**Cahier des charges*

Conformément à l'avis émis par votre 1^{re} Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des reliures et fournitures de cartonnages nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1932.

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^{me} Hélène Descamps, gardienne-chef à la Crèche municipale, née à Pecquencourt (Nord), le 14 octobre 1887, dont l'emploi a été supprimé à partir du 1^{er} septembre 1931, doit, en application de l'article 27 du statut des fonctionnaires municipaux, être admise au bénéfice de la retraite.

Entrée au service de la Ville le 1^{er} août 1914, M^{me} Descamps comptait, au 31 août 1931, 17 ans et 1 mois de service avec un traitement moyen de 7.920 francs pendant les trois dernières années, se décomposant comme suit :

Traitement	6.600 00
Avantages en nature 1/5	1.320 00
	<hr/>
Total	7.920 00

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des services municipaux, M^{me} Descamps a droit :

Pour 17 ans de service : 17/60 de 7.920 fr. =	2.244 00
Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 7.920 fr. =	11 00
	<hr/>
Total	2.255 00

Vu les états de services et retenues de M^{me} Descamps,
 Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.
 Considérant que M^{me} Descamps a été titularisée dans son emploi le 1^{er} octobre 1919 et qu'elle a droit, en vertu de l'article 6 des statuts précités, à la jouissance immédiate de sa pension,
 Nous vous prions de lui allouer sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} septembre 1931, une pension annuelle de 2.255 francs.
 De plus, conformément à l'article 27 des statuts des fonctionnaires municipaux, nous vous proposons de lui accorder une gratification de départ égale à un an de son traitement actuel, soit 6.600 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^{me} Arthur Moison, née Marie-Louise Lalaux, veuve d'un régisseur de 1^{re} classe des Bains municipaux, est décédée le 9 juin 1931 en possession d'une pension de retraite de 2.320 fr. 68, dont elle jouissait depuis le 24 janvier 1926. Elle laisse un enfant âgé de moins de dix-huit ans qui a droit,

N° 1680
 —
 Liquidation
 de pension
 —
 Services Municipaux
 —
 M^{me} Hélène
 Descamps

N° 1681
 —
 Liquidation
 de pension
 —
 Services Municipaux
 —
 Enfant Antoinette
 Moison

conformément à l'article 9 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à la pension que touchait sa mère.

Vu les extraits de l'Etat Civil constatant :

1° Que M^{me} Moison est décédée le 9 juin 1931 ;

2° Que du mariage de M. Moison et M^{me} Lalaux est issue Antoinette-Benoîte-Marie Moison, née à Lille le 7 octobre 1914 ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous proposons de régler la pension de l'enfant Moison à 2.320 francs 68 jusqu'au 7 octobre 1932.

Cette pension prendra cours le 10 juin 1931, lendemain du décès de M^{me} V^{ve} Moison.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1682

*Liquidation
de pension*

Services Municipaux

*Veuve Louis
Deleporte*

M. Louis-Florent Deleporte, Concierge à l'Ecole pratique de garçons, est décédé le 8 Juillet 1931. Sa veuve, la dame Olivia-Julia Dryburgh, sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de son enfant mineur conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 1^{er} janvier 1904, M. Deleporte comptait, au moment de son décès, 27 ans 6 mois et 8 jours de service avec un traitement moyen de 12.202 fr. 57 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 5.597 fr. 36 calculée comme suit :

Pour 27 ans de service : 27/60 de 12.202,57	5.491 15
Pour 6 mois : 6/12 de 1/60 de 12.202,57	101 69
Pour 8 jours : 8/30 de 1/12 de 1/60 de 12.202 57	4 52
Total	<u>5.597 36</u>

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Dryburgh est née à Téteghem (Nord), le 15 septembre 1891 ;

2° Que la dite dame Dryburgh et M. Deleporte ont contracté mariage le 20 août 1921 ;

3° Que de ce mariage est issu Louis-Ernest-Victor Deleporte, né à Lille le 30 avril 1922 ;

4° Que M. Deleporte est décédé le 8 juillet 1931 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Deleporte ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° Article 7. — Que M^{me} veuve Deleporte a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : $5.597,36 : 2 = \dots\dots\dots$ 2.798 68

2° Article 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit :
2.798,68 × 1 279 84

10

Total 3.078 52

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension de M^{me} veuve Deleporte et de son enfant à 3.078,52 à partir du 9 juillet, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Fernand-Gustave Desmoutiez, Receveur d'Octroi de 1^{re} classe, né à Lille, le 3 novembre 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} décembre 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} août 1901, M. Desmoutiez comptera, au 30 novembre 1931, 30 ans et 4 mois de service avec un traitement moyen de 14.750 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Desmoutiez a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,	
soit : $14.750 : 2 = \dots\dots\dots$	7.375 »
Pour 5 ans : $5/40$ de 14.750 =	1.843 76
Pour 4 mois : $4/12$ de $1/40$ de 14.750 =	122 92
Total	<u>9.341 68</u>

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Desmoutiez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} décembre 1931, une pension annuelle de 9.341,68.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.000 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N° 1683

Liquidation
de pension

Octroi

Fernand Desmou-
tiez

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1684

Liquidation
de pension

Octroi

Veuve Charles
Legrand

MESSIEURS,

M. Charles-Aimé Legrand, préposé d'Octroi de 1^{re} classe, est décédé le 1^{er} septembre 1931, laissant une veuve, la dame Marie-Juliette Bourlet, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} janvier 1908, M. Legrand comptait, au moment de son décès, 23 ans, 7 mois et 3 jours de service, compte tenu de l'arrêt de ses fonctions du 4 août au 1^{er} septembre 1931, avec un traitement moyen de 12.557,77 pendant les trois dernières années. M. Legrand aurait pu obtenir une pension de 4.937 fr. 68 calculée comme suit :

Pour 23 ans de service : 23/60 de 12.557 fr. 77	4.813 82
Pour 7 mois : 7/12 de 1/60 de 12.557 fr. 77	122 10
Pour 3 jours : 3/30 de 1/12 de 1/60 de 12.557 fr. 77	1 76
Total	<u>4.937 68</u>

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Bourlet est née à Armentières (Nord), le 21 septembre 1882 ;

2° Que la dite dame Bourlet et M. Legrand ont contracté mariage le 13 octobre 1900 ;

3° Que M. Legrand est décédé le 1^{er} septembre 1931 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Legrand ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que M^{me} veuve Legrand a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : 4.937,68 : 2 = 2.468 fr. 84.

Nous vous prions de régler la pension de M^{me} veuve Legrand à : 2.468,84 à partir du 2 septembre 1931, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1685

Allocations annuelles
et renouvelablesDivers employés
et ouvriers municipaux

MESSIEURS,

Divers employés et ouvriers, ayant atteint ou dépassé l'âge de 70 ans au cours de l'année 1931, quitteront leur service le 31 décembre prochain.

Conformément à votre délibération du 23 octobre 1930, nous vous prions de leur accorder une allocation annuelle et renouvelable calculée sur la base de 100 francs par année de service avec maximum de 3.000 francs.

De plus, nous vous proposons d'allouer une gratification de départ égale : a) à 3 mois de traitement à ceux d'entre eux qui comptent 15 ans de service ; b) à 6 mois de traitement à ceux qui ont atteint 30 années de service :

NOMS ET PROFESSIONS	Services au 31 décembre 1931	Allocation annuelle	Gratification de départ
Collet Louis, bûcheron au cimetière du Sud	30 ans 2 mois.	3.000 00	6.500 00
Delegove Jules, aide-peseur	14 ans 6 mois.	1.450 00	
Denys Jean-Baptiste, paveur ...	40 ans 2 mois 22 jours.	3.000 00	4.950 00
Fernandez Victor, journalier à l'Abattoir	17 ans 3 mois 22 jours.	1.731 12	2.475 00
Liétar Auguste, surveillant, Ecole des Beaux-Arts	15 ans 21 jours.	1.505 84	2.800 00
Noé Alexandre, journalier à l'Abattoir	12 ans 3 mois.	1.225 00	
Plumecocq Arthur, ouvrier de section	30 ans 9 mois.	3.000 00	4.950 00
Rasseneur Edouard, employé auxiliaire	16 ans 5 mois.	1.641 68	2.914 80
Ronse Jean-Baptiste, garçon de bureau	31 ans 9 mois.	3.000 00	5.600 00
Spiessens Constant, fossoyeur au cimetière du Sud	14 ans 2 mois.	1.416 68	
Valembois Auguste, fossoyeur au cimetière de l'Est	39 ans 9 mois.	3.000 00	6.500 00
Van Bedaf Wilbrod, garçon de bureau à la Bibliothèque	13 ans 8 mois.	1.366 68	
Waeytens Alfred, garçon de bureau à l'Hygiène	34 ans 6 mois 23 jours.	3.000 00	5.350 00

En conséquence, nous vous demandons de décider que le montant des allocations annuelles et renouvelables à servir à partir du 1^{er} janvier 1932 sera prélevé sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932 ; les gratifications de départ sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 2 mai 1929, le Conseil Municipal décidait l'extension, en faveur des employés et ouvriers municipaux titulaires ou auxiliaires permanents, du régime des indemnités de départ ainsi fixé :

1^o Trois mois de traitement à partir de 15 ans de présence, sans condition d'âge ;

N^o 1686

*Indemnité
de départ*

Lemesle et Duforez

2° Six mois de traitement à partir de l'âge requis pour la retraite si les services atteignent 30 années, régime dont seul était bénéficiaire le personnel assujéti à la Caisse Municipale des Retraites.

Deux de nos anciens serviteurs, appartenant à la catégorie des auxiliaires permanents : a) M. Lemesle, gardien de cimetièrre, dont la pension a été liquidée par délibération du 12 juillet 1929 pour ses 28 ans et 9 mois de services ; b) M. Duforez, ouvrier jardinier, âgé de 71 ans, dont la pension a été liquidée par délibération du 28 septembre 1929 pour ses 38 ans et 8 mois de services, n'ont pas été appelés à bénéficier de cette indemnité, la cessation effective de leurs services étant antérieure au 2 mai 1929, date de la mise en application de la mesure précitée.

Nous vous proposons, étant donné que les pensions de MM. Duforez et Lemesle ont été liquidées postérieurement à votre décision ci-dessus rappelée du 2 mai 1929, d'accorder exceptionnellement aux intéressés le bénéfice de la rétroactivité de la mesure précitée en allouant à M. Lemesle une indemnité égale à 3 mois de traitement, soit 2.625 francs ; à M. Duforez une indemnité égale à 6 mois de traitement, soit 4.850 francs.

La dépense sera prélevée sur l'article 8 du budget ordinaire de l'exercice 1931 « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1687

Liquidation
de pension

Services Municipaux

Léon Villette

M. Léon Villette, contremaitre nationalisé de 1^{re} classe à l'Ecole pratique de garçons, né à Lille le 30 décembre 1868, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} janvier 1932.

Entré à l'Ecole Baggio le 1^{er} juin 1899, M. Villette comptera au 31 décembre 1931, 32 ans et 7 mois de service avec un traitement moyen de 28.500 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Villette a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen,	
soit : 28.500 : 2 =	14.250 »
Pour 2 ans : 2/40 de 28.500 =	1.425 »
Pour 7 mois : 7/12 de 1/40 de 28.500 =	415 64
Total	<u>16.090 64</u>

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Villette, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} janvier 1932, une pension annuelle de 16.090 fr. 64.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 15.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE.

MESSIEURS,

M. le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers nous a transmis, avec avis favorable, une demande de secours formulée par M^{me} V^{ve} Pezin-Laloyer, veuve du caporal volontaire Georges Pezin, décédé après 23 ans et demi de services.

La Commission des Sapeurs-Pompiers a donné un avis favorable.

M^{me} V^{ve} Pezin-Laloyer se trouvant dans une situation nécessiteuse, nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, de lui accorder, conformément au barème établi le 9 novembre 1920, un secours de 240 francs à prélever sur la Caisse de Secours du Corps des Sapeurs-Pompiers.

Adopté.

N° 1688

Sapeurs-Pompiers

Secours

Veuve Pezin-
Laloyer

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Paul Callens, ouvrier forgeron de 2^e classe au Service des Eaux, né à Lille le 4 août 1860, sollicite sa mise à la retraite, à partir du 1^{er} septembre 1931.

Entré au service de la Ville le 15 mars 1916, il comptait, au 31 août 1931, 15 ans, 5 mois et 16 jours de service.

En application des dispositions de la délibération du 23 octobre 1930, M. Callens a droit à un secours annuel et renouvelable calculé sur la base de 100 francs par année de service, soit 1.546 fr. 12.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer :

a) la dite pension à partir du 1^{er} septembre 1931, les arrérages devant être prélevés sur l'article 9 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931 ;

b) une gratification de départ égale à trois mois de son dernier traitement, soit 3.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire du même exercice.

Adopté.

N° 1689

Secours annuel
et renouvelable

Paul Callens
ouvrier forgeron
au Service des
Eaux

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1690

Construction
d'un égout
Rue Malpart

Approbation
du projet

MESSIEURS,

La Ville en cédant à M. Mathieu un terrain en bordure de la rue Malpart s'est engagée à faire mettre cette rue en état de viabilité pour l'époque où la construction à édifier sur ledit terrain serait achevée.

M. Mathieu nous fait connaître que les travaux entrepris par lui pourront être terminés dès que l'égout de la Ville qui doit évacuer les eaux usées sera exécuté.

Dans ces conditions, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la construction de cet égout suivant le projet que nous vous soumettons et dont le coût s'élève à 42.000 francs.

En vue de l'imputation de la dépense, nous vous prions : a) de décider la désaffectation du crédit de 100.000 francs figurant sous le numéro 58 du budget supplémentaire de 1931 « Collecteur aux abords du terrain de Ronchin » dont le projet se trouve abandonné par suite de la construction du collecteur de la porte de Valenciennes ; b) de rattacher ce crédit à l'article 79 du budget supplémentaire intitulé « Construction d'égouts » qui, toutes dépenses réglées, laisse une disponibilité de 21.209 fr. 51 ; c) de prélever sur l'article 79 du budget supplémentaire ainsi doté la dépense de 42.000 francs résultant du projet ci-dessus.

Les travaux seront mis en adjudication dans la forme accoutumée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1691

Lycée Faidherbe

Classes démon-
tables

Chauffage
et éclairage

Marchés

MESSIEURS,

Nous avons demandé des propositions à divers entrepreneurs, en vue de l'installation dans les nouvelles classes du Lycée Faidherbe : a) du chauffage central ; b) de l'éclairage électrique.

Les offres des entrepreneurs lues en séance publique le 18 août 1931 sont résumées au tableau ci-après :

a) *Chauffage central* :

Six entrepreneurs ont été consultés ; trois d'entre eux ont fait des offres :

Anciens Etablissements A. Béhin, montant du devis : 20.500 francs.

Leclercq : montant du devis : 20.900 francs.

Petit : montant du devis : 26.000 francs.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle des Anciens Etablissements A. Béhin, 36, rue de Jemmapes, à Lille.

b) *Eclairage électrique* :

Cinq entrepreneurs ont été consultés ; quatre offres ont été faites :

M. Dehertogh, montant du devis : 6.684 fr. 50.

M. Bouchez-Daigremont, montant du devis : 7.241 fr. 90.

M. Guillot, montant du devis : 7.400 francs.

M. Vandendorre, montant du devis : 8.767 francs.

L'offre la plus intéressante pour la Ville est celle de M. Dehertogh, 35, rue de la Clef, à Lille.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons : a) d'approuver les marchés de gré à gré passés avec les Anciens Etablissements A. Béhin, pour le chauffage et avec M. Dehertogh pour l'éclairage ; b) de décider que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts en vue de la construction de classes démontables du Lycée Faidherbe.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Notre collègue et ami Domsin, Adjoint au Service des Bâtiments, nous a donné l'assurance que les classes pourront être utilisées dès la rentrée, c'est-à-dire dès le 2 octobre.

*Communication
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les personnes ci-dessous désignées sollicitent l'autorisation d'installer des enseignes lumineuses sur la façade de leurs établissements :

a) M. Tomasini, pharmacien, 51, rue de Béthune ;

b) La Société Anonyme des Grands Hôtels du Nord, 5, rue Jean Roisin ;

c) La Lingerie Fam, 20, rue des Ponts de Comines.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons de donner satisfaction aux pétitionnaires, moyennant paiement, à compter de l'année 1931, des redevances annuelles ci-après :

M. Tomasini : 330 francs.

La Société Anonyme des Grands Hôtels du Nord : 800 francs.

La Lingerie Fam : 780 francs.

Adopté.

N^o 1692

Enseignes lumineuses

*Divers
pétitionnaires*

*Fixation
des redevances*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1693

MESSIEURS,

Théâtres Municipaux

Saison 1930-1931

Compte d'exploitation

Nous vous soumettons ci-après le compte d'exploitation des Théâtres Municipaux pour la saison 1930-1931 :

RECETTES

	GRAND THÉÂTRE	SÉBASTOPOL
Produit des entrées	1.310.195 »	1.126.998 »
Produit des abonnements	91.667 »	4.192 50
Location de salle	5.000 »	»
Recettes diverses	9.029 17	3.177 70
	1.415.891 17	1.134.368 20
Total des recettes	2.550.259 37	

DÉPENSES

	GRAND THÉÂTRE	SÉBASTOPOL
Bordereaux de séance	1.038.900 70	351.982 »
Artistes de la troupe	291.124 60	327.175 »
Costumier	54.645 25	37.387 50
Editeurs (1)	46.683 35	29.769 55
Impressions	32.226 05	20.793 75
Affichage	20.713 »	11.585 80
Publicité	12.736 50	4.011 50
Frais généraux	134.261 90	44.690 05
Location de matériel	19.027 »	13.420 50
Dépenses diverses	7.540 70	5.308 »
	1.657.859 05	846.123 65
Total des dépenses ..	2.503.982 70	

(1) Dans le montant de la dépense sont compris les dépôts de garantie à récupérer en fin de saison après renvoi des matériels.

Eschig	1.000 fr.
Joubert	200 fr.
Chondens	300 fr.
Heugel	1.200 fr.
Ricordi	1.000 fr.
Salabert	600 fr.
Enoch	200 fr.
Total	4.500 fr.

RÉCAPITULATION

	GRAND THÉÂTRE	SÉBASTOPOL
Recettes	1.415.891 17	1.134.368 20
Dépenses	1.657.859 05	846.123 65
Excédent de dépenses	241.967 88	
Excédent de recettes		288.244 55
Solde	46.276 67	
Versements effectués à la Recette Municipale :		
23 avril 1931. Quittance N° 9295.. 25.000 »		
7 mai 1931. Quittance N° 10496.. 21.276 67		
	46.276 67	
Reste en caisse	»	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION DES THÉÂTRES

	GRAND THÉÂTRE	SÉBASTOPOL
<i>1° Paiement des masses effectué directement par la Ville (art. 50 du cahier des charges).</i>		
Personnel administratif	102.039 »	19.050 50
Orchestre (chefs adjoints, pianistes, etc., etc...)	103.274 95	32.933 50
Musiciens	399.150 60	175.205 80
Chœurs	346.334 65	226.648 25
Ballet	167.888 51	83.883 »
Machinistes, aides-machinistes, garçons de théâtre	189.176 65	82.216 »
Total	1.307.864 36	619.937 05
	(1.927.801 41)	
<i>2° Dépenses de l'exploitation</i>	1.657.859 05	846.123 65
Total des dépenses	2.965.723 41	1.466.060 70
<i>Recettes de l'exploitation</i>	1.415.891 17	1.134.368 20
Excédent de dépenses par théâtre	1.549.832 24	331.692 50
Excédent de dépenses total	1.881.524 74	

Vérifié par le Contrôleur financier de nos théâtres, ce document a été examiné en son temps par votre 4^e Commission.

D'accord avec celle-ci, nous vous demandons de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous fournir un certain nombre d'informations :

Le déficit du Théâtre Sébastopol atteignait en 1925, chiffres ronds — je ne donnerai que des chiffres ronds, vous faisant grâce des centimes — cent dix mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs. En 1926 : quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante et un francs. En 1927 : deux cent dix mille francs. En 1928 : deux cent soixante-dix-huit mille cent soixante-dix-huit francs. En 1929 : deux cent quarante-sept mille huit cent trente et un francs. Il atteint, en 1930 : trois cent trente et un mille six cent quatre-vingt-douze francs.

Le déficit du Grand Théâtre atteignait en 1925 : huit cent douze mille trois cent trente-six francs. En 1926 : neuf cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept francs. En 1927 : un million soixante mille sept cent quarante-six francs. En 1928 : un million deux cent quinze mille cent quinze francs. En 1929 : un million cinq cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-neuf francs.

D'après les chiffres qui nous sont fournis par le rapport, le déficit atteint, pour l'exercice 1930 : un million cinq cent quarante-neuf mille huit cent trente-deux francs.

Tant et si bien que la progression de l'excédent des dépenses du Grand Théâtre, qui atteignait, en 1926 : quatre-vingt-sept mille francs ; en 1927 : cent cinquante et un mille quatre cent quarante-neuf francs ; en 1928 : deux cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-neuf francs ; en 1929 : deux cent trente et un mille cinq cent soixante-treize francs, n'atteint plus, en 1930, par rapport à 1929, que trois mille cent quarante-trois francs.

Il apparaît qu'ainsi, en ce qui concerne le Grand Théâtre, se trouve enrayée la progression du déficit.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1694

Fourniture

de bornes :

- a) *de virage*
b) *de signalisation
de refuge*

Marché

En accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous avons décidé dans l'intérêt de la circulation, de faire l'acquisition de bornes de virage ainsi que de bornes de signalisation de refuge.

Les Anciens Etablissements Saunier-Duval-Frisquet, dont le siège est à Paris, 99, avenue de la République, nous proposent :

a) 2 bornes de virage N° 30.671 au prix de 1.500 francs l'une ;

b) 8 bornes de signalisation de refuge N° 30.822 au prix de 1.525 francs pièce, le tout rendu franco gare de Lille.

Ces offres nous paraissant intéressantes, nous vous demandons de vouloir bien les agréer et nous autoriser à passer à cet effet le marché nécessaire.

La dépense, soit 15.200 francs, sera imputée sur l'article 33 du Budget Extraordinaire « Voie publique. Travaux de signalisation ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Cinquième Commission, le cahier des charges établi en vue de l'adjudication des denrées nécessaires aux Fourneaux Economiques pendant la saison 1931-1932.

Adopté.

N° 1695

Fourneaux Economiques

Fournitures de denrées

Adjudication publique

Cahier des charges

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M^{me} V^{ve} Delcourt-Decoster, rue Jacquemars Gielée, 133, à Lille, représentant l'indivision Decoster-Droulers, tendant au lotissement d'un terrain repris au cadastre sous les n^{os} 2562-2718-2719-2804 de la Section C, situé entre la rue Gassendi et la rue du Dieu de Marcq prolongée, et à l'ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur reliant ces deux rues.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1° Un pan coupé de 25 mètres de longueur sera établi au débouché de la rue nouvelle dans les rues Gassendi et du Dieu de Marcq prolongée ;
- 2° Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;
- 3° Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;
- 4° Les constructions en bois seront interdites dans les cours ;
- 5° Les rues ne pourront être classées dans la voirie urbaine qu'après l'accomplissement des formalités prévues par les articles 285 et 286 du Code des Arrêtés Municipaux.

Adopté.

N° 1696

Lotissement

Terrains situés entre la rue Gassendi et la rue du Dieu de Marcq prolongée

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1697

MESSIEURS,

Eclairage de la voie
publique

Modification
de l'éclairage :
a) rue Esquermoise
b) rue de la Bourse
c) rue Royale
d) rue Basse
e) rue Lepelletier
f) rue du Curé St-
Etienne

Le Groupement des Commerçants de la rue Esquermoise sollicitait il y a quelque temps :

- 1° Le renforcement de l'éclairage électrique de la rue Esquermoise ;
- 2° L'installation de lampes électriques rues de la Bourse et Royale, entre les rues de la Barre et d'Angleterre ;
- 3° Le renforcement de l'éclairage au gaz rues Basse, Lepelletier et du Curé Saint-Etienne.

Ce même groupement s'offrait en outre à participer dans la dépense nécessitée pour la transformation, l'achat et la pose des divers appareils.

Après pourparlers, il a été convenu que cette association nous verserait une somme de 11.000 francs.

D'accord avec la 2^e Commission, nous vous proposons de décider :

- a) la réalisation des travaux susvisés lesquels nécessiteront une dépense qu'on peut chiffrer approximativement à 19.375 francs pour les frais de modification et de première installation ;
- b) d'admettre en recette la somme de 11.000 francs ;
- c) de voter un crédit de même importance à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931 et à rattacher à l'article 57 du Budget ordinaire « Eclairage de la Voie Publique » qui supportera la dépense d'installation.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 11.000 francs et vote un crédit de pareille importance à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1698

Subventions
à diverses associa-
tions pour partici-
pation à des Con-
grès

Crédit supplémen-
taire

Le crédit pour l'octroi de subsides à diverses associations aux fins de participation à des Congrès est épuisé.

En vue de nous permettre de donner satisfaction aux demandes qui nous parviendront d'ici la fin de cette année, nous vous proposons de voter un crédit supplémentaire de 3.000 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours et à rattacher à l'article 193 du Budget ordinaire de 1931.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 3.000 francs, à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Lefebvre, propriétaire de l'immeuble situé à l'angle de la rue Colbert et de l'amorce de rue prolongeant l'allée Saint-Hubert, demande la pose d'une plaque indicatrice de cette nouvelle voie.

Il ne semble pas que la dénomination : allée Saint-Hubert puisse convenir pour une rue de douze mètres de largeur.

D'autre part, l'appellation rue Saint-Hubert s'applique déjà à une autre voie de la Ville.

Dans ces conditions, nous vous proposons d'abandonner la dénomination : allée Saint-Hubert et de donner à cette voie élargie le nom de Jules Lefebvre, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, professeur au Lycée Faidherbe, agrégé de l'Université, qui fut trente-deux ans durant le président de l'Amicale Franklin.

Adopté.

N° 1699
—
Allée Saint-Hubert
—
Changement
de dénomination
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le programme d'embellissement et d'assainissement de la Ville, ainsi que le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M^{me} Germaine Lavigne, veuve de M. Nicolas Brosse, qui a accepté de rendre libre d'occupation, le 31 août 1931, la maison sise rue Godefroy, 8, moyennant une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 18.000 francs.

Nous vous proposons d'accorder à M^{me} V^{ve} Lavigne cette indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N° 1700
—
Eviction
de locataire
8, rue Godefroy
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1701

*Eviction
de locataire
Square Ruault, 3*

MESSIEURS,

En vue de réaliser le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. et M^{me} Louis Miotto, qui ont accepté de rendre libre, le 1^{er} novembre 1931, la maison située square Ruault, 3, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 5.000 francs.

Nous vous proposons d'accorder à M. et M^{me} Miotto la somme demandée dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1702

*Eviction
de locataire
33, Square Ruault*

MESSIEURS,

En vue de réaliser le programme d'assainissement et d'embellissement de la Ville, ainsi que le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Auguste Choisez, qui a accepté de rendre libre d'occupation, le 31 août 1931, la maison sise square Ruault, 33, moyennant paiement d'une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 8.500 francs.

Nous vous proposons d'accorder à M. Choisez l'indemnité qu'il demande, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le programme d'embellissement et d'assainissement de la Ville, ainsi que le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Adolphe Mekampener qui a accepté de rendre libre d'occupation, le 1^{er} juillet 1932, la maison située square Ruault, 71, moyennant une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 12.000 francs.

Nous vous proposons d'accorder à M. Dekampener cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N° 1703

*Eviction
de locataire
Square Ruault, 71*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le programme d'embellissement et d'assainissement de la Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier de Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Gustave Vandenberghe et M^{me} Marie-Louise Gysen, son épouse, qui ont accepté de rendre libre d'occupation, dès qu'ils auront trouvé un autre local, la maison située rue des Etaques, 10, moyennant une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 13.000 francs.

Nous vous proposons de payer à M. et M^{me} Vandenberghe, dès que la maison sera libre d'occupation, ladite indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N° 1704

*Eviction
de locataire
10, rue des Etaques*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1705

MESSIEURS,

*Eviction
de locataires
37, rue des Etaques*

Nous poursuivons actuellement l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur, immeubles destinés à être démolis pour la réalisation du plan d'embellissement de la Ville.

Nous sommes entré en pourparlers avec M^{me} Marie Malfait, Veuve Marchand, qui s'est engagée à rendre libres d'occupation le 15 août 1931, le rez-de-chaussée ainsi qu'une chambre au 1^{er} étage, dépendant de l'immeuble sis 37, rue des Etaques, moyennant une indemnité d'éviction, qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 3.000 francs.

Nous vous proposons d'attribuer à M^{me} Veuve Marchand cette indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1706

MESSIEURS,

*Eviction
de locataire
49, rue des Etaques*

En vue de la réalisation du programme d'assainissement et d'embellissement de la Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. et M^{me} Marcel Lherminez-Faitiche qui se sont engagés à rendre libre d'occupation, le 31 août 1931, la maison située n° 49, rue des Etaques, moyennant une indemnité d'éviction qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 10.500 francs.

Nous vous demandons de décider l'attribution à M. et M^{me} Lherminez de cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le programme d'assainissement de la Ville, ainsi que le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M^{me} Philomène Ledoux, Veuve de M. Adolphe Marchand, qui a accepté de rendre libre d'occupation le 31 août 1931, la maison sise rue des Etaques, 55, moyennant une indemnité d'éviction qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 6.000 francs.

Nous vous proposons d'accorder à M^{me} V^{ve} Marchand cette indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N° 1707

—
*Eviction
de locataire
Rue des Etaques, 55*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville et du dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Gustave Leclercq, qui occupe un immeuble sis à Lille, rue Wicar, N° 22, ainsi que trois pièces au rez-de-chaussée et deux pièces au 1^{er} étage de l'immeuble situé, 44, rue des Etaques. M. Leclercq a accepté de rendre ces locaux libres de toute occupation pour le 15 octobre 1931, moyennant une indemnité d'éviction qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires nous avons cru équitable de fixer à 40.000 francs.

Nous vous proposons d'allouer à M. Leclercq cette indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N° 1708

—
*Eviction
de locataires :
22, rue Wicar ; 44,
rue des Etaques*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1709

*Eviction d'occupant
3, rue des Robleds*

MESSIEURS,

En vue de réaliser le plan d'embellissement de la Ville et d'assurer le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

M. Arthur Vanreckem s'est engagé à rendre libre de toute occupation pour le 6 août 1931, la maison sise à Lille, rue des Robleds, N° 3, moyennant une indemnité d'éviction qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer à 2.500 francs.

Nous vous proposons d'allouer à M. Vanreckem cette indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

*Adopté.**Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Ainsi, pourrons-nous mettre un terme à un certain nombre d'affaires depuis quelque temps sur le chantier.

Je manquerais à mon devoir si je ne rendais hommage à notre Adjoint au Contentieux, notre ami Henri Spriet, qui a su, avec un zèle diligent, mener à bien des tractations difficiles. Je me dois, pareillement, de dire combien lui fut précieux le concours de notre Secrétaire Général, Maurice Planque.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1710

*Fonds municipal
de chômage**Crédit supplémen-
taire*

Le crédit de 800.000 francs que vous avez voté dans vos séances précédentes en vue de l'allocation de secours aux chômeurs est presque épuisé.

En raison de l'accroissement du nombre de chômeurs et pour nous permettre de continuer jusqu'à la fin de cette année la distribution des secours, nous vous proposons de voter un crédit supplémentaire de six cent mille francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours et à rattacher à l'article 116 du Budget Ordinaire « Fonds Municipal de Chômage ».

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 600.000 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

M. BAUCHE. — Nous avons voté, et j'en suis heureux, un nouveau crédit en faveur du Fonds Municipal de Chômage. La crise tend à s'aggraver. Le nombre des chômeurs complets a augmenté. Cette augmentation se marque plus encore chez les chômeurs partiels.

J'insiste, à nouveau, notre projet d'emprunt étant approuvé, pour que soient élargis les chantiers de chômeurs, en commençant l'exécution des Grands Travaux.

Ne pourrions-nous également nous entendre avec les entrepreneurs de la Ville, concessionnaires des travaux en régie, les engageant à recruter leurs manœuvres parmi les chômeurs. Ces mesures allégeraient la charge qu'ont à supporter les caisses de chômage.

Ouvrir de nouveaux chantiers pour les chômeurs, c'est travailler en accord avec les directives de la Confédération Générale du Travail qui demande au Pouvoir Central l'entreprise immédiate de travaux publics. Nous sommes donc en complète union d'idées avec la grande organisation cégéliste.

M. LAHAYE. — Lors de la crise de chômage partiel qui, après les grèves de juillet 1930, a pris une certaine extension, le 19 janvier 1931, je vous demandai, par une lettre, l'élargissement du chantier des chômeurs. Par la suite, plusieurs lettres furent envoyées, où l'on me signalait que l'élargissement du chantier des chômeurs serait pris en considération.

Depuis, la situation n'a pas changé, bien au contraire ; le chômage prend de plus en plus d'extension, il serait nécessaire que le Conseil municipal vote, au plus vite, l'ouverture des travaux d'urgence à seule fin de donner du travail aux corporations les plus touchées par le chômage.

Le décret du 1^{er} mai 1931 donne droit à 60 jours supplémentaires d'allocations, mais il existe une catégorie de chômeurs qui étant trop âgés ne peut toucher ce supplément. Ils doivent avoir recours à l'assistance du Bureau de Bienfaisance où on leur octroie 25 francs par mois et 2 pains par semaine. Il est impossible à un chômeur de vivre avec cette somme minime. Nous demandons qu'il leur soit octroyé la somme qu'ils touchaient lorsqu'ils étaient sur la liste des chômeurs secourus.

Nous demandons, comme cela s'est fait à Clichy (Seine), que soit inscrite au budget une somme pour l'extension des secours de loyer, conformément au vœu que j'ai déposé le 27 février dernier.

Que les chômeurs partiels profitent du décret du 10 mars 1931. S'ils chôment 3 jours, ils toucheront 2 jours d'allocation ; 4 jours de chômage donnant droit à 3 jours d'allocation.

Que les expulsions de locataires chômeurs soient empêchées ; que ceux-ci bénéficient de l'exonération des loyers pendant la période de chômage.

Qu'aux chômeurs ne pouvant être placés, même par l'Office Départemental du Travail, il soit remis, au plus vite, l'allocation tant que durera leur chômage.

M. MASSON. — La Commission de Fonds de Chômage a été attristée de voir que, parmi les demandes de secours, quelques-unes émanaient en quelque sorte de chômeurs professionnels. L'examen bienveillant par la Commission des nombreuses demandes qui étaient présentées a demandé plusieurs heures. Tous ceux qui se trouvaient dans les conditions requises ont

été admis à l'allocation-chômage. Il a été permis de découvrir quelques solliciteurs, peu nombreux heureusement, qui, à l'aide d'artifices, cherchaient à obtenir, sans droit, leur inscription. C'est sur les instances de mes collègues de la Commission du Fonds de Chômage que je me vois forcé de faire ici cette déclaration.

M. LE MAIRE. — Je répondrai, point par point, aux observations formulées par nos collègues Bauche, Lahaye et Masson.

Répondant tout de suite à notre ami Masson, je dis qu'il n'est point impossible qu'il y ait des chômeurs professionnels. Ceux-là ne seraient pas en droit de compter sur notre indulgence. J'ajouterai que la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage se doit d'appliquer l'esprit et la lettre des règlements dans le plus large esprit de libéralisme.

Il me faut donner quelques éléments d'informations sur la progression du chômage dans notre ville.

Dès l'ouverture du Fonds de Chômage, dès les premiers jours de février, on comptait trois cent quatre vingt-quinze chômeurs complets ; dix-neuf femmes, trois cent soixante-seize hommes. Le montant des secours payés la première semaine atteignait une moyenne de vingt-deux mille trois cent-soixante francs trente centimes.

Si je prends les chiffres de la semaine qui vient de finir, je constate qu'il y a huit cent soixante-deux chômeurs inscrits : soixante-quinze femmes, sept cent quatre-vingt-sept hommes. La dépense hebdomadaire est présentement de quarante-neuf mille trois cents-soixante-quatorze francs.

Tant et si bien que, du 2 février au 12 septembre, nous avons alloué au titre de secours de chômage : sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-six francs cinquante centimes.

Dans le même temps — mais les chiffres ne valent que jusqu'à la fin d'août — aux Caisses Syndicales de Chômage créées par les Syndicats confédérés du Textile et du Bâtiment, nous avons alloué à la première, cinq mille neuf cent soixante-sept francs quinze centimes ; à la seconde, cinq mille sept cent dix-sept francs quinze centimes.

Nous nous devons, aujourd'hui, de vous demander le vote d'un crédit supplémentaire de six cent mille francs au titre du Budget primitif de 1931, nous avons déjà inscrit un premier crédit de deux cent mille francs. Au budget additionnel, en deux fois, six cent mille francs. Il importe que nous puissions continuer à payer les allocations aux chômeurs dont le nombre, sans répit, s'accroît.

Quelles allocations payons-nous ? Nous ne sommes pas libres de payer à notre gré les allocations aux chômeurs. Nous sommes régis par les circulaires et décrets ministériels qui ont fixé le taux de cette façon :

« Pour le chômeur chef de ménage : 7 francs par jour.

» Pour chacune des personnes de plus de seize ans, en chômage, vivant
 » dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand'père, grand'mère, oncle,
 » tante : 3 fr. 50 par jour.

» Pour le conjoint du chômeur et pour chacune des personnes au-dessous de seize ans à la charge du chômeur (ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 francs par jour) : 3 francs par jour.

» Pour l'ascendant sans travail à la charge du chef de ménage : 2 fr. par jour ».

Les circulaires et décrets ministériels ajoutent :

« Le total des secours pourra être porté à 19 francs, si le ménage comprend trois enfants au-dessous de seize ans à la charge du chômeur, à 22 francs, s'il en comprend quatre, à 25 francs s'il en comprend cinq ou plus.

» En aucun cas, ce total ne peut excéder la moitié du salaire, augmentée du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région ».

Différentes remarques ont été formulées par des chômeurs, d'abord quant aux conditions d'admission aux secours exigées par le Bureau de Bienfaisance.

Je rappelle, pour mémoire, que le décret du 10 mars dernier a ramené de six à trois mois la durée du séjour du chômeur dans la commune qu'il habite, mais a été maintenue à six mois la durée d'exercice d'une profession pour obtenir l'allocation des secours.

D'autre part, on s'est plaint de la façon que l'on disait draconienne d'interpréter la formule « par manque de travail ». Nous avons obtenu, depuis, de l'Office de Placement, qu'il se montre plus large à cet égard. Aussi bien, ai-je le devoir de souligner que chaque cas doit faire l'objet d'un examen bienveillant de la part de la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage.

Il est des vieux travailleurs malheureux parmi les malheureux.

Prenant la circulaire du Préfet, en date du 27 mai dernier, je lis : « S'il apparaît que la prolongation du chômage, pour certains, est due à d'autres causes que la situation économique, s'il est établi, notamment, qu'ils ne sont plus en état de travailler normalement en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leurs forces physiques, il y aura lieu de provoquer leur transfert aux autres modes d'assistance au Bureau de Bienfaisance ou à l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables ».

Voilà les textes. Nous sommes contraints de nous y conformer. Encore faut-il, dans leur application, montrer l'esprit le plus large.

On n'a pas le droit de s'arrêter à un nombre déterminé d'années pour fixer l'âge suivant lequel un chômeur est contraint de quitter le fonds de secours et se faire inscrire parmi les assistés du Bureau de Bienfaisance. On n'a pas le droit d'invoquer l'âge de soixante ans pour procéder d'office à cette mutation. Ce serait là, à vrai dire, une mesure draconienne. Il ne peut donc être pris de mesures d'ensemble. Chaque cas doit faire l'objet d'un examen particulier et bienveillant. On n'a pas le droit de muter d'autorité un chômeur du fonds d'allocations à l'assistance du Bureau de Bienfai-

sance, même s'il a soixante ans d'âge. Si sont réduites ses forces physiques, son cas sera examiné particulièrement.

Notre collègue Lahaye a posé le problème des chômeurs partiels. Que déclare le décret ministériel du 10 mars 1931 ?

« Le Ministre du Travail peut admettre au bénéfice des subventions de l'Etat les caisses créées par les départements, les communes, les associations professionnelles d'employeurs ou d'employés, ou les Sociétés de secours mutuels, en vue de venir en aide aux salariés qui, tout en continuant à être occupés par leur employeur, sont employés par celui-ci moins de quatre jours par semaine, par suite de manque de travail ».

Qu'avons-nous fait en ce qui concerne le chômage partiel ?

Nous avons alloué des subventions régulières aux Caisses de chômage créées par les Syndicats confédérés du Bâtiment et du Textile en vue de servir des allocations aux chômeurs condamnés au seul chômage partiel.

Dans les jours qui vont suivre, je me propose de convoquer à une réunion plénière les membres de l'Administration municipale, ceux de la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de chômage. Nous délibérerons sur les mesures à prendre en faveur des chômeurs partiels.

Quant aux travailleurs chômant plus de cent quatre-vingts jours, je souhaite, tout comme notre collègue Lahaye, que les législateurs siégeant au Parlement, seuls compétents en la matière, votent des lois qui les protègent.

Nos amis Bauche et Lahaye ont fait valoir l'urgence de la mise en chantier de travaux d'ordre municipal.

J'ai reçu, ces jours derniers, une délégation des représentants du Syndicat confédéré du Bâtiment de la première région. Réunis en assemblée générale à la Bourse du Travail de Lille, le 23 août, les travailleurs du Bâtiment ont décidé d'intervenir auprès de toutes Administrations publiques pour demander que soit appliqué le décret limitant la main-d'œuvre étrangère.

J'ai immédiatement communiqué, à toutes fins utiles, ladite délibération à mes collègues Domsin, Adjoint aux Travaux, et Brodel, Président de l'Office Municipal d'habitations à bon marché.

Quelles mesures devons-nous prendre pour combattre le chômage croissant ?

Le 27 février dernier, nous avons voté notre programme de Grands Travaux. La délibération — ce n'est pas notre faute — demeura de longs mois à Paris, soumise à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, après avis de la Commission d'Aménagement des Villes, du Conseil d'Etat lui-même. Il y a quelques jours à peine, nous avons obtenu du Président du Conseil qu'il notifie au Préfet le décret d'approbation.

Mandat sera donné aux membres des Commissions du Budget et de l'Emprunt d'examiner au plus tôt en compagnie du Conseil d'Administra-

tion les modalités de l'opération financière, afin que le Conseil municipal puisse, à la mi-novembre, en délibérer. Aussitôt après, nous prendrons toutes dispositions pour que soient poussées à un rythme accru les formalités administratives afin que, dans le délai le plus bref, commencent les travaux de dérasement et d'aménagement à la voirie nouvelle concédés à des entreprises privées.

L'Administration municipale, au cours de réunions extraordinaires, délibérera sur les mesures à prendre en vue de faire exécuter, en régie, telle ou telle partie de notre programme de Grands Travaux.

Ce soir, nous prenons une délibération aux termes de laquelle un crédit supplémentaire de six cent mille francs sera mis à la disposition du Fonds Municipal de Chômage. Nous aurons ainsi voté, en faveur de cette œuvre, une somme globale de un million six cent mille francs.

D'autre part, de la façon la plus ferme, la plus nette, nous insisterons auprès de la Commission de Contrôle et de Surveillance pour que soient appliqués dans l'esprit le plus large, les circulaires et décrets ministériels.

M. LAHAYE. — Notre collègue Masson a signalé le cas de chômeurs dits professionnels. Tous les chômeurs doivent présenter à la Caisse de secours les certificats exigés pour qu'ils aient droit à l'allocation de chômage. Je suis donc étonné que des fraudes puissent se produire. S'il existe une minorité d'éléments nuisibles, cela ne veut pas dire que tous les chômeurs doivent en subir les conséquences.

M. MASSON. — La Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds de Chômage possède dans ses dossiers des enquêtes révélant d'une façon précise l'emploi d'artifices qui laissent supposer que certains demandeurs peuvent être considérés comme étant ce qu'on a coutume d'appeler des chômeurs professionnels. Nous savons tous que la classe ouvrière, qui ne demande qu'à travailler, est incapable d'user de tels procédés.

M. LE MAIRE. — Nous ne ferons pas l'injure à la classe ouvrière d'oser penser que l'on puisse trouver dans ses rangs, ceux que notre collègue Masson vient de dénoncer.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le bail accordé à la Ville par M. Charles Barrois, moyennant un loyer annuel de 1.200 francs, pour l'immeuble à usage de poste de police, situé rue Pascal, 46-48, viendra à expiration le 31 janvier 1932.

Sur notre demande, M. Barrois consent à renouveler le bail pour 3, 6 ou 9 années à compter du 1^{er} février 1932, moyennant un loyer annuel de 2.000 francs.

N^o 1711

Location à la Ville
Rue Pascal, 46-48

En outre, la Ville supportera comme dans le bail précédent, les contributions, la prime d'assurance contre l'incendie, la consommation d'eau et la vidange de la fosse d'aisances.

Elle aura également à sa charge toutes les réparations locatives et propriétaires, mais ces dernières cesseront de lui incomber lorsque les sous-locataires, introduits dans l'immeuble, auront quitté leurs logements.

Nous vous proposons : a) d'accepter ces conditions ; b) de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1712

Bâtiments commu-
naux

Fournitures
diverses

Cahier des charges

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, le cahier des chargés élaboré, en accord avec votre 1^{re} Commission, en vue de l'adjudication, en 10 lots, des fournitures ci-après nécessaires aux différents services municipaux de la Ville, pendant l'année 1932 :

- 1° Fournitures de bureau, papiers ;
- 2° Cordes et ficelles ;
- 3° Couleurs, drogueries ;
- 4° Quincailleries ;
- 5° Aciers, tôles ;
- 6° Limes et retaillage de limes.
- 7° Brosserie ;
- 8° Déchets et chiffons ;
- 9° Huiles et graisses ;
- 10° Essences de pétrole.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1713

Demande
de secours

M^{me} Tille

M^{me} Tille, veuve d'un ouvrier de la Ville, décédé le 3 décembre 1929, sollicite un secours renouvelable en raison de sa situation nécessitéeuse.

Elle fait valoir que son mari, au moment de son décès, comptant seulement sept ans et un mois de service et n'étant pas affilié à la Caisse Municipale des Retraites, n'a pu ouvrir en sa faveur le droit à pension.

Par ailleurs, suivant délibération du 10 mars 1930, vous avez alloué à M^{me} Tille le secours de 25 francs par année de service, conformément au barème adopté le 20 janvier 1921, soit 177 francs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, eu égard à la situation momentanément difficile de M^{me} Tille, privée du soutien de son fils actuellement aux armées, de lui allouer un secours exceptionnel, une fois donné, de 150 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le vaste programme de construction d'habitations à bon marché que nous nous sommes imposé pour assurer à notre population ouvrière, à des conditions intéressantes, des logements sains et confortables, ne nous permet pas encore, malgré le gros effort financier déjà fourni, de satisfaire aux demandes sans cesse croissantes des familles.

Pour remédier dans une certaine mesure aux difficultés de l'heure, l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché a décidé la construction de dix-huit logements à bon marché, à proximité du groupe Cabanis.

*
**

Lors de sa réunion du 26 août 1931, le Conseil d'Administration de l'Office a arrêté les mesures nécessaires à parfaire l'exécution de ce projet et voici la délibération prise à cet effet :

Nous avons reçu depuis quelques années de nombreuses demandes de logements pour le groupe Cabanis situé à Fives, mais en raison du peu de vacances qui se produisent et du petit nombre d'appartements dont nous disposons nous ne pouvons satisfaire aux demandes de familles ayant un, deux et trois enfants.

Notre regretté prédécesseur M. Ed. Doyennette a très justement estimé qu'il y avait lieu de mettre à l'étude un projet de construction de dix-huit logements à bon marché de trois et quatre pièces dans des terrains libres existant dans le groupe.

1^o Emplacement :

Il est prévu la construction de six maisons collectives en bordure des rues Cabanis, Louise Michel et Gutenberg sur six parcelles appartenant à l'Office et dont la surface totale est de 562 m² 89.

2^o Voirie :

Les rues qui desserviront les nouveaux immeubles sont pavées, aqueducées, les canalisations d'eau potable, de gaz et les trottoirs existent.

N^o 1714

Office Public
Municipal
d'Habitations à bon
Marché

Groupe Cabanis
2^e Partie

Construction
de 18 logements

3° *Logements :*

Les plans et devis des habitations ont été dressés par M. Tricart, architecte.

L'ensemble du groupe comprend 6 logements de trois pièces et 12 de quatre pièces, soit en tout 18 logements.

Eau et gaz :

Il est prévu l'installation de l'eau potable et du gaz dans chaque logement.

4° *Equilibre financier de l'opération :*a) *Dépenses de construction :*

Valeur du terrain	42.214 80
Valeur des 6 maisons collectives	626.012 55
Installation du gaz	5.670 »
Installation des eaux	10.917 45
Total	<u>684.814 80</u>

b) *Voies et moyens :*

Les voies et moyens envisagés pour couvrir cette dépense sont les suivants :

Subvention de l'Etat 16 %	109.570 35
Prêt de l'Etat 74 %	506.762 95
Ressources à affecter par l'Office 10 %	68.481 80
Total	<u>684.814 80</u>

c) *Prévisions de recettes :*

La valeur locative des logements a été déterminée suivant le tableau des maxima applicable aux habitations à bon marché, soit :

Logement type III. — 2 pièces et 1 cuisine	1.091 Fr.
Logement type IV. — 3 pièces et 1 cuisine	1.310 Fr.

Au montant des valeurs locatives des logements est prévue pour la fixation du loyer une majoration de 10 % pour charges.

Les prévisions de recettes sont par suite :

6 logements type III à 1.091 francs	6.546 »
12 logements type IV à 1.310 francs	15.720 »
Total des valeurs locatives	22.266 »
A ajouter 10 % des valeurs locatives	2.226 60
Total des recettes	<u>24.492 60</u>

d) *Dépenses :*

Les dépenses annuelles comprennent l'amortissement du prêt de l'Etat et les charges d'exploitation.

L'annuité d'intérêt et d'amortissement en 40 ans du prêt de l'Etat au taux d'intérêt de 2 % ressort à :

$506.762,95 \times 0,036.556 =$	18.525 22
Les charges d'exploitation évaluées à 20 % des valeurs locatives (charges non comprises) sont de : 22.266×20	
$\frac{\quad}{100} =$	4.453 20
Total des dépenses	<u>22.978 42</u>

e) *Compte d'exploitation :*

Le compte d'exploitation se présente comme suit :

Recettes	24.492 60
Dépenses	<u>22.978 42</u>
Excédent de recettes	<u>1.514 18</u>

5° *Garantie communale :*

Les prêts de l'Etat étant subordonnés à l'inscription d'une hypothèque de premier rang à moins que le paiement des annuités ne soit garanti par la commune, l'Office sollicite la garantie de la Ville vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations.

6° *Exécution des travaux :*

L'exécution aura lieu par voie d'adjudications et de marchés.

En résumé, nous vous demandons :

1° d'approuver le projet de construction de la seconde tranche du groupe Cabanis ;

2° d'approuver les propositions ci-avant relatives à l'équilibre financier de l'opération ;

3° de solliciter la garantie de la Ville vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Office prend l'engagement de remplir, pendant 18 années au moins, les conditions fixées dans les paragraphes 1, 2, 4 de l'article 59 de la loi du 5 Décembre 1922 et celles fixées dans le décret du 25 Juin 1919 notamment en ses articles 5, 6, 7. Ce dernier article est ainsi conçu :

« Dans le cas où une commune, un établissement ou une société bénéficiaire d'une subvention ne se conforme pas aux prescriptions de l'article 14 de la loi du 31 mars 1919 ou à celle du présent décret, la commune, l'établissement où la société est mis en demeure, par lettre recommandée du Président du Comité de Patronage de la circonscription ou, le cas échéant, du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, de régulariser la situation dans un délai de trois mois.

» Si, ce délai expiré, la régularisation n'a pas été effectuée, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale peut, après avis du Comité de Patronage et du Comité Permanent du Conseil Supérieur des Habitations à bon marché, mettre la commune, l'établissement ou la société en

» demeure de rembourser au plus tard dans un délai de six mois la sub-
 » vention obtenue. Faute de remboursement dans ce délai, il sera procédé
 » par le Ministre compétent au recouvrement de la subvention par les voies
 » de droit ».

L'Office prend en outre l'engagement d'assurer contre l'incendie les
 immeubles à construire et de se soumettre concernant les dits immeubles,
 pendant 18 ans, aux vérifications du Comité de Patronage des Habitations
 à bon Marché et de la Prévoyance Sociale.

Nous vous demandons :

a) d'émettre un avis favorable à l'approbation de cette délibération par
 l'autorité supérieure et à l'exécution du projet y exposé ; b) de décider que
 la Ville garantira à la Caisse des Dépôts et Consignations le paiement des
 arrérages d'intérêt et d'amortissement à servir par l'Office d'Habitations à
 Bon Marché à raison de l'emprunt de 506.762 fr. 95 que cet organisme se
 propose de contracter au taux de 2 % pour une durée de quarante ans ; c) de
 voter, pour assurer cette garantie, une imposition de vingt trois centièmes
 de centime additionnel au principal des trois contributions directes, pour
 une durée de quarante ans à partir de la date de réalisation du prêt, le pro-
 duit de cette imposition devant être affecté en cas de besoin à la garantie
 des intérêts à 2 % de l'emprunt sollicité pendant la période de réalisation
 de l'emprunt et au paiement de l'annuité, capital et intérêts, ladite imposi-
 tion devant être mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin ;
 d) de nous autoriser à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la
 Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat et
 l'Office Public Municipal d'habitations à bon marché de Lille.

Adopté.

*Communication
 de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — En ce qui concerne cette seconde opération, je dois faire
 connaître qu'après examen attentif du problème, nous avons modifié comme
 suit le paragraphe D, page 5 du rapport :

« Le Conseil décide de prendre en considération la demande de sub-
 » vention de huit cent quarante-six mille francs présentée par l'Office Mu-
 » nicipal d'Habitations à Bon Marché, le problème devant être mis au point
 » lors de l'établissement du Budget primitif de la Ville pour 1932 ».

Ainsi que vous le voyez, les termes de notre délibération sont renforcés.

Nous donnons notre approbation à la délibération prise par l'Office Mu-
 nicipal aux termes de laquelle dix-huit logements seront construits au groupe
 Cabanis, pour une somme globale de six cent quatre-vingt-quatre mille huit
 cent quatorze francs.

Deux cent soixante-dix logements, faubourg de Béthune, coût : seize
 millions trois cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs.

Je rappelle pour mémoire que, déjà nous avons construit à Fives d'une part, dans le quartier des Bois Blancs, d'autre part, cent cinquante-quatre logements ; que nous avons érigé, à l'emplacement des fortifications démantelées le groupe Gustave Delory, groupant cent soixante-sept logements ; que seront bientôt terminés les travaux de la seconde tranche du groupe du faubourg des Postes.

Bientôt vont commencer les travaux de construction de quatre cent quatre logements faubourg d'Arras.

Si je fais le compte, lorsque ces constructions seront terminées, nous aurons de par notre collaboration avec l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché, édifié mille quatre cent douze logements pour une somme globale de soixante-huit millions quatre cent trente-deux mille cent cinquante-six francs.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à la volonté de réalisations de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché, des membres du Conseil d'Administration de cet organisme, en particulier de son nouveau Président, notre Collègue et ami, Louis Brodel, qui se dévouent à une tâche rude et ingrate. Je forme des vœux pour que demeure constante cette collaboration dans l'intérêt de notre œuvre commune et de la Ville de Lille.

Les hommes de cœur et de bon sens s'accorderont à reconnaître combien l'Office Public d'Habitations à Bon Marché et l'Administration Municipale se trouvent unis dans une même volonté de réalisations.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de ses déclarations.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché, poursuivant son programme, a envisagé la construction, au Faubourg de Béthune, d'un important groupe de logements destiné à recevoir 270 familles.

Ce groupe, construit sur un terrain de 1 ha 06 a 63 ca, sera situé en bordure de l'avenue Verhaeren et des nouvelles voies projetées.

Dans sa séance du 26 août 1931, le Conseil d'Administration de l'Office a arrêté, dans la délibération que nous vous soumettons ci-dessous les mesures nécessaires à l'exécution de ce projet :

Un important groupe de maisons collectives à bon marché a été prévu

N° 1715

Office d'Habitations à Bon Marché

Groupe du Faubourg de Béthune

Construction de 270 logements

au Faubourg de Béthune ; un projet a été établi et nous le soumettons aujourd'hui à votre approbation :

1° *Emplacement* :

Le groupe du Faubourg de Béthune s'étendra sur un terrain de 1 ha 06 a 63 ca et situé en bordure de l'avenue Verhaeren et des nouvelles voies projetées.

Ce terrain appartient en totalité à la Ville de Lille.

2° *Voirie* :

Des voies intérieures pour desservir les pavillons ont été tracées et il a été prévu l'installation de canalisations d'eau potable, d'égouts d'eaux pluviales et ménagères, la construction de trottoirs et de chaussées ainsi que l'éclairage électrique extérieur.

3° *Logements* :

L'ensemble du groupe comprend 270 logements.

Eau, Gaz, Electricité :

Il est prévu l'installation de l'eau potable, du gaz et de l'électricité dans chaque logement.

Bains douches :

Une partie du sous-sol d'un pavillon sera aménagée en salles de douches et les locataires du groupe seul pourront en disposer plusieurs fois par mois.

4° *Equilibre financier de l'opération* :

a) *Dépenses de construction* :

Valeur du terrain	1.332.921 »
Coût des constructions, honoraires compris	13.650.331 29
Installation du gaz	121.200 »
Installation électrique : lampes extérieures et escaliers	177.900 »
Installation électrique intérieure : prévision	170.000 »
Travaux extérieurs : adduction d'eau potable, clôture, canalisation des eaux usées, fosses	569.364 22
Trottoirs, fils d'eau, chaussées	316.877 72
Total	<u>16.338.594 23</u>

b) *Prévisions de recettes* :

La valeur locative des logements a été déterminée suivant le tableau des maxima applicables aux habitations à bon marché, soit :

Logement type II bis. — 1 pièce et 1 cuisine de 10 m ²	891 fr.
Logement type III bis. — 2 pièces et 1 cuisine de 15 m ²	1.273 fr.
Logement type IV bis. — 3 pièces et 1 cuisine de 18 m ²	1.527 fr.
Logement type V. — 4 pièces et 1 cuisine	1.571 fr.

Logement type V bis. — 4 pièces et 1 cuisine de 18 m ²	1.789 fr.
1 boutique ajoutée à un logement (type A)	4.500 fr.
1 boutique ajoutée à un logement (type B)	5.500 fr.

Au montant des valeurs locatives des logements est prévue pour la fixation du loyer une majoration de 10 % pour charges.

Les prévisions de recettes sont par suite :

33 logements type II bis à 891 francs	29.403 Fr.
69 logements type III bis à 1.273 francs	87.837 »
37 logements type IV bis à 1.527 francs	56.499 »
116 logements type V à 1.571 francs	182.236 »
9 logements type V bis à 1.789 francs	16.101 »
2 boutiques type A à 4.500 francs	9.000 »
4 boutiques type B à 5.500 francs	22.000 »
270 logements	Total
Location de caves	403.076 »
Location de remises individuelles	32.400 Fr
	32.400 »
	<hr/>
	Total
	467.876 Fr.
A ajouter 10 % des valeurs locatives	46.787 Fr.
Etablissement de bains-douches : prévision de recettes	12.960 Fr.
	<hr/>
	Total des recettes
	<u>527.623 Fr.</u>

c) Prévisions de dépenses :

Les dépenses annuelles comprennent l'amortissement du prêt de l'Etat, les charges d'exploitation fixées à 20 % du montant brut des loyers — charges non comprises — soit :

$$\frac{467.876 \times 20}{100} = \dots\dots\dots 93.575 \text{ Fr.}$$

ainsi que les dépenses d'exploitation des bains-douches évaluées à

12.000 Fr.

L'annuité d'intérêt et d'amortissement du prêt de l'Etat peut être évaluée à la différence entre les recettes totales et le montant des charges et dépenses indiqués ci-avant, soit :

$$527.623 - 105.575 = \dots\dots\dots 422.048 \text{ Fr.}$$

Total

527.623 Fr.

d) Compte d'exploitation :

Les recettes sont évaluées à 527.623 francs et les dépenses au même chiffre.

e) *Voies et moyens :*

Prêt de l'Etat. — Une annuité d'intérêt et d'amortissement de 422.048 francs correspond à un prêt au taux d'intérêt de 2 % remboursable en 40 ans, soit :

$100 \text{ Fr.} \times 422.048 \text{ Fr.}$	=	
<hr style="width: 100%;"/>		
3,6556		11.545.245 Fr.
<i>Subvention de l'Etat</i> — Calculée sur la base de 16 % du montant total du projet		2.614.175 Fr.
<i>Ressources à affecter par l'Office.</i> — Différence entre le montant du projet et les évaluations du prêt et de la subvention de l'Etat		2.179.174 Fr.
Ensemble		<u>16.338.594 Fr.</u>

f) *Ressources à affecter par l'Office :*

L'Office doit affecter à l'opération un total de : 2.179.174 francs se répartissant comme suit :

Valeur du terrain	1.332.921 Fr.
Autres ressources : espèces	846.253 Fr.
Total	<u>2.179.174 Fr.</u>

5° *Garantie communale :*

Les prêts de l'Etat étant subordonnés à l'inscription d'une hypothèque de premier rang à moins que le paiement des annuités ne soit garanti par la commune, l'Office sollicite la garantie de la Ville vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations.

6° *Exécution des travaux :*

L'exécution aura lieu par voie d'adjudications et de marchés.

En résumé, nous vous demandons :

1° d'approuver le projet de construction du groupe du Faubourg de Béthune ;

2° d'approuver les propositions ci-avant relatives à l'équilibre financier de l'opération ;

3° de solliciter : a) l'abandon par la Ville du terrain lui appartenant et nécessaire à la construction du groupe ; b) une subvention de la Ville de 846.000 francs ;

4° de solliciter la garantie de la Ville vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Office prend l'engagement de remplir, pendant 18 années au moins, les conditions fixées dans les paragraphes 1, 2, 4 de l'article 59 de la loi du 5 Décembre 1922 et celles fixées dans le décret du 25 Juin 1919, notamment en ses articles 5, 6, 7, ce dernier article étant ainsi conçu :

« Dans le cas où une commune, un établissement ou une société bénéficiaire d'une subvention ne se conforme pas aux prescriptions de l'ar-

» ticle 14 de la loi du 31 Mars 1919 ou à celle du présent décret, la commune, l'établissement ou la société est mis en demeure, par lettre recommandée du Président du Comité de Patronage de la circonscription ou, le cas échéant, du Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, de régulariser la situation dans un délai de trois mois.

» Si ce délai expiré, la régularisation n'a pas été effectuée, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale peut, après avis du Comité de Patronage et du Comité Permanent du Conseil Supérieur des Habitations à Bon Marché, mettre la commune, l'établissement ou la société en demeure de rembourser au plus tard dans un délai de six mois la subvention obtenue.

» Faute de remboursement dans ce délai, il sera procédé par le Ministre compétent au recouvrement de la subvention par les voies de droit ».

L'Office prend en outre l'engagement d'assurer contre l'incendie les immeubles à construire et de se soumettre concernant lesdits immeubles, pendant 18 ans, aux vérifications du Comité de Patronage des Habitations à Bon Marché et de la Prévoyance Sociale.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien prendre la délibération ci-après :

a) le Conseil donne un avis favorable à l'approbation de cette délibération par l'autorité supérieure et à l'exécution du projet y exposé ;

b) la Ville de Lille accorde sa garantie à l'Office Public Municipal d'habitations à bon marché, pour un emprunt de 11.545.245 francs que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'Etat, au taux de 2 % pour une durée de quarante ans.

En vue d'assurer cette garantie, le Conseil vote une imposition de cinq centimes vingt-huit centièmes additionnels au principal des trois contributions directes pour une durée de 40 ans à partir de la date de réalisation du prêt, le produit de cette imposition devant être affecté, en cas de besoin, à la garantie des intérêts de 2 % de l'emprunt sollicité pendant la période de réalisation de l'emprunt et au paiement de l'annuité capital et intérêts, ladite imposition devant être mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin :

c) la Ville abandonne à l'Office la parcelle de terrain d'une surface de 10.663 m² 37, reprise au cadastre Section F, N° 1025p et 1026p, nécessaire à l'érection de ce groupe ;

d) le Conseil décide de prendre en considération la demande de subvention de 846.000 francs présentée par l'Office Public Municipal d'habitations à Bon Marché, le problème devant être mis au point lors de l'établissement du Budget Primitif de la Ville pour 1932 ;

e) le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat et l'Office Public Municipal d'habitations à Bon Marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1716

Congrès Interdépartemental
des Syndicats commerciaux de la
1^{re} Région Economique

Subvention

MESSIEURS,

La Fédération du Nord des Syndicats Commerciaux nous a fait connaître qu'elle organise à Lille, les 11 et 12 octobre, un Congrès Interdépartemental des syndicats commerciaux de la 1^{re} Région Economique.

Elle demande à cette occasion que la Ville lui alloue une subvention aussi large que possible afin de l'aider à supporter les frais considérables à engager en vue de cette importante manifestation qui réunira en notre ville un nombre imposant de délégués.

Nous vous prions : a) de vouloir bien agréer la requête qui nous est présentée ; b) de voter à cet effet un crédit de cinq mille francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1931.

Communication
de M. le Maire

M. LE MAIRE. — La Fédération des Groupements Commerciaux du Nord, avisée de notre décision avant la réunion du Conseil municipal, nous remercie par une lettre de laquelle j'extrais ce passage : « Nous vous prions d'être » notre interprète auprès de vos collègues pour les remercier vivement de » l'aide particulièrement généreuse qui nous est apportée par la Ville de » Lille en la circonstance ».

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1717

Foire d'attractions

Emplacement
d'un cirqueRenouvellement
de concession

MESSIEURS,

Par délibération du 12 juillet 1928, l'emplacement d'un cirque au Champ de Foire avait été concédé à M. Pourtier pour les années 1929, 1930 et 1931.

Celui-ci, par lettre du 7 de ce mois, sollicite le renouvellement de son contrat aux mêmes conditions, c'est-à-dire moyennant paiement d'une redevance globale de 55.000 francs pour les trois dernières années : 1932, 1933 et 1934.

Comme précédemment, M. Pourtier s'engage, en outre :

1° à donner chaque année, en matinée, une représentation, dont la recette brute sera versée à l'œuvre de bienfaisance choisie par nous ;

2° à admettre gratuitement, en matinée, pendant la semaine : a) les enfants de nos Camps de Vacances ; b) les vieillards des Hospices, les orphelins et orphelines de la Ville

D'autre part, M. Pourtier fait valoir les conditions défavorables dans lesquelles il s'est trouvé au cours de ces trois dernières années : grèves en 1929 et 1930, crise économique en 1931.

Nous avons estimé qu'il était équitable de tenir compte de ces considérations, d'autant que M. Pourtier, dont les installations sur notre Foire présentent toutes les garanties de sécurité et de confort qu'on puisse exiger en l'occurrence, s'est empressé, chaque fois que nous le lui avons demandé, d'apporter au delà même des obligations contractuelles son concours gracieux aux œuvres de bienfaisance de la Ville.

Dans ces conditions, nous vous proposons d'agréer la demande de M. Pourtier et de nous autoriser à passer la convention nécessaire aux mêmes conditions que précédemment et ce pour les années 1932, 1933, 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 29 août, nous avons reçu de M. le Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Immeubles Ambroise Paré, la requête ci-après :

« Monsieur le Maire,

» En tant que Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Immeubles Ambroise Paré, Société d'habitations à bon marché, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la garantie d'un prêt à taux réduit — suivant les dispositions du décret du 21 Mars 1921 et des articles 22 à 25, 35^e aliéna 2/ de la loi du 5 Décembre 1922 — que nous avons sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la réalisation d'un pavillon pour infirmières que nous désirons édifier à Lille, avenue Salomon.

» Les statuts de notre Société ont eu l'approbation ministérielle en date du 22 avril 1931.

» Le pavillon pour infirmières que nous désirons édifier est destiné à servir d'habitation à bon marché aux élèves de l'Hôpital-Ecole de Lille et aux infirmières de la Clinique Ambroise Paré, qui fonctionnent depuis 1924, et dont j'ai l'honneur de vous remettre, inclus, le dernier rapport annuel paru, celui de la 7^e année.

» Nous espérons qu'étant donné les services très importants rendus par notre Ecole d'Infirmières et notre Clinique à la Ville de Lille, vous voudrez bien nous accorder la garantie que nous sollicitons et qui nous assurerait une augmentation de 10 % (dix pour cent), du prêt qui nous serait accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

N° 1718

Clinique Ambroise Paré

Construction d'un pavillon pour infirmières

Garantie de la Ville

» Dans l'espoir d'une réponse favorable, et avec mes remerciements
 » anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma
 » haute considération ».

Le Président (Signé) : Henri NEU.

**

M. Neu nous a fait connaître, en outre, que l'Ecole Ambroise Paré s'engage, en contre-partie de la garantie donnée par la Ville, à recevoir chaque année un maximum de quatre élèves, dans les conditions prévues par le règlement général de l'Ecole, étant entendu :

I. Que ces candidates, élèves infirmières, seront présentées par la municipalité de Lille avant le 31 mai de chaque année ;

II. Qu'elles devront se conformer à la discipline de l'Ecole et satisfaire à toutes les conditions d'admission et de pension prévues par le règlement général de l'Ecole d'Infirmières ou par toutes modifications que son Conseil d'Administration serait appelé à y apporter ;

III. Que les Directrices de l'Ecole auront sur elles les mêmes droits d'admission définitive ou de renvoi — même en cours d'études — que sur les autres élèves.

**

En raison : a) de l'intérêt que présente cette œuvre ; b) des avantages que la Ville elle-même pourra en retirer notamment en lui permettant de se créer le cadre d'infirmières dont elle aura besoin pour le fonctionnement de ses services hospitaliers et d'assistance, nous vous proposons d'agréer la demande formulée par M. Neu, au nom du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Immeubles Ambroise Paré, et de prendre en conséquence la délibération ci-contre :

La Ville de Lille accorde sa garantie à la Société Anonyme des Immeubles Ambroise Paré, dans les conditions prévues par la législation sur les habitations à bon marché pour un emprunt de 2.019.466 fr. 72 que cette Société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'Etat, au taux de 2 % pour une durée de 40 ans, soit au moyen d'une annuité de remboursement de 73.823 fr. 62.

En vue d'assurer cette garantie, le Conseil vote une imposition de 92 centièmes de centime au principal des trois contributions pour une durée de 40 ans à partir de 1932.

Cette imposition sera mise en recouvrement, de plein droit, en cas de besoin.

Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme des Immeubles Ambroise Paré.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires, formulées par les jeunes gens ci-après :

Allandrieu Roger.	Jacoob Louis.
Arnaudet René.	Keyster François.
Baudoux Jules.	Laloi Bertin.
Bérat André.	Lammens Alexandre.
Blangy Edmond.	Lebreton Jules.
Bocquet André.	Lemaire Lucien.
Brande Raymond.	Lemingre André.
Brunin Julien.	Lesenne Léon.
Buysschaert Polydore.	Maléon Georges.
Cordonnier Valéry.	Mertens Maurice.
Cornillot Paul.	Moreau Lucien.
Creteur Marcel.	Mornie Charles.
Delerue, dit Delemme Lucien.	Mostaert Contantin.
Delliaux Auguste.	Nef Adolphe.
Demoor Georges.	Pelsener Jules.
Deronne Léonard.	Plaisant Louis.
Deroo Charles.	Porries André.
Descamps Désiré.	Postinié Robert.
Deschaume Léopold.	Priem Marcel.
Desquiens Henri.	Quiquampois Oscar.
Destailleur Jean.	Repassé Gaston.
De Vos Eugène.	Richard René.
Dubois Jules.	Samaillie François.
Dumont André.	Scoufflaire André.
Dupas Simon.	Suroy Emile.
Duprez Kléber.	Thesse Maximilien.
Evert Roger.	Tribout Edouard.
Favier Jean.	Van Cleemput Edouard.
Feys Maurice.	Van Daele Edouard.
Folcke Robert.	Vandecasteele Henri.
Gammelin Emmanuel.	Vandendrissche Henri.
Ghislain Eugène.	Van den Steene Richard.
Hemskens Joseph.	Vandestienne Moïse.
Helwig Louis.	Van Mullem Téléspore.
Herno Jules.	Verhille Marcel.
Houvenaegel Joseph.	Vuyksteke Aimé.
Huyghe Fernand.	Zugetta Jean.

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

N° 1719

Allocations mili-
taires

Armée active

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1720

Allocations mili-
taires

Réservistes

Avis

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire, formulées par les hommes de la réserve ci-après désignés et appelés pour une période d'instruction :

<p>Bonnet Maurice. Bourdon Adolphe. Breton Georges. Bridel Jules. Caignart Alfred. Clay Maurice. Crépin André. Debaix Albert. Dechirost Gustave Delbour Henri. Delesalle Marcel. Démullier Edouard. Dequeker René. Devolder Marcel. Devreese Fernand. Dondeyne Charles. Faucompré Louis. Flament Pierre. Goemine Charles. Guizon Alfred. Halluin Arthur. Hautefeuille Julien. Hilde André. Hochart Gaston.</p>	<p>Houbart Arthur. Jacques Robert. Josse Gaston. Leclercq René. Lécornet Marcel. Legrand Léon. Lemoine Louis. Letombe Adolphe. Levey Hubert. Lherbier Georges. Lobestael Emile. Maléon Armand. Martin Edmond. Noé Lucien. Pattin Auguste. Ramette Emile. Roulot Emile. Roussel Eugène. Sainléger Albert. Schoorel Henri. Vanacker Norbert. Vanhoutte André. Van Lancker Pierre.</p>
--	---

Les dénommés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1721

*Assistance aux
Familles
nombreuses*

*Loi du
14 juillet 1913*

MESSEURS,

Votre 5^e Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, les familles suivantes qui présentent les conditions requises par la loi :

A. — Familles

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
De Groote Eugène. Desprez Fernand.	Rue Edouard Vaillant, 43 Rue de la Justice, 61, cité La Famille, Pavillon 3	1 ^{er} août 1931. 1 ^{er} juillet 1931. (4 parts à partir du 2 août).
Lenfant Victor. Mallié Léon. Pontus Raymond. Waterblay Léon.	Rue Jeanne Hachette, 36 Rue Verlaine, 8 Rue des Robleds, 15 Rue de Thumesnil, 18, c. P. d'Oude- ghers	1 ^{er} août 1931. 1 ^{er} juillet 1931. 1 ^{er} juillet 1931. 16 juin 1931.
Dauvet Andrée. Facompré Martiale. Van Bergen Jeanne. Briois André. Devillers Louise. Rosar Gustave.	Rue Saint-Jacques, 8 Rue des Postes, 186 Rue du Marché, 108 Rue Pierre Legrand, 29 Rue Traversière, 1 Rue Alphonse Mercier, cour Central, 27	29 juin 1931. 2 juillet 1931. 30 juillet 1931. 1 ^{er} septembre 1931. 13 août 1931. 8 août 1931.

B. — Veuves et assimilées

Veuve Bossut-Maertens. Wallyn femme, née Vandoysen.	Rue L. Gambetta, 217, imp. St-Louis, 4. Avenue Julien Destrée (baraquement).	1 ^{er} juillet 1931. 1 ^{er} juin 1931.
--	---	---

C. — Postulant ayant son domicile de secours dans la commune mais n'y résidant pas

Hanson Louis.	Colonie Saint-Bernard à Loos	11 mai 1931.
---------------	------------------------------------	--------------

D. — Changement de catégorie

Debrycke Léon : a opté pour l'Encouragement National.
Hiroux-Dugardin : 2 parts en moins.

Nous vous proposons la radiation des familles suivantes qui ne remplissent plus les conditions prévues par la loi :

Veuve Tillieu-Vanbecelaere.
 Vandevoorde-Depoppe.
 Van Grootenbruel Adolphine.
 Femme Vercammen-Denis.
 Westerlynck, Veuve Roussel.
 Vanden Avont, Veuve Montignies.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1722

Assistance
 aux femmes en
 couches

Loi du 17 Juin 1913

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'Assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre 5^e Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales

Célerse, née Fontenier Berthe ; Dubo, née Leclercq Berthe ; Herpin, née Chochois Eugénie ; Noé, née Clay Germaine.

Propositions de rejet

Amoris, née Guyot Raymonde ; André, née Paquier Cyria ; Baudet, née Trottein Antoinette ; Bollens, née Muylaert Marie-Louise ; Bourgeois, née Boulet Victorine ; Castelain, née Sublard Hélène ; Defretin, née Menu Marie ; Delevoy, née Rachel Pennequin ; Dewynder, née Foort Marie-Louise ; Dyseryn, née Cailliau Denise ; Fasquelle, née Bette Marie ; Haeuw, née Verdier Yvonne ; Harlinski, née Biéniasz Emilie ; Huyghe, née Allois Hélène ; Lanciaux, née Moreels Fernande ; Libersart Estelle ; Obeuf, née Gauet Antoinette ; Tancre, née Dobbelaere Marie-Louise ; Tanghe, née Lemaire Marguerite ; Van Brussel, née Fleuret Renée ; Vanparys, née Berteloot Jeanne.

Admissions d'urgence

Mallapelle, née De Beeck Suzanne ; Vandevouden, née Delemar Angèle ; Craye, née Gheysens Nelly ; Kurch Wanda ; Lubecki, née Markowiecka Maria ; Meurillon, née Lepoudre Robertine ; Bauwens, née Waeghe Augustine ; Dégalet, née Leclercq Berthe ; Faucomprez, née Joos Madeleine ; Monteville, née Nessler Berthe ; Gilquin, née Vandevoorde Marie-

Louise ; Laforce, née Neut Elise ; Van Dorpe, née Wiart Julienne ; Willocq, née Dorchie Madeleine ; Charlet Suzanne ; Colle Andrée ; Komar, née Gruska Claire ; Pasbecq Augustine ; Raux, née Couturier Marie ; Dartois, née Baes Hélène ; Depestel, née Joachim Angéline ; Devinck, née Ségers Marie ; Roussel, née Jacatan Valentine ; Ceulenaere Rose, 63, rue Gustave Delory ; Flament Clémence ; Andros, née Horzmiewska Anna ; Balenghien, née Legrand Madeleine ; Kedziora, née Babij Madeleine ; Mangez, née Roussel Raymonde ; Senet, née Lemesre Yvonne ; Hendryck, née Rampelberg Suzanne ; Lezenne, née Sackebaut Augusta ; Pollet, née Dejonghe Suzanne ; Soublicas, née Savarin Jeanne ; Catel, née Lefebvre Fernande ; Dumez, née Boutigny Madeleine ; Liberman, née Glas Brawyndla ; Affeldt, née Nowicki Hélène ; Pinoit, née Burgener Anna ; Appelghem, née Vannooreberghe Rachel ; Carlier, née Tabot Anna ; Caboche, née Pressens Eugénie ; Delval, née Dewilde Gabrielle ; Drumez, née Lehut Cécile ; Delos, née Coutsiers Marie ; Pivion, née Gratte Rosalie ; Préau Cornélie ; Quiret, née Vantrop Fédora ; Vanteux Marguerite ; Vansteenkiste, née Lauweire Mathilde ; Bridaut, née Lefay Madeleine ; Carbonnet, née Usal Marie ; Bertaux, née Ballieu Andréa ; Boutmy, née Leleu Madeleine ; Buisine, née Dambrine Raymonde ; Célerse, née Foutenier Berthe ; Chermeux, née Béthune Marguerite ; Pasquel, née Hérelle Berthe ; Pruvost, née Delecourt Berthe ; Renard, née Méhan Madeleine ; Vandendorpe Louise ; Vanden Dooren, née Duthoit Madeleine ; Wellens, née Quénoi Marthe ; Deromme, née Raoult Louise ; Derycker, née Delplanque Jeanne ; Foussart Marie ; Ksiazeh Amélia ; Vervinck, née Glorieux Maria ; Godet, née Decuyper Valentine ; Ingelaere, née Lamblin Suzanne ; Péron, née Denis Marie ; Strassele, née Didelot Florence ; Delvallée, née Cochetoux Marie ; Desrousseaux, née Riberspol Hélène ; Saelen, née Boucher Valentine ; Usal, née Michel Germaine ; Gombert, née Lourme Suzanne ; Vanbergen Jeanne ; Cousin, née d'Orge Gabrielle ; Deslanguez, née Berthelet Carmen ; Dauvet Andrée ; Deflory, née Lapaille Germaine ; De Souza, née Leroux Philomène ; Lahaye, née Vancraeynest Elisa ; Leprince, née Expeels Philomène ; Noé, née Patout Jeanne ; Vanbertin, née Herbaut Marie ; Vilain, née Croizet Jeanne ; Waroux, née Fourdin Céline ; Acout, née Mantaux Laure ; Baele, née Vanhoutteghem Victoire ; Delebecq, née Vanderheyden Emilienne ; Michel, née Wartelle Suzanne ; Petitberghien, née Claus Rachel ; De Cauwer, née Vanbeversluys Marie ; Van der Keyssen, née Bailleul Claire ; Becquart, née Ledieux Victoire ; Brunin, née Baelen Marie ; Devillers Louise ; Noté, née Peyreron Lambertine ; Cabotte, née Coupin Louise ; Hersin, née Maerkerke Eugénie ; Liebovice Freida ; Dubo, née Leclercq Berthe ; Jammes, née Elias Berthe ; Gydé, née Evrard Florentine ; Coutreul, née Gorlin Anna ; Truffin, née Lefebvre Estella ; Bily, née Olszanocka Anna ; Constant, née Lydie Delvallez ; Couttenier, née Libert Germaine ; Minnaert, née Piquet Madeleine ; Patteuws, née Maetre Marthe ; Pruvost, née Devadder Gabrielle ; Rommelaer, née Géeraert Angèle ; Desbuisson, née Prévost Marie-Louise ; Berbeke, née Meurice Georgette ; Verstrieste, née Coddeville Jeanne ; Ducornait, née Michels Raymonde ; Lipszyc, née Leiderman Paula ; Houzé,

née Lepla Marie-Louise ; Malbranque, née Gheysen Raymonde ; Rasselet, née Domise Fernande ; Saget, née Calvat Jeanne ; Thomas, née Bruyère Louise ; Vanbrugge, née Van Dosselaere Marie ; Delaval, née Carron Angèle ; Demeurisse, née Vandeveldé Louise ; Domis, née Brunin Jeanne ; Fauret, née Bruyère Désirée ; Hensdens, née Oaplinyck Léonie ; Herveghe, née Naudin Lucienne ; Houdemarck, née Hoster Marie ; Pierreux, née Privost Céline ; Rousselle Palmyre ; Sobry, née Caby Suzanne ; Valcke, née Simoulin Jeanne ; De Potter, née Bouvyn Marguerite ; Beauvisage, née Parmentier Fideline ; Lantoine, née Berthelot Marie ; Lequesne Clémence ; Verleyen, née Leroy Louise ; Agostini, née Noé Claire ; Codron, née Pecceu Marie-Louise ; Cugny, née Bègue Léonie ; Demortier, née Liets Marie ; Fleuret, née Rogez Léontine ; Plancq, née Bizard Lucienne ; Robin Gabrielle ; Thomas, née Lalau Marthe ; Trugen, née Brouwaeyns Marie ; Callaert, née Morits Augustine ; Defleuw, née Prodhomme Georgette ; Delval, née Marais Emilienne ; Janbroers, née Conynck Marie ; Magras, née Galland Emilienne ; Merckx, née Grare Jeanne ; Bert, née Saintot Madeleine ; Debruyker, née Gabet Augustine ; Dervaux, née Debuyser Julienne ; Gauthier, née Mallet Victoria ; Krischer, née Du Castel Marie-Louise ; Sampson, née Caby Anna ; Vanderhaeghem, née Dutordoir Léonie ; Cousin, née Dragon Germaine ; De Mulder, née Dumeignil Alphonsine ; Tourbez, née Leclercq Germaine ; Carton, née Desrumaux Germaine ; Debacker, née Denain Lucienne ; Gammelin, née Marescaux Rachel ; Leva, née Kerkhove Adèle ; Zelek, née Kapusta Joraslawka ; Huart Clara ; Spillebout, née Deryger Maria.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1723

*Assistance aux
Vieillards, Infirmes
et Incurables*

*Loi du
14 juillet 1905*

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

1^{re} PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions. — Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, les personnes suivantes :

1°. — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Alavoine-Berteau.	Rue E. Deconinck, 7	80	1 ^{er} septembre 1931.
Baudelle-Breyne.	Rue Turgot, 51	80	16 septembre 1931.
Bataille Emile.	Rue des Tanneurs, 40	80	1 ^{er} juillet 1931.
Becquet-Canneson.	Rue de la Vignette, 21	80	1 ^{er} mars 1931.
Bergens Léon.	Rue Rubens, 7	80	16 septembre 1931.
Belourne-Coulon.	Rue de la Convention, 38	67.50	1 ^{er} juin 1931.
Betrans Jean.	Rue d'Arras, 115	30	16 juin 1931.
Biermans Jean-Baptiste.	Rue Jules Guesde, 147	30	1 ^{er} juillet 1931.
Billemont Gustave.	Boulevard Montebello, 134	80	1 ^{er} septembre 1931.
Blauwblomme François.	Rue du Chaufour, 27	80	1 ^{er} août 1931.
Blommaers-Guesquière.	Rue Lamartine, 20	80	1 ^{er} juin 1931.
Blondeau-Caudrelier.	Rue Hôpital St-Roch, c. St-Paul.	30	16 juin 1931.
Bondues-Perussy.	Rue du Faisan, 8	80	1 ^{er} mai 1931.
Briffaerts-Cattiaux.	Rue Colbert, 222	80	1 ^{er} août 1931.
Brunin Arthur.	Rue de Lens, 6	30	1 ^{er} juillet 1931.
Brunin-Van Costenoble.	Rue de Lens, 6	80	1 ^{er} juillet 1931.
Burde Louis.	Rue de Poids, 19	80	16 septembre 1931.
Caby-Dumez.	Rue des Vieux Murs, 13	80	16 septembre 1931.
Cacan Georges.	Rue Chateaubriand, 6	30	1 ^{er} juin 1931.
Callebaut Bernard.	Rue du Marché, 73, c. Ste-Marie.	80	16 juillet 1931.
Callebaut-Leliaert.	Rue du Marché, 73, c. Ste-Marie.	80	16 juillet 1931.
Cambien-Lenoir.	Rue Montaigne, c. L'enfant	30	16 mai 1931.
Caudron-Lemaire.	Rue Solférino, 39	80	1 ^{er} septembre 1931.
Charbonneau Auguste.	Rue Fg de Douai, 49	80	1 ^{er} mai 1931.
Clareboets Anne.	Rue Ste-Catherine, c. N.-D., 3 ..	80	1 ^{er} septembre 1931.
Clarisse-Deroubaix.	Rue Mexico, 32	80	16 août 1931.
Clymans-Faissolle.	Rue Molinel, c. Pauvres Claires.	80	16 juin 1931.
Cneuvelds-Bonami.	Rue d'Arras, c. Gisclon	30	1 ^{er} juin 1931.
Coulemnier-Catez.	Rue du Croquet, 36	80	16 juin 1931.
Crépe-Montagne.	Boulevard Victor Hugo, 34	80	16 juin 1931.
Debrauwer Georges.	Rue d'Emmerin, 80	80	16 mai 1931.
De Geetère-Verzèle.	Rue Baudin, c. Parent	80	1 ^{er} juillet 1931.
Delannoy-Choisy Désiré.	Rue Volta, 1	80	16 juillet 1931.
Delannoy-Pluquet.	Rue Malpart, 27	80	1 ^{er} août 1931.
Delaruelle-Ponsele.	Rue de Buffon, 31	80	1 ^{er} août 1931.
Delattre, Veuve Soots.	Place Antoine Tacq, 1	80	16 mai 1931.
Delebar Emile.	Rue Gosselin, 31	30	16 juillet 1931.
Deletrez Arthur.	Rue des Glycines, 3	50	1 ^{er} juin 1931.
Delfosse-Blondeau.	Rue du Croquet, 4	80	1 ^{er} juillet 1931.
Delobel-Helskens.	Rue Sainte-Catherine, 59	80	16 juillet 1931.
De Mille Louis.	Rue Paul Lafargue, 12	60	16 septembre 1931.
Demory Germain.	Rue Gantois, c. St-Louis, 16	80	1 ^{er} mai 1931.
Demuyneck Jean-Baptiste.	Rue de Thumesnil, c. d'Oude- gherst	30	1 ^{er} juin 1931.
Denneunin Auguste.	Rue du Havre, 35	30	1 ^{er} septembre 1931.
Deplechin Léocadie.	Rue Roland, 34	80	1 ^{er} août 1931.
De Roef Eugène.	Rue Jules Guesde, 110	80	16 juillet 1931.
Devulder-Herengt.	Rue d'Oran, 32	80	16 juillet 1931.
Dhaene Auguste.	Rue des Meuniers, 20	80	16 juin 1931.
Dumortier-Ernout.	Rue de Poids, 21	80	1 ^{er} septembre 1931.
Duthoit-Danette.	Rue Ste-Catherine, 24	80	16 août 1931.
Dujardin-Demeulemeester.	Rue Vieux Faubourg, c. Dragon d'Or	30	1 ^{er} juillet 1931.
Duthoit-Noterman.	Rue des Postes, 195	30	16 février 1931.
Dutriez Sophie.	Rue Pont de Noyelles, 27	80	16 août 1931.
Duvocelle-Knecht.	Rue de la Plaine, 80	80	16 juillet 1931.
Eckhoutte-Calliauw.	Rue Armand Barbès, 1	80	16 juillet 1931.
Eeckeman-Millord.	Rue Fénélon, 21	80	16 août 1931.
Engleber-Desablens.	Rue Belle Vue, 38	80	16 février 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Fremaux-Loncke.	Rue Bourjemois, 10	80	16 juillet 1931.
Gadiffet Hilaire.	Cité Philanthropique, 221	80	16 août 1931.
Gerbeau-Bouden.	Rue Paul Lafargue, 130	80	16 août 1931.
Geysenberghe-Bruyenne.	Rue et Cité St-Maurice, 24	80	16 mai 1931.
Ghesquière Virginie.	Avenue de Dunkerque, 7	30	16 mai 1931.
Gisselaire Félix.	Rue de Thumesnil, 27	80	1 ^{er} juin 1931.
Gisselaire-Piérard.	Rue de Thumesnil, 27	80	1 ^{er} juin 1931.
Gobert-Dewaele.	Rue du Croquet, c. Leleu	30	16 mai 1931.
Goemine-Scheepers.	Rue Louis Faure, 39	80	1 ^{er} juin 1931.
Guichart Auguste.	Place Sébastopol, 18	80	1 ^{er} juillet 1931.
Halfmaerten Jules.	Rue de la Justice, c. Seynaeve..	80	1 ^{er} août 1931.
Halfmaerten-Saesen.	Rue de la Justice, c. Seynaeve..	80	1 ^{er} août 1931.
Handel Julie.	Rue d'Haubourdin, 49	80	16 juillet 1931.
Herman Fernande.	Rue Bas Jardin, 31	80	16 août 1931.
Himpens-Dehoorme.	Rue Pierre Legrand, 297	80	16 juillet 1931.
Hoffman Thérèse.	Avenue Julien Destrée, Baraq...	80	26 janvier 1931.
Hoste Lucien.	Rue de Rouen, 8	80	16 juin 1931.
Houzé-Paris.	Rue Sainte-Catherine, 35	80	16 juillet 1931.
Jombart Jacques.	Rue Delezenne, 20	80	1 ^{er} août 1931.
Jourdain Jean.	Rue de Bapaume, 31	30	16 juin 1931.
Jounet-Ferlin.	Rue Solférino, 182	80	1 ^{er} septembre 1931.
Keingaert Maximilien.	Boulevard de Strasbourg, 69	30	1 ^{er} août 1931.
Labarre Félix.	Rue des Trois Mollettes, 32.....	80	1 ^{er} août 1931.
Lancry Anna.	Rue Basse, 54	80	1 ^{er} septembre 1931.
Langenus-Baele.	Rue Newton, 25	80	1 ^{er} juillet 1931.
Lecouffe Mathilde.	Rue Meurein, 45	80	16 juillet 1931.
Lefevre-Logavesnes.	Rue d'Esquermes, 156	80	1 ^{er} avril 1931.
Lejuste-Nieubourg.	Rue des Bois Blancs, 151	80	1 ^{er} août 1931.
Lemer-Engrand.	Boulevard Victor Hugo, impasse Reboux, 3	80	1 ^{er} juillet 1931.
Lemoine-Battiau.	Rue du Pont du Lion d'Or, 15 ..	80	16 août 1931.
Leva Jules.	Rue de Poids, 51	30	1 ^{er} août 1931.
Masson Frédéric.	Rue Eugène Jacquet, 6 bis	80	16 juillet 1931.
Méplon-Delefosse.	Groupe Gustave Delory, Pav. 2..	80	16 septembre 1931.
Minne Hélène.	Place Gilson, 9	80	1 ^{er} août 1931.
Monnet-Isebaert.	Rue du Mal Assis, 34	80	1 ^{er} juin 1931.
Morant-Schorel.	Rue Monge, 9	80	16 mai 1931.
Nalen-Schapelynck.	Rue Jules Breton, c. Desmottes.	80	16 août 1931.
Nory-Depierre.	Rue Stéphenson, 21	80	1 ^{er} septembre 1931.
Notlebaert-Van de Velde.	Rue Jeanne Hachette, 43	60	16 juin 1931.
Nuttens-Rillaerts.	Rue de Thumesnil, 29	80	1 ^{er} août 1931.
Penet Charles.	Rue de l'Est, 25	80	16 avril 1931.
Penet-Lahaussée.	Rue de l'Est, 25	80	16 avril 1931.
Pichon-Labbe.	Rue H. Laurent, 7	80	1 ^{er} avril 1931.
Pinte Edouard.	Avenue Albert, 5	80	1 ^{er} août 1931.
Pottier Sophie.	Rue de l'Arc, 22	30	1 ^{er} octobre 1931.
Prévot-Lecocq.	Rue Léon Gambetta, 281	80	16 juin 1931.
Ravier Marie.	Rue du Gard, 16	80	1 ^{er} octobre 1931.
Revez-Deturck.	Rue de Loos, 37	80	1 ^{er} juillet 1931.
Ryckbosch-Pipart.	Rue A. Samain, 58	30	16 juin 1931.
Senaffe-Montagne.	Rue Hôpital Saint-Roch, 9	30	1 ^{er} août 1931.
Sergent-Briche.	Rue Pierre Legrand, imp. Don- celle	80	16 septembre 1931.
Schouteten Pierre.	Rue de Russie, 116	80	16 juillet 1931.
Schoy-Callewaert.	Rue des Postes, 192	80	16 août 1931.
Sleghem Léopold	Boulevard Victor Hugo, 84, cour Descamp, 9	80	1 ^{er} août 1931.
Styns François.	Rue Fombelle, 31	80	16 août 1931.
Tabary Elise.	Rue Gustave Delory, 160	80	16 août 1931.
Vander Maes-Hoest.	Rue Baudin, 30	80	1 ^{er} septembre 1931.
Vandevoorde Auguste.	Rue du Metz, Cour Frappe, 7 ..	80	1 ^{er} octobre 1931.
Vandevoorde-Gadenne.	Rue de Comines, 1	80	1 ^{er} juin 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Van Inght-Demey.	Rue Gustave Nadaud, 26	30	16 juin 1931.
Vanmecq-Sauvage.	Rue Baggio, 1	80	16 juillet 1931.
Verdier-Logiez.	Rue de Poids, 27	30	16 août 1931.
Vermeulen-Libbrecht.	Rue de Condé, 23	80	1 ^{er} août 1931.
Verschocre-Bruno.	Rue d'Iéna., 46	80	16 août 1931.
Vuye-Vindevogel.	Rue des Bois Blancs, 26	80	1 ^{er} juin 1931.
Wuïlfart-Robinet.	Rue Louis Faure, 39	30	1 ^{er} mai 1931.
Waertelle Marie.	Rue Gustave Delory, 150	80	16 mai 1931.
Walbecq-Aernout.	Rue des Myosotis, 44, Fg des Postes	80	1 ^{er} juillet 1931.
Wattrelos Julien.	Rue Saint-Etienne, 52	25	16 août 1931.
Wattrelos-Legrain.	Rue Saint-Etienne, 52	80	16 août 1931.
Waucampt-Cousin.	Place Catinat, 3	80	16 mai 1931.
Wauquier-Lecocq.	Boulevard Victor Hugo, 84, Cour Descamps, 18	80	16 juillet 1931.
Wyon-Vanhaezenberghe.	Rue Princesse, 102	5	16 mai 1931.

B) *Hospitalisation*

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Calingaert Mélanie, f ^{me} Mathieu.	Rue des Sarrazins, 32	Hospice Général.
Dubois Héloïse, V ^{ve} Van de Som- pèle.	Rue du Bel Air, 18	Hospice Général.
Laden Albert.	Rue Mirabeau, cour Saint-André, 10...	Hospice Général.
Lombard Aimée, Veuve Berson.	Rue de Douai, 31	Hospice Général.
Mathieu Jean-Baptiste.	Rue des Sarrazins, 32	Hospice Général.
Rufin Elise, Veuve Tytgat.	Boulevard Victor Hugo, 84, cour Des- camps, 1	Hospice Général.
Tooner Marie-Anne.	Rue Arago, 18	Hospice Général.

2°. — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

A) *Assistance à domicile*

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Bastienier Philippe.	Rue de l'Ecole Saint Louis, 44..	30	16 juin 1931.
Benoit-Defretin.	Rue Ch. Colomb, 160	30	16 juin 1931.
Berthe Louis.	Rue Saint-Albin, 27	80	16 juin 1931.
Beuvry-Van Mairhaege.	Rue de Trévis, 49	30	1 ^{er} juin 1931.
Blary-Rammens.	Rue Desaix, 13	30	1 ^{er} juin 1931.
Bonnel-Forceville.	Rue de Condé, 48	80	16 mai 1931.
Broutin-Vanpeene.	Rue Gantois, 73	5	1 ^{er} août 1931.
Buchet-Gœloinje.	Rue Godefroy Cavaignac, 8	80	1 ^{er} mai 1931.
Caboche-Ritaine.	Rue du Long Pot, 187	80	1 ^{er} juin 1931.
Carlier-Lausant.	Rue Guillaume Verniers, 40	30	1 ^{er} mai 1931.
Castelain-Duhamelle.	Rue Malakoff, 13	80	1 ^{er} juillet 1931.
Castelain-Duponchel.	Rue Marbrerie, 14	30	16 juillet 1931.
Catteau Catherine.	Rue Alain de Lille, 2	80	1 ^{er} juillet 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Cisment Frédéric.	Rue de la Digue, 18	80	1 ^{er} juillet 1931.
Clément-Thaillard.	Rue Chappe, 50	80	1 ^{er} juillet 1931.
Cosaert Alphonse.	Place Condé, 19	80	16 août 1931.
Cousin-Doyer.	Rue de la Marbrerie, 51	30	16 juillet 1931.
Cousin-Leloup.	Rue de l'Alma, cour Morel, 1 ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Dandois Mathilde.	Rue Barthélemy Delespaul, 62 ..	80	1 ^{er} août 1931.
Danneel-Defever.	Rue d'Arras, 114	30	16 mai 1931.
Danchelle Henri.	Rue Lequeux, Baraquement	80	16 février 1931.
De Backer-Van Hecke.	Rue Gutenberg, 1	30	1 ^{er} août 1931.
Debaisieux Oscar.	Rue Malesherbes, 12	30	1 ^{er} mai 1931.
De Dyn Louis.	Rue de Wagram, 4	80	1 ^{er} juillet 1931.
Degand Jules.	Rue Flamen, 9	30	16 juin 1931.
Delcroix-Drossart.	Rue Ad. Werquin, 3	30	1 ^{er} juillet 1931.
Delcroix-Prêtre.	Rue de Turgot, 102	80	16 juillet 1931.
Delestrée Emile.	Boulevard Victor Hugo, 84	80	1 ^{er} juillet 1931.
Deletrez-Leliaert.	Rue des Glycines, 3	80	16 juin 1931.
Demersman Rachel.	Rue Colbert, 163 bis	80	16 août 1931.
De Potter Fernand.	Rue des Œillets, c. Dekeyser....	80	1 ^{er} août 1931.
De Praetère Jules.	Rue de Seclin, 19	30	16 juillet 1931.
Desmet-Vlaminck.	Rue Vandyck, c. Poupard, 4	80	16 juin 1931.
Dessein-Tack.	Rue Helman, 23	30	16 mai 1931.
Deswarte-Lecroart.	Rue d'Artois, 86	80	16 mai 1931.
Devendeville Léon.	Rue de l'Ecole Saint-Louis, 16..	80	16 juin 1931.
Dewildeman-Dewaele.	Rue du Grand-Balcon, c. Bazin..	80	1 ^{er} juillet 1931.
Ducamp-Darras.	Rue Courmont, 18	30	16 juin 1931.
Duchatel Louis.	Avenue de Dunkerque, 145	80	16 juin 1931.
Ducouvent Victor.	Rue de la Vignette, 18	80	16 mai 1931.
Ducouvent-Dhennin.	Rue de la Vignette, 18	30	16 mai 1931.
Duriez Marcelle.	Rue d'Austerlitz, 70	80	1 ^{er} juin 1931.
Duvauchelle-Riche.	Rue de Cambrai, 14	30	1 ^{er} mai 1931.
Duytschaever-Blieck.	Rue du Vieux Moulin, 60	30	1 ^{er} juin 1931.
Fiems-Duburque.	Rue du Fg des Postes, 25	80	1 ^{er} juin 1931.
Galle Joseph.	Rue de Wazemmes, 107	30	1 ^{er} juin 1931.
George Jules.	Rue du Long Pot, 57	80	1 ^{er} juillet 1931.
Grobrecht-Salemoen.	Rue Pline, c. Romel	30	1 ^{er} avril 1931.
Gombert-Rousse.	Rue de Philadelphie, 141	80	16 juin 1931.
Hageman-Coursier.	Rue du Commerce, 36	30	16 juin 1931.
Houriez Louis.	Rue du Curé Saint-Sauveur, 46..	80	16 juin 1931.
Inghels-Wacheul.	Rue Belle Vue, c. Baule, 2	30	1 ^{er} août 1931.
Jacquemin-Maertens.	Rue de Wattignies, 32	80	1 ^{er} juillet 1931.
Houriez-Fardel.	Rue du Curé Saint-Sauveur, 36 ..	80	16 juin 1931.
Josse-Foncart.	Rue de Wattignies, 48	80	16 mars 1931.
Kielemoes-Houzé.	Rue Eugène Jacquet, 14	80	16 mai 1931.
Kimpe-Vandenbulcke.	Rue du Commerce, 19	80	1 ^{er} août 1931.
Laneuw Gaston.	Rue de Philadelphie, 104	80	1 ^{er} juillet 1931.
Laurent Léopold.	Rue Vantroyen, 7	80	16 mai 1931.
Lausent Ferdinand.	Rue d'Arras, bar. 33	30	16 juillet 1931.
Lecat Georges.	Rue Barré, 10	80	1 ^{er} juillet 1931.
Lefebvre Jean-Baptiste.	Rue Jules Guesde, 58	30	16 juin 1931.
Lejour Lucien.	Rue Jeanne Hachette, 156	80	16 juin 1931.
Lemahieu Emile.	Place Condé, 18	80	1 ^{er} juin 1931.
Lepot-Lemaire.	Rue de Tournai, 130	30	1 ^{er} mai 1931.
Lerick-Donnez.	Rue de Lannoy, 37	30	16 mai 1931.
Locqueneux-Hulin.	Rue Salomé, 9	80	1 ^{er} août 1931.
Looten Louise.	Rue Saint-Sébastien, 35	80	1 ^{er} août 1931.
Maréchaux-Renders.	Rue des Postes, 179	30	16 juin 1931.
Meesschaert-Demeester.	Rue de Flers, 40	80	16 mai 1931.
Mol-Durieux.	Rue Saint-Quentin, c. Bonnet ..	80	1 ^{er} juillet 1931.
Morant Eugène.	Rue Lamartine, 22	80	1 ^{er} juillet 1931.
Neufcourt Louis.	Rue Prouvost, 11	80	1 ^{er} juin 1931.
Neveux Henri.	Rue des Etaques, 61	80	1 ^{er} juin 1931.
Philippe Philidore.	Rue Saint-Sauveur, 77	80	16 juillet 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Pollet-Wattiez.	Rue Degland, 11	30	1 ^{er} juin 1931.
Poutrain Albertine.	Rue Malsence, 61	80	1 ^{er} juillet 1931.
Puchois Gaston.	Rue du Maroc, Ch. Alouettes, 116.	80	1 ^{er} mai 1931.
Rateau-Lenne.	Rue Guillaume Werniers, 29 bis.	80	1 ^{er} juin 1931.
Remue Edmond.	Rue de Lannoy, c. Bacquet, 47..	80	1 ^{er} juin 1931.
Rousseau-Raveschot.	Rue des Postes, 238	80	16 juin 1931.
Sara Eugène.	Rue Gantois, 50	80	16 juin 1931.
Squimbre-Cousin.	Rue Champollion, P. Ste-Marthe.	30	1 ^{er} avril 1931.
Sudras-Théry.	Rue de Douai, c. Foulques, 5	80	1 ^{er} août 1931.
Tourel Armand.	Rue d'Alger, 18	80	1 ^{er} juin 1931.
Tréhoux Marie.	Rue du Marais de Lomme, 92 ..	30	1 ^{er} mai 1931.
Vaillant Eraut.	Rue de Thumesnil, 22	30	1 ^{er} mai 1931.
Vandenbrouck-Briffoteaux.	Rue de Bone, 16	80	16 juin 1931.
Vander Cruyssen Cornille.	Rue d'Avesnes, 5	80	16 mai 1931.
Vandevelde Camille.	Rue de Russie, 71	30	1 ^{er} août 1931.
Vandevelde-Lebon.	Rue de Russie, 71	30	1 ^{er} août 1931.
Vande Weghe Yvonne.	Rue d'Emmerin, c. Sinez, 3	80	1 ^{er} janvier 1931.
Vanduren Aimé.	Rue Gustave Delory, 12	30	1 ^{er} juin 1931.
Van Hese-Van Longhenhoven.	Rue Baudin, c. Parent, 10	80	1 ^{er} juillet 1931.
Van Kersschaver Marie.	Rue Philadelphie, c. Morel, 6 ..	30	1 ^{er} juillet 1931.
Vannieuwenhuysse-Anselyn.	Rue Saint-Amé, 44	80	1 ^{er} mai 1931.
Vercouttèr-Nollet.	Rue de Flers, 45	30	1 ^{er} mai 1931.
Vercoutter Victor.	Rue de Flers, 45	30	1 ^{er} mai 1931.
Vermeulen-Van Sassenbrouck.	Rue Jules Guesde, 26	80	1 ^{er} mai 1931.
Verstraete-Thienpondt.	Rue Delezenne, c. Simon, 3	30	16 mai 1931.
Virant-Brunel.	Rue J. J. Rousseau, 34	30	1 ^{er} août 1931.
Waquez Georges.	Rue Malsence, c. Lys, 67	80	1 ^{er} juin 1931.
Waucampt Edouard.	Place Catinat, 3	80	16 mai 1931.
Békaert Pierre.	Rue Saint-Druon, 2	80	9 septembre 1931.
Godiffet ^{l^{me}} , née Bourtin Maria	Cité Philanthropique, 221	80	1 ^{er} septembre 1931.

B) Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Baes Georgette, Veuve Yautier.	Rue Ratisbonne, 93	Hospice Général.
Berte Angèle, femme Gheeraert.	Rue d'Haubourdin, 25	Hospice Général.
Bey Robert.	Rue Mazagran, 13	Hospice Général.
Bouvry Angèle, femme Plockyn.	Rue Bel Air, c. Thieffry, 2	Hospice Général.
Campion Victor.	Rue de Bapaume, 68	Hospice des Incurables.
Decroix Marie.	Rue des Stations, 33	Hospice Général.
Delannoy Henri.	Place Nouvelle Aventure, 4	Hospice Général.
Desmarescaux Marie, Veuve Des-		
maret.	Place Nouvelle Aventure, 4	Hospice des Incurables.
Domise Elie.	Rue du Magasin, 26	Hospice Général.
Fournier Paul.	Rue Magenta, 83 bis	Hospice des Incurables.
Gheeraert Clovis.	Rue d'Haubourdin, 25	Hospice des Incurables.
Helderweert Auguste.	Rue Austerlitz, c. Delannoy, 1..	Hospice des Incurables.
Metsdag Edouard.	Rue Vieux Moulin, c. Duchateau.	Hospice des Incurables.
Pollet Georges.	Rue Bois Blancs, 173	Hospice Général.
Quéva Jean-Baptiste.	Sans domicile fixe	Hospice des Incurables.
Rogiez Arthur.	Rue Iéna, c. Lamotte, 10	Hospice Général.
Van Iseghem Agrandina, Veuve		
Dupene.	Pav. des Convalescents	Hospice Général.
Verhulst Angèle, ^{l^{me}} Quatannens.	Pav. des Convalescents	Hospice Général.
Van Hecke Julien.	Rue de Lens, 89	Hospice des Incurables.
Duriez Fideline.	Rue Saint-Sauveur	
Facqueur-Caulier.	Rue Léonard Danel, 15	Asile des Cinq Plaies, Convention du 27-5-24.
Oannetrat Jeanne.	Boulevard Montebello, 291	
Platteu-Thesy.	Rue Sainte-Catherine, 48	

3°. — VIEILLARDS NE DEMEURANT PAS A LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Alleman-Schepers. Ameloot-Pessemier.	Rue-Anatole France, 102, Lomme. Rue de Verlinghem, 29, Lamber- sart	30+20 30+20	10 février 1931. 4 mars 1931.
Ameloot-Vincent.	Rue de Verlinghem, 29, Lamber- sart	30+20	1 ^{er} mars 1931.
Béghin-Lhomel. Cnockaert Florine. Dehe Théodore. Delylle-Sorant. Devroede-Goethals.	Rue Condorcet, 47, Paris (IX ^e) .. Rue de la Liberté, 27, Houplines. Aven. de Dunkerque, 447, Lomme. Rue Pasteur, 81, Mons-en-Barœul Rue Edouard Vaillant, 15, Hel- lemmes	80+20 80+20 30+20 80+20 60+20	22 avril 1931. 27 janvier 1931. 15 mars 1931. 21 mai 1931. 7 avril 1931.
Discher-Dupont.	Chemin de halage, Baraquement, Marcq-en-Barœul	60+20	17 mars 1931.
Duribreux Marie. Hayez-Pesse.	Rue d'Alsace, 1, Hirson (Aisne). Rue de l'Eglise, Coron Bossu, Fouquières-lez-Lens	80+20 60+20	1 ^{er} août 1931. 10 avril 1931.
Hendrickx-Lessenier. Laurantiaux Arthur. Pern-Leruste.	Rue James Watt, 8, Lomme Rue du Recueil, 40, Flers-lez-Lille Rue des Meuniers, 59, Marcq-en- Barœul	30+20 60+20 10+20	1 ^{er} mai 1931. 16 mars 1931. 2 mars 1931.
Pivet-Pentin. Sabria-Lescutier. Sabria Victor. Tille-Bulteau. Vandyck-Nuyts.	Route de Lille, La Bassée	80+20	30 mai 1931.
Vasseur Louis.	Av. du Beau Visage, 10, Lomme. Av. du Beau Visage, 10, Lomme. Avenue Jean Jaurès, 86, Ronchin Rue Bas Liévin, 1, Faches-Thu- mesnil	10+20 10+20 80+20 60+20	1 ^{er} avril 1931. 1 ^{er} avril 1931. 25 août 1931. 4 juin 1931.
	Rue du Recueil, 10, Flers-lez-Lille	80+20	16 février 1931.

4°. — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Aubut Honoré. Cany-Keirle. Colpaert Pierre.	Rue Pasteur, 139, Wattignies ... Rue Pierre Curie, 4, Hellemmes. Rue Amiral Courbet, c. Emile, 8, Hellemmes	60+20 80+20 80+20	30 mars 1931. 3 juin 1931. 23 avril 1931.
Cremmerif-Vlaeminck.	Route de Montigny, 46, Billy-Mon- tigny (P.-de-C.)	60+20	20 avril 1931.
Degobert-Patoux. Desagher Maxime. Dubus Paul. Duponchelle-Danhieux.	Rue Jacquart, 12, Hellemmes Godewaersvelde	30+20 80+20	14 avril 1931. 27 mai 1931.
	Rue Thouart, Cappelle	4,25+20	20 mai 1931.
	Rue de la République, 69, Saint- Denis (Seine)	80+20	3 mars 1931.
Duprez Richard. Lancial-Lhost.	Chemin latéral, n° 4, Drancy (S.). Rue Ferrer, 155, Faches-Thumes- nil	80+20 30+20	7 mai 1931. 21 juillet 1931.
Leblanc Marie. Ronchin Arthur. Samyn-Hoyois. Thibaut-Schrevel. Thomas-Verecken. Triplet Georges. Vinial-Leterme.	Rue Becker, 73, Lomme	30+20	16 février 1931.
	Rue Oberkampf, 147, Paris	80+20	22 mai 1931.
	Sentier Noir, Lambersart	60+20	28 mai 1931.
	Rue Fémy, 39, Marcq-en-Barœul.	80+20	12 mars 1931.
	Rue Pierre Curie, 30, Hellemmes.	30+20	24 mars 1931.
	Rue de Lille, La Bassée	80+20	1 ^{er} mai 1931.
	Rue Lenglard, 94, Lomme	30+20	1 ^{er} avril 1931.

B) Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Houzé Adolphe.	Rue du Caire, 155 à Roubaix	Hospice Général.
Pollart Jean-Baptiste.	Grande Place, 6 à Seclin	Hospice des Incurables.

REJETS

Nous vous proposons de ne pas donner suite aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1°. — VIEILLARDS HABITANT LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	MOTIFS DE REJET
Calonne Sophie.	Rue Racine, 36	Les enfants aident.
Clarisse-Dufaisant.	Rue Mercier, C. Centrale, 35....	Ressources suffisantes.
Delpierre-Vahé.	Rue Deleplanque, 11	Ressources suffisantes.
Deroubaix Aloïs.	Rue de l'Arbrisseau, 152	Ressources suffisantes.
De Sutter-De Coninck.	Rue Duguesclin, c. Millerot	Enfants peuvent aider.
D'Haeyère-Brisart.	Rue Balzac, c. Vinial, 2	Vit en famille.
Durey Homère.	Rue Jemmapes, 29	Ressources suffisantes.
Lemaire Eugénie.	Rue du Soleil Levant, 15	Ressources suffisantes.
Maenhour-Opsomer.	Rue des Sarrazins	Vit en famille.
Marsy Jules.	Rue de Cysoing, 1	Enfants peuvent aider.
Poulet Pierre.	Rue des Postes, c. Pesez, 6	Enfants peuvent aider.
Serrès-Mathieu.	Rue Hôpital Militaire, 35	Vit en famille.
Verrast-Vanvers.	Quai Haute Deûle, 5	Enfants peuvent aider.
Vlaminck-Devrièze.	Rue d'Austerlitz, 50	Enfants peuvent aider.

2°. — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

B) Assistance à domicile

Baudoux-Vanpraet.	Rue de Lannoy, c. Bacquet, 65..	Pas infirme.
Beauchamp-Grember.	Rue Jacquemars Gielée, 52	Ressources suffisantes.
Chambellan-Gence.	Rue de Bapaume, c. Faidherbe, 14	Pas infirme.
Devos-de Baeker.	Rue de Flers, 31	Pas infirme, ressources.
Galmace Berthe.	Rue Fontenelle, 24	Ressources suffisantes.
Lambelin Maria.	Rue du Curé Saint-Sauveur, 48..	Pas incurable.
Lautem Julia.	Van Dyck, 21	Ressources suffisantes.
Léger-Debaes.	Rue Desaugiers, 37 bis	Pas incurable ou infirme.
Lemaire-Dal.	Cité Philanthropique, 110	Ressources suffisantes.
Liard-Duquesnoy.	Rue du Fg d'Arras, 3	Pas incurable.
Philippart-Leconte.	Rue d'Isly, 21	Pas incurable.
Renard Louis.	Rue du Commerce, 4	Ressources suffisantes.
Gally-Gooverts.	Rue des Dondaines, 31 bis	Pas infirme, ressources.
Taverne-Hibaude.	Boulevard de l'Usine, 38 bis	Pas incurable.
T'Jollyn-Delétréz.	Rue Adolphe, 2	Ressources suffisantes.
Wattelar Henri.	Rue Fombelle, 23 bis	Peut travailler.

3°. — VIEILLARDS HABITANT HORS DE LILLE

NOMS	DOMICILE	MOTIFS DE REJET
Legrand-Applicourt. Vallay-Mesplons.	Rue Sadi Carnot, 115, St-André. Rue des Fusilliers Marins, 57, Rosendael	Enfants peuvent aider. Vit en famille.
Thys-Van den Audenaeren.	Rue de Fontenoy, 129, Vincennes (Seine)	Enfants peuvent aider.

4°. — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS DE LILLE

Prévost-Polleux.	Rue Victor-Hugo, 52, Coudeker- que Branche	Salaire du mari.
------------------	---	------------------

MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION

1°. — VIEILLARDS HABITANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Beaufils-Bréant.	Rue Christophe Colomb, 39	80 au lieu de 40.
Berckmoes Charles.	Rue des Bois Blancs, 234	80 au lieu de 30.
Blomme-Sonnaert.	Rue Cité Thomas, 11	80 au lieu de 45.
Bouchez-Vanroyen.	Rue Mourmant, 4	80 au lieu de 40.
Bullaert Théophile.	Place Vanhoenacker, 21	80 au lieu de 35.
Carpin-Duprez.	Rue de Paris, cour du Soleil	80 au lieu de 40.
Cattoen Marielle.	Rue Paul Lafargue, 109	Taux maintenu.
Coene-Terry.	Rue Monge, cour Lefebvre, 57	80 au lieu de 40.
Cornille Jules.	Rue de la Halle, 41 bis	80 au lieu de 40.
Cox-Delemar.	Rue Vantroyen, 17	Taux maintenu.
Delannoy-Mathys.	Rue des Etaques, 64	80 au lieu de 40.
Delplace-Sébille.	Rue de Flers, c. Defaux	80 au lieu de 42.
Derruddere-Dussart.	Rue du Long Pot, c. Delbart, 4	80 au lieu de 30.
Desmedt Constant.	Rue François Baes, 46	80 au lieu de 45.
Desmedi-Rosseeuw.	Rue François Baes, 46	80 au lieu de 45.
Druart-Desrumaux.	Boulevard de la Moselle, 99	80 au lieu de 42.
Durot-Schietecatte.	Rue Saint-Sébastien, 35	80 au lieu de 50.
Houwen-Verhulle.	Rue Sainte-Catherine, c. Pologne	80 au lieu de 40.
Jenicot, Veuve Bernard.	Rue de Wazemmes, cité Phil., 247	80 au lieu de 40.
Lelu Charles.	Rue de Rivoli, 76	80 au lieu de 42.
Lelièvre Alexandre.	Rue de la Barre, 4	80 au lieu de 45.
Petit-des Mons.	Rue du Long Pot, 44	80 au lieu de 42.
Peyskens-Bauwens.	Rue de Madagascar, 31	80 au lieu de 42.
Piétin-Naessens.	Rue Druelle, 19	80 au lieu de 40.
Pouplier François.	Rue des Sarrazins, 80, c. Basquin, 10.	80 au lieu de 43,50.
Robbe-De Snuillier.	Rue de Flers, c. Defaux	80 au lieu de 30.
Roethus-Vahle.	Rue Monge, c. Debil, 3	80 au lieu de 40.
Roethus Auguste.	Rue Monge, c. Debil, 3	80 au lieu de 40.
Roosseel Aimé.	Rue Jules Guesde, 102	80 au lieu de 40.
Smelders-Bellengier.	Rue Solférino, 142	80 au lieu de 40.
Vandewalle-Coppey.	Rue des Ponts de Comines, 43	64 au lieu de 40.
Watel-Danel.	Rue du Maron, 51 ter	80 au lieu de 30.

2°. — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Biehler Yvonne.	Rue Friedland, 2	Taux maintenu.
Callaert-Vanstenkiste.	Rue Pruvost, 21	80 au lieu de 40.
Carpentier-Gautier.	Rue Malsence, c. Evin	Taux maintenu.
Clément-Walraeve.	Rue du Long Pot, 134	80 au lieu de 30.
Coupelot Cécile.	Rue Vantroyen, 15	80 au lieu de 40.
Delecroix Alfred.	Rue de Fontenoy, 17	30 au lieu de 15.
Delmeulle-Loucheur.	Rue Eug. Delacroix, 7	Taux maintenu.
Delsalle-Blondeau.	Rue Ad. Werquin, 24	80 au lieu de 40.
Déregnaucourt-Blomart.	Rue Malakoff, 49	80 au lieu de 30.
Dondaine Marie.	Rue Montesquieu, 7	80 au lieu de 30.
Dupont Maurice.	Rue Saint-Druon, 63	80 maintenu.
Duquesne Honorine.	Rue Fontenelle, 16	Taux plein maintenu.
Hasselsweiler Ferdinand.	Rue Manuel, c. François, 1	Taux maintenu.
Huger-Planquelle.	Rue des Dondaines, 2	80 au lieu de 45.
Jourdain-Vaucamps.	Rue Ph. de Comines, 8	80 au lieu de 40.
Keignaert Gustave.	Rue Gosselin, 29	80 maintenu.
Marchant Edouard.	Rue d'Iéna, 15	80 au lieu de 30.
Mestdagh-Duquesne.	Rue Malsence, c. Evin, 1	80 au lieu de 40.
Pontois de Loos.	Rue Malsence, c. Lys, 43	80 au lieu de 35.
Renoncourt Léon.	Rue de Lannoy, 110	80 au lieu de 30.
Samyn Gustave.	Rue Helman, 18	80 au lieu de 30.
Somers-Adens.	Rue du Fg de Roubaix, 233	80 au lieu de 40.
Tréhout Georges.	Rue de la Justice, 61	40 maintenu.
Turotte-Lobert.	Rue Cour d'Houdegherts, 7	80 au lieu de 40.
Uytterhaghe Eugénie.	Rue de Wazemmes, 103	Taux maintenu.
Vanacker-Debersée.	Rue du Calvaire, 90	80 au lieu de 40.
Verstraete Andrée.	Rue Philadelphie, 150	80 au lieu de 40.
Deraedt Marie.	Rue Luther, 14	80 au lieu de 30.
Huart Rosalie.	Rue Jules Guesde, c. Trachez, 1	80 au lieu de 30.

3°. — VIEILLARDS HABITANT HORS LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Detée Victor.	Rue Faidherbe, cour Ghesquières, 70, Hellemmes	80 au lieu de 30.
M ^{me} Detée, née Vacquez Marie.	Rue Faidherbe, cour Ghesquières, 70, Hellemmes	80 au lieu de 65.

SUPPRESSIONS

NOMS	DOMICILE	Motif de suppression
Leclercq Alcibiade.	Rue de Condé, 81	En raison des ressources Mariée ; gain du mari.
Samyn Julienne, femme Debyttère	Rue du Bois, 203	

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2^{me} PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille.

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motif de secours	Domicile de secours
Ansel Henri.	Rue Victor Tilmant, 12	Incurable	Pas-de-Calais.
Basquin Léon.	Rue Philadelphie, 133	Maladie	Mons-en-Barœul.
Bondue-Vanoye.	Rue des Postes, 188	Maladie	Armentières.
Bruno-Hoogstoel.	Rue Ratisbonne, 62	Incurable	Tourcoing.
Carnet-Vandenbeusch.	Rue de la Halle, 1 bis	Vieillard	Calais.
Dubois Louise.	Rue de la Marmora, 20	Vieillard	La Madeleine.
Dulhoit-Jouret.	Place Saint-André, 7	Vieillard	Wambrechies.
Deweillie-Chavagne.	Rue de Lannoy, 64	Incurable	Paris.
Guillasse-Duval.	Rue de Flers, 54	Vieillard	Nesles (Somme).
Lefebvre-Dubuisson.	Rue de Russie, 112	Incurable	Mons-en-Barœul.
Lemaire Pierre.	Rue Bernos, 51	Vieillard	Cysoing.
Lemaire-Cauderlier.	Rue Bernos, 51	Vieillard	Cysoing.
Morelle-Odent.	Place Edith Cavel	Vieillard	Quesnoy-sur-Deule.
Ponthieu Léon.	Rue de Flers, 8	Vieillard	Templeuve.
Ponthieu-Henno.	Rue de Flers, 8	Vieillard	Templeuve.
Silvent Jean.	Rue Colbert, 67	Vieillard	St-Valéry-s.-Somme.
Six Jules.	Rue Wicar, 32	Infirmes	Lomme.
Verbecke-Vandenkerkove.	Rue Vieux Faubourg, 33	Vieillard	La Madeleine.
Vincent-Sockeel.	Rue de l'Alcazar, 38	Vieillard	Rescource (P.-de-C.)

B) Hospitalisation

NOM	DOMICILE	Domicile de secours
Ocqueman Denis.	Pavillon des Convalescents	Etat.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

N° 1724

Assistance
aux Vieillards, In-
firmes et Incura-
bles

Loi du 14 Juillet
1905

Allocation complé-
mentaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905 — article 20 bis modifié par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930 — relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

1^{re} PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE. — ADMISSIONS

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de l'article 20 *bis* de la loi du 14 Juillet 1905 (article 173 de la loi de Finances du 16 Avril 1930) :

INFIRMES ET INCURABLES

demeurant à Lille, ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne

Bonnet, Veuve Deviaene, rue d'Arras, 168 ; Delefosse Victor, rue du Croquet, 28 ; D'Hondt-Duploux, rue de Bailleul, 13 ; D'Hondt François, rue de Bailleul, 13 ; Halluin Florimond, rue des Vieux Murs, 19 ; Labbe-Hubant, avenue de Dunkerque, 44 ; Libessart-Hutse, rue des Sarrazins, 104 ; Maes Octave, rue des Pavillons, 2 ; Marchand-Spilers, rue de Wagram, 6, cité Lambert, 1 ; Margat-Nuttens, rue de Buffon, 5 ; Pruvost Albert, rue Alphonse Mercier, cité Centrale ; Quignon-Vanden Heeren, Chemin de Bargues, baraquement ; Sebisch André, rue de Calais, 13 ; Squimbre Alphonsine, rue Jeanne Hachette, 56 ; Tannier Henri, rue Christophe Colomb, 27 ; Vandenberghe Jeannette, rue de Buffon, 9 ; Vandepulte-Raux, rue d'Arcole, 10 ; Verline Félix, rue Dupuytren, impasse Saint-Eloi ; Vlamincq Yvonne, rue de Bailleul, cour Pau, 17.

Postulante ayant le domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas : Rousseaux Justine, 7, route d'Asnières, à Clichy (Seine).

La séance est levée à 20 h. 35.

N. N. Salengro

Arquembourg

Bardou

Bataille

N. Salengro

A. Arquembourg

J. Bardou

L. Bataille

Bauche

Bour

Brodet

Coolen

A. Bauche

Bour

L. Brodet

R. Coolen

Courouble

Dehove

Delemer

Ohilly

A. Courouble

Dehove

J. Delemer

J. Ohilly

Dompsin

Duprez

Favières

Ingelrans

Dompsin

M. Duprez

Favières

Ingelrans

Lahaye

Leroy

Martin

Masson

M. Lahaye

Leroy

Martin

M. Masson

Peeters

Ragheboom

Rousseau

Spiet

L. Peeters

Ragheboom

Rousseau

Spiet

Vandenbergh

Vautrin

Willems

L. Vandenbergh

Vautrin

L. Willems